

**+VILLE D'ANTONY**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**9 février 2023**

La séance est ouverte à 20h10 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Sénant, Maire de la Ville d'Antony.

Il est fait appel des membres présents par Madame Aubert.

**Conseillers excusés ayant donné pouvoir :**

Mme MACIEIRA-DUMOULIN à M. COLIN Mme BERTHIER à M. GOULETTE  
M. FOYER à Mme LEMMET M. PARISIS à Mme REMY-LARGEAU  
Mme SALL à M. HOBEIKA

**M. le Maire :** Nous accueillons ce soir Etienne Charrieau qui remplace Isabelle Lajeunie qui a donné sa démission du conseil municipal.

Je vous propose, mes chers collègues, de commencer par une minute de silence à la mémoire des victimes du tremblement de terre de Turquie et de Syrie.

(Une minute de silence est respectée.)

Vous avez reçu le **compte rendu de la séance du 8 décembre 2022**, y a-t-il des demandes de rectifications concernant ce compte rendu ? S'il n'y en a pas, je considère qu'**il est donc adopté**.

Vous avez reçu aussi la liste des décisions. Y a-t-il des questions sur les décisions prises pendant l'intersession auxquelles il n'a pas été répondu lors des commissions ?

**Mme HUARD** : Sur les décisions d'intersession 3 et 4 qui concernent la mise à disposition gratuite de terrains par l'USMT à des clubs Antoniens, nous nous félicitons de cette collaboration qui a existé aussi dans le passé, mais le sujet des relations avec l'USMT et de l'avenir des terrains à la Croix de Berny a été abordé en commission et Mme Précetti a été assez peu diserte sur ce point, c'est pour ça que nous souhaitons avoir les réponses mais je voulais d'abord préciser des éléments de contexte puisque le démantèlement de la RATP qui est la conséquence de la mise en concurrence et de la privatisation des lignes de bus a effectivement des conséquences financières graves pour le comité d'entreprise de la RATP puisque 19.000 salariés sur les 45.000 devraient quitter l'entreprise publique pour des structures de droit privé, ce qui se traduit par la baisse drastique du budget du CSE qui est répercutée sur les structures qu'il finance et notamment le club sportif de l'USMT ; c'est un club ouvert à tous auquel des Antoniens sont également adhérents, je pense dans différentes activités.

Alors nous avons appris qu'il y avait donc un projet de vente en cours par la RATP d'une partie de ce terrain, que l'un des acheteurs potentiels serait un club qui serait un concurrent, qui s'appellerait la JS Pitray Olier qui est un club d'origine patronage antérieurement ; il se trouve également

que ce club est installé à Châtenay-Malabry, qu'il y a également des bruits de vente de terrains à Châtenay-Malabry et donc on se demande si c'est un échange de bons procédés ? Ce qui m'amène donc à demander des précisions sur ce projet. Je pense que la Ville en est informée, à quel stade est-ce qu'il en est ? Quelle est la position de la Ville sur les projets des acheteurs ? Est-ce que la Ville envisage d'exercer un droit de préemption ? Et est-ce que la Ville a rencontré le club pour évoquer la question du développement des partenariats ?

**M. le Maire** : C'est un vaste sujet et on sort un peu des décisions. Moi je propose qu'on en reparle plus tard, à tête reposée, là on est sur les décisions. Alors si vous voulez que l'on aborde les relations, non seulement avec la RATP mais également avec l'US Métro et avec les promoteurs qui tournent autour de l'US Métro, je vous propose qu'on en parle tout à l'heure en fin de séance, par exemple lors d'une question orale, parce que là on sort du sujet.

**Mme HUARD** : Si vous nous garanzissez que l'on peut en parler dans les questions orales...

**M. le Maire** : Oui, on en parlera. C'est promis, on en parlera.

**Mme HUARD** : Je souhaiterais quand même que vous nous donniez des réponses puisqu'on a essayé d'aborder la question en commission et on n'a pas eu de réponse très précise.

**M. le Maire** : Oui, on en parlera. Y a-t-il des questions vraiment sur les décisions ?

**M. CHARRIEAU** : Oui. J'ai constaté qu'il y avait beaucoup de revalorisations de marchés, notamment d'entretien et de ménage, donc cela m'inquiète un petit peu globalement, non pas le fait que ce soit dans

les décisions mais surtout le fait qu'il y ait des revalorisations et donc sur les frais de fonctionnement, je voulais savoir le pourcentage approximatif ou global de ces augmentations un peu générales de nos marchés, et donc l'impact que cela aura sur le budget que l'on devra voter lors du prochain conseil municipal.

**M. le Maire** : Pour le moment ce ne sont pas de grosses revalorisations, ce sont des petits marchés qui ont été réévalués et on a reçu d'ailleurs une lettre de l'État nous disant qu'il fallait accepter. Eh oui, il faut quand même défendre les entreprises qui sont aussi, comme nous, victimes de l'inflation, et l'État nous dit : ne refusez pas de réévaluer si vraiment les hausses de matières premières sont élevées. Pour le moment cela ne concerne que de petits marchés. Le message que j'ai passé aux services, c'est surtout de ne pas faire appel à ces marchés tant que les prix sont aussi élevés. S'il y a une chance que les prix redescendent, et ça va redescendre, beaucoup de ces prix sont spéculatifs, le prix des tables et des chaises augmente de 30 %, cela ne va pas durer éternellement je pense, on va redescendre lorsque tout ce qui manque aujourd'hui sera résorbé. Donc l'effet de ces hausses sur les comptes ne sera pas très élevé. Par contre ce qui a été plus important, c'est l'effet du Covid sur la hausse des prix du nettoyage, et là c'est 500.000 €. Effectivement, là c'est significatif. Mais pour le reste ce sera de l'ordre de 50 ou 60.000 €, ce ne sont pas de grosses sommes. Le nettoyage, c'est pire. Et l'informatique, et là ce n'est pas à cause de la Covid, c'est à cause du changement de la manière de fonctionner de Microsoft, et à cause du fait que nous avons été agressés comme vous le savez il y a deux ans, nous avons subi une attaque informatique, nous ne sommes pas les seuls mais donc il a fallu

se prémunir contre tout cela, et ça coûte cher d'avoir une armure qui nous protège contre les attaques, cela coûte cher. Surtout le changement de manière de procéder de Microsoft nous oblige à passer par des dépenses de fonctionnement à la place de dépenses d'investissement et là c'est 300.000 à 400.000 € de plus pour notre budget de fonctionnement. On ne dépense pas forcément plus mais on le dépense en fonctionnement, et ça, ça joue sur le résultat.

**Mme DESBOIS** : J'ai deux questions en rebond par rapport à ce que vous venez d'évoquer, par rapport à l'attaque en cyber sécurité : est-ce qu'il y a un responsable cyber sécurité au sein de la Ville ? Est-ce que dans les équipes, on s'est adjoint les services d'une personne qui peut effectivement travailler tout ou partie, à temps partiel, sur ces sujets-là ?

**M. le Maire** : A temps partiel non, on y travaille en permanence ; le service est maintenant armé pour lutter contre les attaques informatiques ; et il travaille aussi en liaison avec des entreprises. Donc de ce côté-là maintenant il est armé, et d'ailleurs il s'est bien armé de l'attaque que l'on a subie en décembre 2020, il s'en est quand même pas mal tiré, ça aurait pu être pire.

**Mme DESBOIS** : Donc indépendamment des outils, on a internalisé la compétence d'une personne pour pouvoir effectivement traiter dans les équipes de la DSI de ce sujet-là ?

**M. le Maire** : Oui.

**Mme DESBOIS** : Merci beaucoup. J'aurais une question concernant la décision 23 qui touche aussi à du numérique. On n'a pas forcément eu l'occasion de l'aborder en commission, elle touche à l'adoption d'une convention de partenariat en Open Data entre le Conseil départemental

des Hauts-de-Seine et la Ville d'Antony pour la mise à disposition à titre gratuit d'une plateforme permettant l'ouverture des données au public. Je voudrais simplement savoir de quoi il s'agit que cette plateforme et son étendue ?

**M. le Maire** : Bruno Foyer est le seul qui pourrait vous répondre mais voilà il n'est pas là...

**M. HUBERT** : En fait, on a abordé ce point en commission.

**M. le Maire** : Ah bon, tu peux répondre alors peut-être ?

**M. HUBERT** : La présentation détaillée, on vous la transmettra à l'issue de ce conseil mais on a abordé ce point en commission.

**M. le Maire** : Hier soir et la commission a duré longtemps.

**M. MAUGER** : Bonsoir à tous : sur la DIS 09, il s'agit de l'attribution du marché de travaux d'amélioration du parking du centre-ville, sur le lot numéro 4, je voulais savoir si le calendrier de travaux avait changé par rapport à ce qui avait été prévu initialement ?

**M. le Maire** : Cela devait commencer début février ? Oui c'est ça et d'ailleurs c'est déjà commencé, il y a déjà une bonne partie du parking qui est occupée par les travaux. La rampe c'est plus tard, c'est en mars-avril, pas avant.

**M. MAUGER** : D'accord. Donc ce que l'on voit pour le moment, ce n'est pas les travaux de la rampe ?

**M. le Maire** : Ce sont les travaux préparatoires, la rampe on n'a pas encore commencé à creuser, mais les travaux ont commencé. Et ils vont se terminer en principe à Noël.

**M. MAUGER** : D'accord.

**M. le Maire** : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur Édouard d'abord et ensuite Madame Huard.

**M. EDOUARD** : Merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes, bonsoir à tous. Numéro 26 : la piscine de Vallée Sud Grand Paris, il y a 15 jours David Mauger a posé en Conseil Territorial à Sceaux une question à laquelle le Président Berger n'a pas répondu de manière précise à propos du recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour la piscine Lionel Terray. Donc Monsieur le Vice-Président, est-ce que vous avez des informations sur ce recrutement ?

**M. le Maire** : Je ne suis pas au Service du Personnel comme vous le savez, je suis aux Finances et je n'ai donc pas d'information...

**M. EDOUARD** : Du moins vous êtes au bureau...

**M. le Maire** : On ne parle pas beaucoup de cela au bureau. Ce n'est pas le sujet. Non, il faut reposer la question maintenant en commission, vous avez le droit d'aller en commissions.

**M. EDOUARD** : On a le droit de parler en commission ?

**M. HUBERT** : Non, on a le droit simplement d'être présent et d'écouter.

**M. le Maire** : On me dit ici que Monsieur Coscas aurait répondu, ce n'est peut-être pas le Président mais le Vice-Président en charge du personnel, il aurait répondu qu'il s'agit d'arrêts maladie et pas de manque de personnel.

**M. EDOUARD** : On ne recrute pas quand il y a des congés maladie, on ne recrute pas ?

**M. le Maire** : Non, pas pour un congé maladie, si un maître-nageur est en maladie, pour une grippe par exemple, il ne faut pas exagérer, il ne

sera pas remplacé. Bien sûr s'il est malade longtemps, si c'est un congé maladie de très longue durée, on le remplace forcément.

**M. EDOUARD** : C'est un peu le cas je pense, non ?

**M. le Maire** : C'est le cas ?

**M. EDOUARD** : Je ne sais pas mais Lionel Terray est fermé en l'occurrence tous les week-ends !

**M. le Maire** : Fermé depuis combien de temps ? il est fermé Lionel Terray maintenant ?

**M. EDOUARD** : Le week-end oui, depuis plusieurs mois ...

**M. le Maire** : Le week-end depuis quelques mois ? Patrick Reynier, tu es au courant ? Non ? Tu peux vérifier que c'est fermé ?

**M. EDOUARD** : C'est dommage quand même.

**M. le Maire** : Je n'avais pas été informé, moi, que c'est fermé. Il est vraiment fermé ?

**M. EDOUARD** : C'est sur le site de votre Ville, Monsieur le Maire.

**M. le Maire** : Vous savez, on n'est jamais mieux trahi que par les siens !

(Rires)

**M. Patrick REYNIER** : En tout cas au niveau du Service des Sports, on n'a pas été informés.

**M. le Maire** : Non.

**M. HUBERT** : Le Président du Territoire a été clair dans sa réponse, la réponse qui a été apportée par le vice-président qui est en charge des RH, Yves Coscas, c'est qu'effectivement il y a des arrêts maladie, qui font que temporairement effectivement il y a des difficultés de personnel mais que les postes ne sont pas remplacés parce que ce ne sont que des arrêts

maladie ; et d'autre part, ça c'est la réponse du président, il y a de grosses difficultés de recrutement et de façon générique et pas seulement sur la Ville d'Antony. Et donc c'est déjà difficile de remplacer des postes permanents, a fortiori des postes temporaires, ça ne se trouve pas vraiment sous le sabot d'un cheval.

**M. le Maire** : Y a-t-il d'autres questions ?

**Mme HUARD** : Je voulais poser une question et faire une remarque qui concernent la convention de participation au déploiement, la numéro 19, convention au déploiement du Pass numérique avec la Métropole du Grand Paris. Il nous a effectivement été expliqué en commission tout à fait en détail et c'était intéressant, que ce Pass numérique est un carnet de bons si j'ai bien compris en numéraire qui sera attribué aux personnes identifiées comme ayant des difficultés avec l'utilisation des outils numériques, et ces bons donc leur permettront d'obtenir une aide ou une mini formation numérique, selon ce que l'on a compris, auprès de partenaires associatifs du dispositif.

**M. le Maire** : C'est ça.

**Mme HUARD** : Alors nous nous félicitons que la Ville reconnaisse l'existence et l'ampleur de la fracture numérique, chose sur laquelle on est revenus à plusieurs reprises dans cette instance, je rappelle quand même que selon l'INSEE, une personne de 75 ans sur 2 n'a pas d'accès internet, qu'une personne sur 4 ne sait pas s'informer et qu'une personne sur 5 ne sait pas communiquer via internet. Donc si l'on chiffre sur Antony, cela représente des milliers de personnes. Et malgré cette situation, la politique de la ville, mais c'est aussi celle du Gouvernement, je le précise, pousse à la dématérialisation des démarches administratives, ce qui complique

l'accès à ces services pour un grand nombre de citoyens, ce qui nous amène à questionner quand même la pertinence et l'efficacité réelle du dispositif qui va être expérimenté par rapport aux besoins, les associations qui sont partenaires ont-elles les ressources et les compétences pour réellement pouvoir former des personnes même de façon succincte ? Il nous a été dit que la démarche était une démarche d'aller vers ceux qui en ont besoin et de les orienter ensuite sur des ateliers numériques, il y a aussi des personnes, cela a été dit d'ailleurs, des personnes qui ne souhaitent absolument pas utiliser ces outils.

Alors nous, nous nous questionnons quand même sur la démarche de la Ville qui utilise ce dispositif certes expérimental mais qui se défausse quand même en partie sur les associations de ses responsabilités et des conséquences aussi de sa politique de dématérialisation. Nous l'avons déjà déclaré ici-même, la première des mesures d'inclusion sociale, cela consiste à mettre en activité...

**M. le Maire** : Attendez, c'est une question que vous posez ou c'est un discours que vous faites, Madame Huard ?

**Mme HUARD** : Attendez, je finis...

**M. le Maire** : Sur le numérique, d'accord mais ...

**Mme HUARD** : Cela consiste à maintenir un accueil physique et un traitement en direct des services publics de proximité...

**M. le Maire** : Oui, la question s'il vous plaît.

**Mme HUARD** : ... et je précise que c'est un droit, tout citoyen peut demander à avoir un accès physique. C'était rappelé notamment par le défenseur des droits. Donc ma question c'est : Est-ce que la Ville va, je ne dirais pas mettre un terme mais en tout cas va continuer à proposer des

accueils physiques, à ne pas imposer des pré-rendez-vous sur internet pour les personnes qui ont besoin d'accéder aux services de la Ville ? Voilà, c'est ma question.

**M. le Maire** : Bien sûr, j'ai toujours affirmé et y compris dans notre programme électoral que l'on va tout faire pour répondre aux besoins des Antoniens qui ne sont pas aptes au numérique. Et pour le reste, Monsieur Foyer vous a expliqué hier pendant plus d'une demi-heure le suivi du Pass numérique, donc je pense que l'on n'a plus de questions à se poser sur le sujet. Y a-t-il d'autres questions ?

**Mme REMY-LARGEAU** : Bonsoir à tous : ma question, mes questions, il y aura deux questions, porteront sur la DIS 22. Elles concernent une convention entre le cinéma Le Sélect et le centre pénitentiaire de Fresnes : D'abord nous saluons la participation du cinéma Le Sélect à l'organisation de ce dernier ciné-débat dans les locaux de la maison d'arrêt des hommes de Fresnes, en effet la politique de développement de ce type d'activité permet l'accès des personnes détenues à la culture, et selon nous ne peut être qu'un facteur favorable à leur réinsertion, la programmation ne manquait d'ailleurs pas d'humour puisque le film qui a été projeté s'intitule : « En liberté » ; mes questions : le ciné-débat a eu lieu début décembre, avez-vous eu des informations sur la façon dont il s'est déroulé ? Sur la satisfaction des uns et des autres, des participants et des intervenants ?

Deuxième question : est-ce la première fois que Le Sélect participe à ce type d'événement à la prison de Fresnes ? Parce que nous sommes presque voisins... Et d'autres événements de ce type sont-ils prévus notamment à la MAF, c'est-à-dire la maison d'arrêt des femmes puisqu'en

tout cas lorsque j'y travaillais, et non pas lorsque j'y étais incarcérée, mais lorsque j'y travaillais, j'ai rencontré effectivement des femmes qui sont dans cette maison d'arrêt à Fresnes.

**Mme ROLLAND** : Alors, comme vous je me réjouis de cet accord qui a été passé avec le centre de détention de Fresnes, comme vous j'ai fait la remarque à la directrice du Sélect qu'il ne fallait pas oublier les femmes parce que je sais qu'elles sont certes moins nombreuses mais ont beaucoup moins de propositions, et c'est un axe très important à développer et j'y suis particulièrement sensible, vous pouvez compter sur moi. Et par ailleurs c'était la première fois que le Sélect intervenait dans le cadre de cet accord qui prévoit d'autres interventions, je pense qu'il y en aura à peu près deux ou trois dans l'année. Quant aux retours, je ne les ai pas encore eus mais je les demanderai et je vous en ferai part parce que c'est un projet qui me tient particulièrement à cœur à moi aussi. Merci.

**M. le Maire** : Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, nous passons aux DIA, y a-t-il des questions sur les DIA ?

Il n'y en a pas, donc nous passons à l'ordre du jour et le premier sujet sera traité par Fabien Hubert pour la mise en place du budget participatif 2023.

## **1 - MISE EN PLACE DU BUDGET PARTICIPATIF POUR L'ANNEE 2023 :**

**(Rapporteur : M. Fabien HUBERT)**

**M. Fabien HUBERT** : Merci Monsieur le Maire. Effectivement, il vous est proposé la mise en place du budget participatif sur l'année 2023 ainsi que le vote du règlement intérieur dudit budget participatif. Ce n'est pas

une nouveauté, ce budget participatif, c'est la quatrième édition et donc, dans les spécificités de ce budget participatif 2023, comme vous le savez la dernière édition remonte à 2021, on est maintenant passé à un rythme d'une fois tous les deux ans, y compris pour tenir compte aussi du calendrier de réalisation des projets et puis d'une certaine difficulté à suivre parfois vu le nombre de projets proposés et à réaliser pour les services municipaux.

Donc le budget alloué pour cette édition est de 600.000 €, en 2021 on avait fait une édition thématique « développement durable », on repasse sur une année sans thématique en essayant d'alterner pour permettre un équilibre entre une certaine orientation de la réflexion vers des sujets particuliers et puis une plus grande liberté de thèmes, donc pas de thématique imposée, un vote qui se fera sur internet, sur la plateforme de démocratie participative comme d'ailleurs l'essentiel de la démarche.

Le calendrier : sur le mois de mars et le mois d'avril, le dépôt des projets par les habitants, les échanges autour des projets déposés sur le mois de mai ; une commission de présélection fin mai donc par les élus de la majorité, de l'opposition, les services et des comités associés de la Ville ; une étude des services municipaux assez longue pour bien évaluer la faisabilité du mois de juin au mois d'octobre ; et le vote sur le mois de novembre jusqu'à la mi-décembre avec une communication des résultats au conseil du mois de décembre. C'est assez traditionnel comme calendrier.

On va pouvoir cette année, puisqu'on est sortis du Covid, en tout cas de la phase active de l'épidémie, de la pandémie, organiser des ateliers en présentiel d'idéations dont on avait été privés en 2021 et que l'on avait

donc dû faire en distanciel, qui auront lieu au mois de mars. Et puis également la présence en différentes occasions des équipes en charge, notamment la chasse aux œufs pour recueillir les idées des projets ainsi que d'autres ateliers qui seront uniquement sur inscription et que les gens pourront trouver sur la plateforme de démocratie participative, et donc ils pourront s'inscrire pour participer à ces autres ateliers au-delà du gros événement qui, lui, sera prévu fin mars.

**Mme CHABOT** : Merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous, nous nous réjouissons du retour de ce budget participatif après l'année blanche 2022 mais qui paraît effectivement pertinent pour avoir le temps de réaliser l'ensemble des travaux retenus. Sur les éditions précédentes, tout n'a pas été réalisé. 12 lauréats en 2018 : 1 projet qui n'est pas encore fait, le préau de l'école Paul Bert ; en 2019 : 19 projets, 10 réalisés, 3 en étude, 4 en attente et 2 qui sont en train d'être réalisés ; et en 2021 : sur 21 projets, 3 ont été déjà réalisés, 6 sont en cours de réalisation, 7 en étude et 5 en attente. Je signale d'ailleurs que dans le DOB vert 2019, on a dit que le projet sur le tri sélectif est installé et qu'il fonctionne avec 21 poubelles installées alors qu'en fait on apprend sur le site de la Ville, et aussi lorsqu'on se promène à Antony, qu'un seul site va être équipé, c'est-à-dire le Parc Bourdeau, et que les deux autres sites sont pour l'instant en attente du retour de Vallée Sud Grand Paris pour la gestion du tri des déchets.

Donc le budget que l'on vote au budget participatif n'est en fait pas engagé sur cette année-là, et même pas toujours sur l'année qui suit, donc il y a toujours un décalage qui se passe.

Je signale également qu'il y avait un projet qui avait été élu l'année dernière, c'était la micro forêt, qui était arrivé très haut dans le choix des Antoniens, qui est indiqué toujours sur le site de la Ville comme étant un lieu toujours en attente, qui avait recueilli l'approbation des riverains, mais comme on a le projet de reconstruction de la rue Lavoisier qui va commencer ce mois-ci, a priori une micro-forêt devrait être faite alors qu'il semblerait que le site Lavoisier n'était pas été retenu dans l'étude du projet.

En tout cas pour l'instant, sur les trois éditions précédentes, sur 51 projets il y en a 24 qui ont été réalisés et c'est sûr que c'est probablement générateur de frustration pour les porteurs de ces projets, en particulier quand on est à plus de trois ou quatre ans, et il nous paraît important de bien expliquer aussi aux gens qui présentent des projets qu'il y a un temps de réalisation qui est forcément long en fonction de l'étude qu'il faut, nous sommes quand même très contents de voir que cette année des élus de la minorité vont être associés au choix en commission, parce que je crois que ce n'était pas le cas jusqu'à présent...

**M. HUBERT** : Si !

**Mme CHABOT** : Ah bon ! Eh bien moi je n'avais pas remarqué, pardon ! Et nous avons une suggestion parce que nous aimons bien faire des remarques constructives, pour le budget participatif de la cinquième édition qui devrait être faite en 2025, notre suggestion serait de choisir un thème qui pourrait être la jeunesse, qui pourrait être l'occasion de solliciter les familles avec de jeunes enfants, les plus jeunes Antoniens, pour construire des projets car c'est quand même un très bel outil d'éveil à la citoyenneté. Merci.

**M. HUBERT** : Juste pour vous répondre sur les projets non réalisés, pour ne pas laisser croire à ceux qui nous écoutent qu'il y aurait une quelconque inertie, effectivement certains projets ont pris du retard du fait de la pandémie qui a été génératrice d'un certain nombre de retards, au-delà de cela près de la moitié des projets qui n'ont pas été réalisés le seront cette année. Et quant aux autres, en fait les raisons pour lesquelles ils ne sont pas réalisés sont d'une nature un peu plus complexe. On va dire qu'il y a deux grandes catégories : la première, c'est qu'il faut trouver une structure porteuse, c'est-à-dire l'identification d'une structure porteuse pour faire fonctionner par exemple la Cocotterie, je crois qu'il a été également parlé longuement du frigo solidaire en commission du développement économique, et c'est pareil, malgré tous les efforts pour trouver un commerçant porteur du projet, il n'y en a pas. Ce sont des projets qui ne sont pas réalisés parce qu'aujourd'hui la structure porteuse qui doit permettre la réalisation de ces projets n'est pas trouvée, donc le projet n'est pas bloqué parce qu'il serait en attente d'autre chose, il serait retardé, mais parce qu'il n'y a pas cette structure identifiée.

Et d'autre part, le deuxième sujet, c'est l'acceptabilité des riverains dans certains autres cas. Parce qu'on a eu des difficultés l'an passé sur ce sujet, notamment pour une porteuse de projet qui s'est retrouvée mise un peu au banc, ce qui n'est pas toujours agréable, effectivement il y a un certain nombre de projets qui concernent directement des quartiers et donc, quand les riverains ne sont pas d'accord, ce n'est pas évident, il faut modifier le projet, il faut tenir compte de l'avis des riverains, ce qui prend du temps voire parfois les riverains n'en veulent pas et donc le projet est

bloqué. Et c'est ce qui explique aussi pourquoi ces projets n'avancent pas et n'avanceront pas.

Mais quantitativement, on ne peut pas rester sur les chiffres que vous avez donnés sans cet éclairage qui permet de mieux comprendre pourquoi ils sont retardés.

**Mme CHABOT** : C'est très juste, toutes ces remarques sont très justes mais je pense qu'à ce moment-là, quand il y a l'annonce du budget participatif, peut-être faudrait-il dire en préambule aux gens : il y a des projets qui ont été élus et qui ne sont pas réalisés, voilà pourquoi, donc dans ce que vous présentez, tenez compte de cela pour ne pas courir le risque après d'être déçus de voir votre projet choisi et pas réalisé parce que de fait pas réalisable.

**M. HUBERT** : Oui, vous avez raison, après le niveau d'information est fait justement via la plateforme de Démocratie Participative où l'on donne régulièrement des nouvelles sur l'avancement du projet, et puis d'autre part comme je vous le disais, on a cette année introduit cette modification dans le règlement pour tenir compte de la consultation nécessaire des riverains dans les cas qui le nécessiteraient. Et aussi pour éviter de faire une sorte de différence entre les porteurs de projet et une opposition forte, c'est-à-dire que les riverains peuvent être rassurés, cela avait suscité de l'inquiétude pour ce projet à La Fontaine l'année dernière, rien ne se fera sans qu'ils aient été consultés et si le projet ne fait pas consensus. Cela va de soi.

**M. EDOUARD** : Alors effectivement on a vu cela hier soir tard. A Antony Terre Citoyenne, on est très attachés au budget participatif. Au cours des éditions précédentes, plusieurs d'entre nous ont participé et se

sont vus consacrés par le vote populaire. On a pu également présenter des projets qui ont été rejetés par la commission de censure.... Euh de présélection.

Cette année, effectivement il y a un nouveau système de vote comme le précisait à l'instant Fabien Hubert, il y a le fait qu'on ne puisse pas voter contre un projet mais qu'on formalise le veto des riverains. On touche en fait ici à la limite de l'exercice de la navigation entre deux modes de participation citoyenne : une participation proactive force de propositions et puis une participation réactive qui peut à l'occasion s'opposer à des projets jugés inadaptés. Et je me garderai bien de jeter l'opprobre sur l'une ou l'autre puisque je pratique les deux. Mais enfin, à un moment donné, il faudra bien déterminer comment est-ce qu'on va évaluer ce rejet éventuel des riverains. Hier soir, pendant cette très longue commission, j'ai appris que les riverains de la rue où j'habite étaient contre un projet d'aménagement de la voirie. Mais j'ignorais complètement et ce projet d'aménagement de la voirie et le fait que certains de mes voisins étaient contre. Donc il faut se méfier quand même du fait que spontanément, c'est surtout les mécontents qui vont s'exprimer.

**M. le Maire** : Et vous avez l'habitude, vous le savez !

**M. EDOUARD** : Oui, nous sommes d'accord. Donc il faut trouver une solution. Moi je vous propose de créer des comités de quartier. Après, il faudra aussi faire passer l'idée de l'intérêt public. Parce qu'en fait ce n'est jamais agréable quand on habite quelque part d'avoir des changements auxquels on n'a pas pensé, et éventuellement avec lesquels on n'est pas d'accord. Mais personne n'est propriétaire de sa rue, comme les riverains du Parc Heller ne sont pas propriétaires du Parc Heller. La rue, le parc, la

ville, ça appartient aux gens qui y habitent et qui y passent, qui y travaillent le cas échéant. Dans cette optique nous pensons que dans ce budget participatif (interruption de sonorisation) La censure a encore frappé ! Notre proposition, c'est que le budget participatif ne puisse pas s'intéresser à des sujets concernant la sécurité et la voirie. Ces sujets restent à l'initiative entièrement exécutive, donc que ce soit votre exécutif qui les pilote, quitte à ce moment-là qu'on puisse les critiquer.

Pour nous, le budget participatif devrait être un démonstrateur de faisabilité d'idées nouvelles que la mairie ensuite pourrait s'approprier et les développer le cas échéant si c'est pertinent. Je pense en particulier à un exemple qui m'est cher, les toilettes publiques, projet qui avait été retenu lors de la première édition du budget participatif mais qui a été limité à simplement un édicule dans le parc Heller. Heureusement, dans le même temps, la RATP dont Irène parlait tout à l'heure, qui s'intéresse, elle, à ses usagers, a pris la mesure et développe des toilettes aptes à répondre aux besoins.

**M. HUBERT** : Juste deux petits points sur les sujets que vous avez évoqués : sur la rue Céline, ce que l'on vous a dit effectivement, ce n'est pas qu'on allait donner la priorité à une opposition de certains riverains qui se sont effectivement exprimés sur ce sujet, et donc qu'on allait l'arrêter. Simplement, mais je pense que de toute façon pour qui s'est frotté un jour à de la gestion de projet, c'est la vie d'un projet, c'est-à-dire qu'il y a une proposition initiale, il y a des remarques qui sont faites dessus, il va y avoir une consultation avec l'ensemble des riverains pour voir comment on fait évoluer le projet initial du porteur de projet et en lien avec ce dernier d'ailleurs pour voir comment on arrive à concilier le souhait des riverains

de ne pas mettre en place ces équipements spécifiques que sont ces coussins berlinois, tout en essayant de dénaturer le moins possible le projet de base du porteur de projet, mais et je dirais que ça, c'est la vie d'un projet. Je ne connais pas beaucoup de projets qui sont les mêmes de leur début jusqu'à leur fin. Et donc voilà. Ce sera le but de cette consultation des riverains d'affiner un peu tout cela.

Sur votre autre remarque sur la sécurité, moi je ne suis pas tout à fait d'accord avec l'idée qu'il devrait y avoir des champs exclus à l'avance du budget participatif, tout simplement parce que, et d'ailleurs c'est une remarque que font toutes les communes qui se sont confrontées à cet exercice, pour elles la Ville est garante de cette thématique et c'est sa responsabilité, il n'empêche qu'on n'est jamais à l'abri de bonnes idées, à fortiori du terrain et de ceux qui le vivent au plus près et en direct parce que les élus de la Ville ont beau bien connaître leurs différents périmètres, ils ne le connaîtront jamais aussi finement que ceux qui vivent directement dans un endroit. Et donc cela vaut pour la sécurité comme pour tant d'autres thèmes, je pense que cela nous permet aussi de repérer des bonnes idées, de confirmer que l'on va dans la bonne direction, et donc il n'y a pas d'exclusive dans les champs qui sont proposables par les Antoniens au budget participatif.

**M. le Maire** : D'ailleurs Monsieur Édouard, pour répondre à votre proposition, dans la conception initiale du budget participatif, celle de Porto Alegre, le budget participatif a été promu pour parer aux carences de l'exécutif de Porto Alegre. Vous voyez ? Non, je suis du même avis que Fabien, il faut maintenir un principe général d'application du budget

participatif et pas seulement le limiter à quelques sujets un peu périphériques.

**M. EDOUARD** : Je pensais surtout à ça en termes de délai parce que quand on parle de sécurité, si on passe au budget participatif, on voit bien que ça prend quand même plusieurs années avant d'être réalisé. Si c'est un problème de sécurité, vous allez avoir un temps de réaction beaucoup plus rapide. Mais effectivement, il faut que l'information vous revienne et d'un autre côté vous avez créé ce service Proximité qui vous donne quand même des informations très rapidement, c'est un circuit très court, sur ce qui se passe dans la Ville.

**M. le Maire** : Bien sûr, vous avez raison, mais enfin moi, je ne veux pas limiter le champ de la démocratie.

**M. HUBERT** : Et puis je dirais que là, c'est un problème en l'occurrence de sécurisation, pas un problème de sécurité ni un besoin de résolution urgente où là bien évidemment, et comme pour tout sujet de cette nature, la Ville intervient de façon très réactive quand il le faut.

**Mme HUARD** : Une autre question : Par exemple dans le budget participatif 2019 il y avait un projet de fontaine à eau dans l'espace public, une fontaine à boire. Ce projet, il est toujours marqué « à l'étude », il me semble que ce genre de projets devraient relever normalement de l'aménagement par la Ville. Des fontaines à boire dans l'espace public, cela paraît quand même indispensable, notamment durant les périodes que l'on a connues d'extrême chaleur. Il paraîtrait souhaitable qu'il y ait des fontaines à eau dans l'espace public effectivement. Donc je me demande pourquoi ce projet apparemment n'est pas encore réalisé ?

**M. le Maire** : Il est déjà partiellement réalisé et il le sera complètement dès que les services pourront le faire.

Nous passons au vote : qui est contre la mise en place du budget participatif ?

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

## **2 - RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA VILLE EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

**(Rapporteur : Mme Stéphanie SCHLIENGER)**

**Mme Stéphanie SCHLIENGER** : Merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Vous le savez, la Ville d'Antony est convaincue de la nécessité d'agir en faveur de l'égalité femmes/hommes dans toutes les sphères de la vie en société, à l'instar du logo qu'elle a créé il y a deux ans maintenant, « Egalité femmes/hommes : Antony agit ». Donc nous avons à cœur de contribuer à faire évoluer une situation nationale actuelle qui est jugée alarmante par le Haut Conseil à l'Egalité qui a publié ce 23 janvier dernier son deuxième baromètre annuel sur le sexisme et qui constate que malgré des avancées incontestables en matière de droit des femmes, le sexisme ne recule pas dans la société française, et pire, certaines de ses manifestations les plus violentes s'aggravent, notamment chez les plus jeunes générations.

Donc ce rapport en matière d'égalité à Antony est ainsi à la fois un outil au service de notre stratégie puisque les données statistiques qui le composent permettent l'analyse, et un point de départ pour nous, une aide à la réflexion pour ajuster au mieux nos actions et tendre ainsi à plus d'égalité, et à ce titre vous avez d'ailleurs pu voir qu'il s'est enrichi avec

d'avantage de données et notamment celles du point d'accès aux droits qui n'y étaient pas jusque-là. Ce rapport a évolué dans sa conception, il est structuré comme celui du Développement Durable, il se veut visuel, court, impactant mais néanmoins complet et c'est un support qui recense bien entendu l'existant et les dispositifs que nous avons reconduits ou initiés cette année, vous avez pu voir qu'ils sont nombreux.

Donc il se décline en trois parties :

- la vision politique de la Ville sur le sujet,
- l'égalité professionnelle, donc toutes nos actions en matière de RH,
- et puis concernant l'égalité sociétale à travers des actions spécifiques portées par la délégation ou toutes les politiques publiques qui sont portées par chacun des services de la Ville et toutes les actions contre les violences faites aux femmes.

Pour la première partie, la politique des ressources humaines, nous n'avons vraiment pas à rougir de ce qui se passe en matière d'égalité sur Antony. Sur la Ville, la totalité des postes permanents est composée en 2022 de 63 % de femmes et de 37 % d'hommes, donc c'est vraiment sensiblement la même chose que l'année dernière, et ce sont les mêmes proportions que la fonction publique territoriale au niveau national.

Sur les 7 filières présentes à Antony, 3 sont majoritairement composées de femmes : administratif, culturel, sanitaire et social, pas de grande surprise à ce niveau-là, qui elles-mêmes sont dans la majorité de catégorie A. Il y a deux filières équilibrées : Animation et Sport ; et puis 2 filières qui restent plus masculines : technique et la police municipale.

En 2022, sur Antony, il y a une augmentation de 17 % du nombre de femmes présentes dans la filière Sports par rapport à 2021 ; sur la totalité

des postes permanents, les femmes de catégories A et B sont sur-représentées par rapport à la moyenne dans l'organisation, et 11 % des femmes de catégorie C en 2021 sont passées en B en 2022. C'est notamment ce qui correspond à l'évolution des auxiliaires de puériculture qui travaillent au sein des crèches. Et la part des femmes recrutées en 2022 dans les trois catégories augmente aussi par rapport à l'année dernière. A Antony on a aussi des femmes directrices qui sont devenues majoritaires cette année, et puis il y a autant d'hommes ou de femmes responsables, avec des femmes aux postes de chef de projet ou de chargée de mission. Cette année, 63 % des femmes et 37 % d'hommes à Antony ont eu un avancement de grade.

Concernant nos politiques publiques, je ne vais pas pouvoir détailler toutes les actions qui ont été engagées par chaque service, vous avez pu vous rendre compte que vraiment chacun dans son service s'est saisi de ces questions avec engagement, et d'ailleurs chaque directeur de service a reçu une formation dispensée par le Centre Hubertine Auclert qui est la même que celle que les élus avaient reçue l'année précédente. Donc on est vraiment dans cette formation sensibilisation, on partage des valeurs communes à ce sujet pour ensuite détecter là où il faut agir, et agir.

Donc je parlerai plutôt des actions spécifiques que l'on a créées pour porter ce sujet et on s'est vraiment appuyé sur l'expertise du Centre Hubertine Auclert qui est vraiment notre partenaire principal et qui est un centre ressources très précieux.

Bien sûr on s'appuie sur les journées phares internationales comme celle du 8 mars sur le droit des femmes. L'année dernière on a noué un partenariat avec Need Radio pour créer un Podcast dédié sur le sujet et en

incluant la participation de jeunes du CJC notamment ; et là on travaille maintenant sur la campagne de cette année.

Un nouvel événement aussi a été porté, c'est la Journée Internationale de l'Hygiène Menstruelle qui a lieu le 28 mai, sujet que je porte avec ma collègue Fatima Zambardjoudi et le CCAS. Il y a eu toute une campagne avec une exposition que l'on a réimprimée, qui vient du Centre Hubertine Auclert, qui a été créée par elle et que l'on a, nous, à disposition, que l'on a exposée au 11 et maintenant on la fait tourner aussi dans tous les collèges qui le souhaitent d'Antony, notamment François Furet, La Fontaine va le faire bientôt, etc. On a mis en place des distributeurs de protection dans trois espaces différents et puis cela a vocation comme cela à s'établir dans les autres établissements ; et donc par cette exposition le CCAS a proposé une collecte en faveur des plus démunies.

Ensuite un autre événement a été créé, c'est l'événement « la place du père » à l'occasion des 1 an du prolongement du congé de paternité en juillet dernier. Le congé paternité passant de 10 à 28 jours, il nous semblait intéressant un an après de faire un peu le bilan de cela, de cette réforme qui est essentielle parce qu'on sait qu'une co-parentalité partagée est vectrice d'égalité, que « le risque » de la grossesse n'est pas porté uniquement par la mère et va favoriser l'égalité. Cet événement a été porté aussi avec Pauline Galli. Il a permis d'avoir une table ronde avec un expert sur le sujet, d'associer également l'espace 11 qui proposait des formations Premiers Secours pour des papas ados, ou au sein des crèches d'avoir des papas qui venaient animer des petits ateliers sportifs, etc.

Ensuite, en partenariat phare, on a aussi notre partenariat avec Capital Filles pour la deuxième année. « Capital Filles » est une association qui a 10 ans et qui met en relation des marraines du monde de l'entreprise bénévoles qui soutiennent une jeune filleule pour lui ouvrir un peu son réseau, lui donner les codes de l'entreprise, etc. Donc là, on a ouvert ce dispositif au lycée Descartes et des binômes se sont créés. Et c'est important aussi de communiquer dessus, de faire des synergies, parce que par exemple on a appris que l'université Paris Saclay très clairement avait aussi signé un partenariat suite à nos actions de communication à ce sujet dans le « Vivre à Antony ».

Après, bien sûr, il y a tout un pan pour travailler contre les violences faites aux femmes, avec des dispositifs que vous avez dû voir importants, notamment autour d'un outil que l'on a travaillé avec le Centre Hubertine Auclert qui est le « Violentomètre ». On a créé tout un partenariat depuis deux ans avec les boulangeries d'Antony qui ont toutes joué le jeu pour distribuer des sachets de baguette de pain avec les numéros locaux d'urgence, les numéros nationaux et puis ce Violentomètre qui permet surtout pour les jeunes filles de juger si leur relation est basée sur le consentement et est saine. Ce sont des dispositifs que l'on retrouve place Mounié. Le CCAS aussi a proposé tout un week-end dédié autour du 25 novembre avec des ateliers « bien-être », des expos, des projections-débats, etc. Ce qu'il faut comprendre aussi, c'est que sur ce sujet des violences contre les femmes, il y a des actions visibles bien sûr pour le grand public mais c'est un travail souterrain tout au long de l'année avec le CCAS, tous les partenaires, l'association Flora Tristan, la police, etc., et c'est un travail de longue haleine pour simplifier les démarches, se réunir,

savoir qui fait quoi. Et à ce titre-là, la Ville a octroyé un logement de contingent communal qu'elle a mis à disposition de l'association Flora Tristan par exemple.

Et toujours pour la sensibilisation contre les violences, même le bizutage, et les dérives sexuelles dans le sport, avec Patrick Reynier on a présenté et il y a eu des formations proposées à tous les directeurs présidents de clubs et aussi aux éducateurs via l'association « Colosse aux pieds d'argile » qui fait vraiment un gros travail de sensibilisation, qui est formidable, c'est très concret, il y a vraiment des outils, des chartes à mettre en place dans son club pour vraiment écarter tout risque, on l'espère, ou en tout cas minimiser les risques de dérives.

Et puis une exposition qui avait été faite avec une experte, Muriel Salmona, qui est une psychiatre réputée sur ces questions-là, cela avait été exposé au 11 Espace Jeunes.

Voilà pour les grandes lignes, les événements vraiment spécifiques. Donc ces actions, vous avez vu, elles découlent d'une volonté politique vraiment affirmée avec la mobilisation de tous, de tous les élus, de la Direction, une collaboration active de tous les services, ensemble nous nous sommes ainsi attachés à diffuser la culture de l'égalité et à tenter d'enrayer ces inégalités. Donc je remercie Monsieur le Maire ainsi que vous tous, collègues, élus, l'administration, qui avez participé à ce projet. Et puis je voulais remercier Hélène Cozzi qui est chef de projet RSO, une des nombreuses femmes puisque maintenant on a beaucoup de femmes dans la Direction et dans les responsables, avec laquelle je collabore désormais sur ce sujet. Je reste à votre disposition si vous avez des questions.

**Mme HUARD** : Je vous remercie pour cet exposé. Moi je voudrais faire quelques commentaires sur ce sujet qui me tient effectivement très à cœur, d'abord sur le volet du rapport RH, alors je vous remercie d'avoir intégré les évolutions des trois dernières années, ce qui permet effectivement l'analyse de ces évolutions. On note quand même que le rapport ne contient plus la situation des effectifs contractuels et ne mentionne toujours pas les très nombreux vacataires, dont peut-être que l'on pourrait aussi analyser la situation.

Alors on regrette également qu'il n'y ait pas de plan d'action pour l'égalité au sein de la collectivité, en tout cas décrit dans le rapport, mais comme la Ville semble se satisfaire de la situation au vu des éléments de synthèse qu'elle a présentés, je dirais d'abord que le fait d'être dans la moyenne ne doit pas dispenser de s'améliorer ; mais on constate que la situation évolue peu, il y a une stabilité du pourcentage de femmes au global, je reprends ce que Mme Schlienger a dit, on est dans la majorité du pourcentage de la fonction publique mais...

**Mme SCHLIENGER** : Je l'ai dit pour la répartition femmes/hommes, après, pour le nombre de responsables, etc., ce n'était pas la même chose

**Mme HUARD** : Permettez-moi de finir. Donc la situation évolue quand même peu, comme vous l'avez dit des filières ultra féminisées le sont toujours, alors on a noté des progrès dans la filière sportive mais aucun dans la filière technique qui est quand même très masculine.

Concernant les recrutements, le rapport indique que davantage de femmes ont été recrutées en 2022, ce doit être le cas également pour les hommes, donc cette comparaison ne me paraît pas très pertinente puisque

le recrutement a été très actif, et donc de fait il n'y a pas d'évolution de la féminisation des effectifs de façon très nette.

**Mme SCHLIENGER** : On a une directrice des Bâtiments et une directrice des Espaces Verts...

**Mme HUARD** : Laissez-moi finir, je n'ai pas dit qu'il n'y avait pas de changement, je dis que dire qu'il y a eu plus de recrutements de femmes en 2022, s'il y a eu aussi plus de recrutements d'hommes, cela ne change pas la situation statistique.

Sur le dispositif de lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences faites aux femmes, pour le personnel de la mairie, on souhaiterait savoir si la Ville s'engage à soutenir les victimes pour déposer plainte car c'est toujours une difficulté pour les victimes, se porter partie civile pour leur apporter un soutien, garantir le maintien des victimes présumées à leur poste aussi et l'éloignement de l'agresseur, ce qui, on le constate, n'est pas toujours fait dans ces situations-là.

Nous constatons quand même la poursuite des inégalités de salaires puisque vous dites qu'il y a de plus en plus de femmes dans les catégories qualifiées, catégorie A et catégorie B, mais les écarts de salaires sont toujours là, ils se maintiennent en catégorie A, + 18 % pour les hommes, en catégorie B : + 13 % d'écart, alors qu'il y a justement maintenant une majorité de directrices, donc il y a quand même des écarts. Et on constate que la présence des femmes a régressé dans les postes d'encadrement de proximité qui sont en général plus valorisés.

Nous avons noté aussi que la Ville a décidé d'améliorer le régime indemnitaire pour fidéliser ou recruter des ingénieurs des services

techniques, est-ce que cette même solution a été envisagée pour recruter le personnel des crèches qui est une profession majoritairement féminine ?

La Ville nous dit agir pour la valorisation du rôle des pères mais dans le personnel de la Ville d'Antony 100 % des congés parentaux sont pris par des femmes et le temps partiel est très majoritairement féminin, donc là aussi, il y aurait sans doute un enjeu pour encourager les hommes à jouer leur rôle parental et notamment le fait de garantir une même évolution de carrière aux agents à temps partiel par rapport aux agents à temps plein, ce qui n'est souvent pas le cas.

En ce qui concerne les actions qui sont menées au sein de la Ville, effectivement on peut se féliciter que ce sujet soit mieux pris en compte et que les partenariats qui ont été noués débouchent sur des initiatives et à notre sens il faut effectivement les déployer plus largement, par exemple les initiatives concernant l'éducation non genrée au sein des crèches, auprès aussi des centres de loisirs, par exemple maintenir la présence du Violentomètre dans les lieux d'accueil et l'espace public tout le long de l'année parce que ce n'est pas une journée la lutte contre les violences, c'est toute l'année.

Vous parlez d'une véritable politique transversale pour l'égalité et l'égalité sociétale mais cela passe d'abord par des politiques publiques qui sont attentives à leur situation et lorsque 80 places de crèche sont toujours fermées, cela défavorise en priorité les femmes qui doivent réduire ou arrêter leur activité professionnelle à la naissance de leur enfant, faute de solution de garde dans certaines situations.

Concernant l'insertion dans l'emploi, on a eu les chiffres des jeunes accompagnés par la politique de la Ville, il se trouve qu'il y a 49 je crois

filles pour 142 garçons. Pourquoi une telle différence ? On sait que l'insertion des jeunes dans l'emploi est une difficulté et d'autant plus pour les filles, donc est-ce qu'il y a des actions qui sont envisagées pour accompagner peut-être davantage les filles qui peuvent avoir également des difficultés ?

Sur la pratique sportive, on a noté que si à l'école la pratique sportive est relativement partagée, pour les adolescentes ce n'est déjà plus le cas, donc on souhaiterait qu'il y ait aussi des initiatives prises pour favoriser la poursuite de la pratique sportive des adolescentes, et on peut se féliciter effectivement que la prise en compte de la prévention des violences dans le cadre du sport soit maintenant prise en compte. Nous, nous avons proposé d'aller plus loin en exigeant des engagements concrets en contrepartie des subventions qui sont versées au sein des clubs sportifs.

Nous suggérons que pour mieux cerner l'impact de son action, la Ville présente comme à Paris par exemple un budget sensible au genre c'est-à-dire donner à voir dans un budget les actions qui profitent aux hommes et celles qui profitent davantage aux femmes, par exemple pour poursuivre sur la question sportive, il y a des financements qui sont donnés pour le sport en club à visée compétitive qui est davantage pratiqué par les hommes mais le sport santé loisirs est souvent privilégié par les femmes, et donc l'équilibrage de ces efforts peut donner une idée de qui on privilégie.

La Ville de Paris propose également de s'intéresser à un urbanisme sensible au genre....

Excusez-moi, cela ne vous intéresse peut-être pas mais je souhaiterais quand même que vous m'écoutez...

**M. le Maire** : Faites une synthèse !

**Mme HUARD** : Mais c'est un sujet important. Donc un urbanisme sensible au genre, c'est-à-dire des démarches de conception et d'aménagement des espaces qui permettent aux femmes d'être en sécurité et à l'aise dans l'espace public. Avec par exemple des démarches exploratoires dans les quartiers.

Enfin, en matière de violences intra-familiales, nous on note d'après les chiffres qui nous ont été communiqués que ces violences s'accroissent. Donc c'est quand même un sujet important. On se félicite qu'il y ait un dispositif pour les accueillir, effectivement informer, accompagner les victimes ; on note quand même qu'Antony manque de logements d'urgence pour accueillir les femmes et leurs enfants, et qu'elle doit aussi s'intéresser aux femmes en situation de handicap que vous rappelez dans votre rapport puisque 80 % des femmes en situation de handicap sont victimes de violences, donc il y a aussi des réponses spécifiques à apporter.

La protection des populations, c'est aussi une responsabilité de la Ville et nous estimons que notamment vis-à-vis des enfants des actions doivent être mises en place.

Alors je finis par une proposition symbolique qui est que pour marquer l'engagement de la Ville dans la lutte contre les féminicide, on propose de mettre les drapeaux en berne le 25 novembre afin de marquer les esprits sur la gravité de cette situation ; et puisque vous m'en laissez le temps, je vous invite aussi à un événement qui est organisé par Antony Terre Citoyenne, et la Ligue des Droits de l'Homme le 13 mars, qui sera dans le cadre de la Journée Internationale des Droits des Femmes à la

salle Henri Lasson en présence de Françoise Vouillot qui est une ancienne membre du Haut Conseil à l'Egalité entre les Femmes et les Hommes, et de Françoise Dumont, Présidente d'honneur de la Ligue des Droits de l'Homme.

Je vous remercie de m'avoir écoutée jusqu'au bout.

**M. le Maire** : Y a-t-il une demande d'intervention ? Monsieur Mongardien qui va être plus synthétique ; j'espère.

**M. MONGARDIEN** : J'essaye d'être toujours plus synthétique. Merci Monsieur le Maire. Bonsoir Mesdames Messieurs. Au sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes, nous tenons à nouveau à saluer la création de la délégation dédiée à cette égalité et aussi toutes les actions qui ont été engagées jusqu'à présent et qui vont dans le bon sens. Malheureusement aujourd'hui, en regardant un certain nombre de statistiques qui sont publiées dans le rapport, qui est d'ailleurs très intéressant, on ne voit pas encore toujours les bénéfices. En effet, malgré les actions engagées et les efforts déployés, et les reconnaissances obtenues, on peut constater que les intentions affichées ne se retrouvent pas encore dans les décisions prises ou les statistiques présentées. En termes de décisions, par exemple, il a fallu que la minorité propose le nom des femmes pour la dénomination de certaines voies dans le quartier Jean Zay lors du précédent conseil municipal du mois de décembre, que vous aviez refusés, pour que vous proposiez aujourd'hui pour deux des trois voies dénommées le nom des femmes que nous vous avons proposés ; mieux vaut tard que jamais, vous allez nous répondre, mais la prochaine fois il serait bien que cela soit plus spontané car comme indiqué dans ce

rapport, le déséquilibre peut avoir des effets phénoménaux. Seuls 2 % des rues rendent hommage à des femmes.

Pour ce qui est des statistiques présentées sur Antony, il existe en effet toujours des inégalités salariales significatives entre les hommes et les femmes et ce d'autant plus que celles-ci se sont aggravées entre 2020 et 2022 pour les catégories A et les catégories B. En effet, si l'on peut se réjouir que le salaire moyen des femmes a augmenté de 334 €, soit 12 %, celui des hommes a en même temps augmenté de 509 €, soit + 16 %, aggravant ainsi la différence entre le salaire des femmes et celui des hommes de 13 % en 2020 à 18 % en 2022. En catégorie B, il y a même une inversion entre 2020 et 2022. En 2020 le salaire moyen des femmes était de 24 € supérieur à celui des hommes, il est de 272 € inférieur en 2022 à celui des hommes. On peut probablement expliquer cela par un passage d'un certain nombre de femmes en haut de la fourchette des salaires de catégorie B vers la catégorie A ou de catégorie C vers la catégorie B, mais cela mériterait une analyse plus fine que l'on n'a pas dans le rapport. En catégorie C, on note une réduction de l'écart des salaires entre les femmes et les hommes de 23 % à 8,9 % en 2022, ce qui est positif. On peut juste regretter que la moitié de cette amélioration soit due en fait à une réduction significative du salaire moyen des hommes.

**M. le Maire** : Vous avez déjà vu réduire un salaire dans la fonction publique, vous ?

**M. MONGARDIEN** : Ecoutez, ce sont les chiffres qui le montrent.

**M. le Maire** : Ça ne veut rien dire !

**M. MONGARDIEN** : Comme cela a déjà été remarqué, nous constatons avec regret que seules les femmes ont effectivement pris leur

congé parental. Et nous aimerions savoir si une communication ou des actions adéquates ont été mises en place vis-à-vis des hommes de la municipalité au sujet de leurs droits vis-à-vis du congé parental.

**Mme GENEST** : Bonsoir. Alors comme vous l'avez souligné Monsieur le Maire, c'est rare de baisser les salaires dans la fonction publique, donc je vous invite à prendre avec la plus grande prudence les chiffres qui sont sur les histogrammes de salaires parce que ce sont des chiffres qui sont mutualisés et qui ont assez peu de sens, donc il y a des transferts de catégorie de l'une à l'autre, on n'a pas baissé les salaires, on les a même tous montés, et cela ne veut pas dire grand-chose cette lecture-là comme vous le disiez si l'on n'a pas une lecture par catégorie pour comprendre les mouvements. Donc ne nous attachons pas à cet histogramme qui n'a pas une valeur incroyable en termes de traduction de la politique RH de la Ville.

En revanche, ce que je tiens à dire, c'est qu'en termes de salaires, nous sommes liés par la grille de la fonction publique qui n'est pas genrée entre les hommes et les femmes, il n'y a pas une grille pour les hommes et une grille pour les femmes.

Deuxièmement, la deuxième partie de la rémunération des agents de la ville, c'est le régime indemnitaire. Le régime indemnitaire, il est lié au poste, il n'est pas lié au fait que ce soit un homme ou une femme.

Troisième partie : c'est le CIA qui est lié au mérite et qui n'est pas lié non plus au genre homme ou femme, donc en réalité, on n'a aucun biais par rapport à cela. Le biais que l'on peut avoir aujourd'hui, ce sont les recrutements que l'on fait, alors on recrute aujourd'hui les gens que l'on peut recruter à date et on est bien contents de les recruter et on est toujours

en recrutement, on recrute en fonction des compétences et en fonction des candidatures qui se proposent et on n'a pas de discrimination particulière. Donc tout procès ou toute lecture j'allais dire critique de ce type de données n'a aucun fondement objectif, je tiens à le souligner ce soir. Merci.

**M. MONGARDIEN** : Ce sont malheureusement des chiffres que vous nous donnez, on n'en a pas d'autres.

**M. le Maire** : Il ne faut pas en tirer des conclusions.

**Mme GENEST** : Nous ferons un point en commission RH si vous voulez. On est en train de changer de système de suivi de la masse salariale avec un nouveau SIRH qui va nous permettre de sortir des chiffres comparés avec des vraies études, et là on pourra regarder exactement comment expliquer un certain nombre de choses. Alors bien sûr, on a sorti ces chiffres qui font partie de l'exercice égalité hommes/femmes, je crois qu'il vaut bien mieux s'attacher à l'ensemble des réalisations qui ont été présentées par ma collègue sur l'ensemble, qui manifestent et qui sont beaucoup plus symptomatiques de notre volonté en matière d'égalité hommes/femmes que ces chiffres-là qui, à mon avis, sont à prendre avec beaucoup de pincettes.

**Mme SCHLIENGER** : Déjà par exemple sur l'événement « La place du père » on est l'une des premières collectivités à faire ce genre d'événement et sur cette thématique, il y a une ville, je crois que c'est Brest, qui a suivi un peu cela aussi. Donc on sait que les sensibilisations, les retombées ne sont pas immédiates et que l'on ne va pas forcer au sein de nos équipes un père à prendre son congé parental, ce sont des changements de mentalités qui s'inscrivent dans le temps, c'est pareil pour tout ce qui est mesurable. On fait des énormes campagnes de

sensibilisation régulièrement auprès des jeunes avec tout ce que l'on a mis en place comme expositions au sein des collèges, à l'Espace 11 qui s'est associé aussi aux podcasts sur l'égalité, des jeux concours en lien avec le centre Hubertine Auclert, il y a énormément d'expositions qui tournent et on sait que les fruits, on les récoltera sur la durée. En tout cas, on travaille bien sûr avec les RH, on réfléchit à comment porter plus le congé paternité avec peut-être des kits justement que l'on va proposer aux pères, aux futurs papas au sein de la Ville pour concilier mieux la vie privée et le travail... Mais effectivement il nous reste encore du chemin à faire et il y a beaucoup de choses à proposer encore. Mais voilà, on a je pense le mérite d'avoir quand même beaucoup avancé sur le sujet.

**M. le Maire** : Il n'y a plus de questions ? Je pense que nous pouvons constater que **le rapport a bien été examiné ? Il a été examiné.**

Et donc on passe au rapport suivant qui est le rapport sur le développement durable.

### **3 - RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA VILLE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

**(Rapporteur : M. Eric ARJONA)**

**M. ARJONA** : Chers collègues, Bonsoir à toutes et à tous. Il me revient effectivement de présenter cette année le rapport en matière de développement durable dans la Ville d'Antony. C'est une obligation ce rapport, je vais situer un peu en quoi consiste ce rapport :

C'est une obligation qui nous est faite par le code général des collectivités territoriales qui prévoit que préalablement au débat sur le projet de budget dans les communes de plus de 50.000 habitants, ce qui

est le cas d'Antony, soit présenté un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques menées sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer la situation. Les actions menées doivent contribuer à atteindre les 17 objectifs de développement durable tels qu'ils sont inscrits au programme du développement durable à l'horizon 2030 qui a été adopté en septembre 2015 à l'Assemblée Générale des Nations Unies, l'ONU.

Pour mémoire, les 17 objectifs de développement durable proposent une marche à suivre pour parvenir à un avenir plus durable et meilleur pour tous. Ils visent à répondre aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés au climat et à la dégradation de l'environnement, mais aussi à la lutte contre la pauvreté, la lutte contre les inégalités, et à participer à l'amélioration de la prospérité de tous, à la paix et à la justice. Il faut bien avoir à l'esprit que tous ces objectifs sont liés, sont interconnectés ; et pour le bien de tous, il est important d'atteindre chacun de ces objectifs et chacune de leur cible d'ici à 2030 tel que nous y engage l'ONU.

De ce point de vue, le caractère exceptionnel du climat que nous avons pu observer en 2022 a servi sans aucun doute de révélateur grandeur nature des défis que nous avons tous à relever et qu'il est difficile de nier. L'urgence de lutter contre le dérèglement climatique et ses multiples conséquences néfastes est une évidence. Il est nécessaire d'agir dès à présent pour limiter leur impact. Pour cela, nous devons prendre des mesures immédiates pour freiner leur progression si nous voulons protéger notre planète. Dans ce domaine, l'engagement de la Ville d'Antony n'est pas nouveau, depuis de nombreuses années, de manière déterminée et

réfléchi, les actions de notre Ville sont particulièrement importantes : Rénovation énergétique des bâtiments municipaux, utilisation d'énergies renouvelables, développement de nouvelles formes de mobilités, protection des espaces verts et de la biodiversité, la liste est longue mais soyons clairs, du travail reste à mener et nous devrions même accélérer les actions ; Alors quand je dis « accélérer », sachant que les spécialistes disent que l'on va dans le mur, je ne sais pas si c'est une bonne image... on va dire qu'on va essayer de faire plus.

Par ailleurs le développement durable au sens de l'ONU comme nous l'avons vu ne se réduit pas aux seules questions d'ordre écologique. Il inclut également des considérations sociales et économiques au croisement de nombreuses politiques publiques pour qu'elles soient plus responsables et durables. Comme par exemple penser l'aménagement urbain de demain, ou gérer toujours plus efficacement les déchets, favoriser le commerce local et les circuits courts, développer le secteur de l'économie sociale et solidaire, mobiliser les citoyens grâce au budget participatif dont on a parlé tout à l'heure, favoriser l'égalité homme-femme, lutter contre les discriminations, œuvrer d'une manière générale à la cohésion sociale. On le voit, l'engagement en faveur du développement durable est un impératif pour la Ville pour garantir le bien-être et la santé des habitants, tout en préservant l'environnement pour les générations futures. Je crois pouvoir dire qu'il est au cœur de notre action municipale.

Le présent rapport annuel fait état des actions menées par la Ville d'Antony ces dernières années, il a et il se veut aussi une feuille de route que je considère comme ambitieuse pour les années futures. Je ne vais pas faire l'inventaire exhaustif de toutes les actions qui sont indiquées dans

le rapport, Stéphanie a justement souligné que les deux rapports se ressemblaient, cela se veut un rapport court, condensé, complet, avec une synthèse qui permet à chacun de se reporter ; cependant même si je ne vais pas dresser la liste de toutes les actions qui ont été menées et qu'il reste à mener, on peut citer quelques exemples que je vois comme emblématiques :

- Notamment, les 48 millions d'euros d'investissements qui sont prévus dans les prochaines années pour rénover un certain nombre de bâtiments municipaux, principalement les écoles, qui montrent l'engagement financier que cela peut représenter.
- On peut viser le remplacement de la flotte de véhicules municipaux, si j'osais un slogan, ce serait « plus d'électrique, moins de thermique. » Un tiers de la flotte municipale est passé à l'électrique d'ores et déjà.
- Les nouveaux quartiers sur lesquels nous sommes en train de travailler, pour lesquels certains sont déjà pas mal avancés comme Jean Zay ou le futur Antonympole, intègrent tous une dimension écologique ambitieuse. Toujours plus d'arbres, toujours moins de sols imperméables, la préoccupation en ce qui concerne la gestion de l'eau, c'est au cœur des réflexions que l'on mène sur ces sujets.
- On peut encore citer la renaturation du Parc Heller. Il faut se satisfaire, je crois, d'habiter une ville où la possibilité de recréer la nature en son sein, alors qu'on est en situation plus qu'urbaine, est une chance. Et le projet du Parc Heller est à ce titre assez emblématique.
- L'accompagnement des alimentations alternatives avec la possibilité d'aller chercher sa nourriture dans des endroits où l'on participe de

l'économie sociale et solidaire, où l'on évite d'utiliser trop de sacs en plastique, etc.

- S'agissant aussi de la politique de commandes publiques, il n'y a pas un marché qui soit passé par la Ville sans que la préoccupation du développement durable ne soit pris en compte.
- On l'a vu, on a parlé de l'implication des citoyens, c'est dans le budget participatif, mais c'est aussi le Conseil Citoyen des Jeunes, c'est la création l'année dernière d'un Conseil de l'Economie Sociale et Solidaire.
- Enfin, c'est la mise en œuvre de politiques de mobilités durables, etc., etc.

La liste est longue, je vous invite donc à parcourir, voire à lire pour les plus courageux le rapport qui vous a été présenté ce soir. Et comme Stéphanie, je tiens également à remercier les services pour leur participation et la mise en œuvre de ces politiques publiques impulsées par notre Maire, cela ne fonctionnerait pas s'ils n'étaient pas là, et particulièrement remercier Hélène Cosy pour tout le travail effectué sur ce rapport. Je vous remercie.

**M. MAUGER** : Merci pour la présentation du rapport. Quelques remarques d'abord sur la forme : ce rapport annuel dont vous avez rappelé qu'il était obligatoire est plus léger que les années précédentes, c'est une belle illustration mais le contenu n'est pas à la hauteur des enjeux. On observe le même phénomène qu'au Territoire Vallée Sud : les collectivités territoriales ont cumulé un énorme retard par rapport aux objectifs mais se vantent de la moindre mesure même lorsque l'effet positif sera très marginal. À l'arrivée, un rapport « Feel Good » qui fait du bien alors même que l'on sait déjà que les objectifs ne seront pas atteints et que la situation

est d'année en année plus alarmante, par exemple en matière de biodiversité ou d'emballage climatique.

Rappelons d'abord quelques-uns de ces objectifs qui s'imposent : réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, c'est bientôt, puis 50 % d'ici 2040 et 60 % d'ici 2050. Réduction aussi de 40 % de la consommation d'énergies fossiles d'ici 2030.

Parmi les moindres mesures dont je parlais sur lesquelles le rapport s'attarde, j'en citerai simplement deux par concision, pour montrer que vous êtes encore loin du compte : par exemple la mise en place d'un parking de vélos sécurisé de 58 places en face de la gare RER Antony alors qu'un décret du 8 juin 2021 instaure un minimum de 340 places sécurisées rien que pour cette gare. Autre exemple : la participation de 21 familles au défi « zéro déchet » qui vise à réduire le volume de déchets produits par les familles, à quand une tarification incitative de l'enlèvement des ordures ménagères comme c'est pratiqué ailleurs, qui aurait un effet sur l'ensemble de la Ville et même du Territoire ?

Venons-en aussi à ce que le rapport passe sous silence : vous mettez en avant assez systématiquement le nombre d'arbres plantés dans les projets d'urbanisme mais vous passez sous silence les nombreux abattages qui ont lieu pendant ces opérations. Je pense par exemple aux arbres de l'avenue Pajeaud dont un certain nombre ne pourront être sauvés, à ceux du Parc Heller, on ne sait pas encore combien vont être abattus, ou encore ceux qui se trouvent autour de la ZAC Jean Zay ; sans parler des arbres abattus lors des opérations des promoteurs privés comme ce fut le cas il n'y a pas si longtemps avec l'opération immobilière en bordure du parc Bourdeau.

Deuxième point que votre rapport passe sous silence : celui des pollutions dont je peux donner plusieurs exemples : au mois de mai dernier la Bièvre avait connu un épisode de pollution aux hydrocarbures ; autre exemple : à l'occasion du projet des jardins de l'avenue de l'Abreuvoir nous avons appris que le sol était pollué au plomb et aux hydrocarbures dans ce secteur. Et enfin en matière de pollution toujours, l'institut Paris Région a classé le secteur d'Antony parmi les points noirs environnementaux d'Île-de-France, cela ne figure absolument pas au rapport.

Vous présentez aussi sous un angle positif le renouvellement partiel du parc automobile de la Ville mais vous passez sous silence le fait, confirmé en commission, que des véhicules appartenant à la Ville classés en critère 4, c'est-à-dire « interdits de circulation dans la zone à faibles émissions » dont Antony fait partie, continuent de circuler.

Nous avons quelques propositions pour les Antoniennes et les Antoniens.

- Première proposition : instaurer une alternative végétarienne et quotidienne dans les cantines comme vous l'ont demandé de nombreux parents alors que vous avez négocié un nouveau contrat de restauration et que vous avez fermement écarté cette demande. Vous avez même aussi refusé de rejoindre le projet très qualitatif des villes voisines Bourg-la-Reine, Sceaux, Montrouge, Fontenay aux Roses, qui auront la maîtrise de A à Z de la qualité des repas qu'elles proposeront aux enfants.

- Deuxième proposition : développer des corridors favorables à la biodiversité en protégeant les jardins et en obligeant par exemple à laisser un espace en bas des clôtures pour permettre aux petits mammifères de se déplacer.

- Troisième proposition : développer une trame noire, nous savons que vous êtes hostiles à l'extinction des lumières, néanmoins vous pourriez faire un effort pour faire respecter l'obligation d'extinction des enseignes et des devantures de commerces la nuit.

- Autre proposition : un sujet a récemment poussé des Antoniennes et des Antoniens à prendre l'initiative de recenser et de sensibiliser les commerçants qui sont en infraction.

- Quatrième et dernière proposition : en termes de participation citoyenne, il nous paraît indispensable de créer des conseils citoyens dans chaque quartier. L'expérience du Conseil Citoyen du quartier du Noyer Doré montre que c'est un partenaire précieux si l'on veut mieux répondre aux besoins et aux attentes des habitants du quartier. Si cette mise en place vous semble difficile dans tous les quartiers d'Antony, quelques-uns pourraient être priorités comme Pajeaud, Antonypole, Guillebaud, qui nous semblent être des quartiers prioritaires pour la mise en place de tels conseils citoyens de quartier.

Je rappelle enfin nos demandes jusqu'ici non satisfaites :

- Avoir communication, et je crois que vous me rejoindrez Monsieur Arjona sur ce point, du fameux Schéma directeur énergie vanté dans ce rapport dans le débat d'orientation budgétaire et pour lequel la Ville avait été primée l'année dernière.

- Deuxième élément dont on vous demande communication : les rapports que produit chaque année à votre demande le laboratoire de la Préfecture de Police sur la qualité de l'air.

- Et enfin, on vous demande aussi de réunir la commission chargée de la transition écologique et du développement durable que votre

prédécesseur Monsieur Arjona avait réunie six fois en deux ans et qui ne s'est plus jamais réunie depuis son départ.

C'est tout de même un comble que nous examinions ce rapport sans que la commission ne se soit réunie.

En résumé, face à l'urgence déclarée, on aurait pu s'attendre à une accélération et à un renforcement des mesures favorables au développement durable, or il n'en est rien, aucune action d'ampleur n'est envisagée en 2023. Je vous remercie.

**Mme DESBOIS** : Par rapport à ce rapport, je ne sais pas si j'abonde dans le sens du rapport Feel-Good mais effectivement il est extrêmement bien présenté. Quelques remarques générales et en lien également avec un certain nombre de chapitres qui sont associés dans le DOB. Effectivement je rejoins David Mauger sur la volumétrie et la quantité d'informations dans ce rapport, même si elles sont bien présentées, elles sont tout de même en forte baisse par rapport à 2022, c'est-à-dire qu'effectivement les actions mises en œuvre et les ambitions le sont également. Une grande partie des actions financées en 2022 et 2023, rappelons-le, proviennent en fait du Schéma directeur énergétique de 2021 qui lui-même répond ni plus ni moins aux exigences du décret tertiaire de la loi Elan promulguée en fin 2018. Et je le redis, effectivement avec une obligation de s'aligner sur la réduction de 40 % de la consommation énergétique notamment des bâtiments de plus de 1.000 mètres carrés en 2030.

Et enfin, ce que l'on peut également voir aujourd'hui, c'est que l'on est plutôt au sein de la mairie d'Antony assez forts sur les effets d'annonce et la trajectoire à poursuivre. Ce que l'on constate tout de même, c'est qu'il

y a un certain nombre de promesses de campagne qui ont été des promesses fortes de votre part Monsieur le Maire et de votre équipe qui démarrent en milieu de mandature.

On peut souligner effectivement en termes de points je dirais positifs les points suivants :

- La réactivité de la mairie sur l'affichage du processus et sa mise en œuvre, le lancement des audits et l'actualisation des diagnostics de performance énergétique, je crois pour 54 sites.

- Vous avez validé en 2021 ce fameux Schéma directeur énergétique.

- Vous avez annoncé également à grand bruit la rénovation thermique des écoles, on ne peut que la saluer, elle a déjà été promue dans le DOB 2021, 2022 ensuite, maintenant 2023, on nous annonçait 35 millions d'euros, on nous en annonce 45 ; grand bien nous fasse et fasse évidemment aux écoliers, en attendant on a, pour notre part et pour notre groupe et je crois que c'est partagé dans cette salle, un certain nombre de doutes et de réserves sur l'efficience et l'ingénierie de projet sur la mise en œuvre. J'en veux pour preuve ce fameux Schéma directeur énergétique qui n'est pas communiqué alors que, rappelons-le, il engage lourdement les finances de la commune et sur 10 ans. Où est-il ? Quand nous sera-t-il communiqué ? Quelle visibilité donner aux Antoniens sur les engagements financiers qui sont liés ?

- On parle, pour rentrer dans les détails, de cette ombre sur la planification, sur le séquençage des actions, sur les montants associés. Par exemple sur les pompes à chaleur, on nous parle d'un certain nombre

qui auraient été développées, qui aurait été mises en œuvre en 2022. On nous parle de trois sites en 2023 : lesquels ? Soyons plus précis.

- Quelle échéance pour le remplacement de l'ensemble des chaudières à gaz ?

- On parle également de marché global de performance énergétique, il était annoncé pour 2022, il l'est maintenant pour 2023. C'est-à-dire qu'entretemps, rien n'a avancé, Monsieur Arjona.

- On parle enfin de la gestion technique des bâtiments, la gestion technique centralisée. Alors laissez-moi vous dire qu'on a tendance à Antony de considérer que c'est une innovation, il y a tout de même 20 ou 30 ans je dirais que ces systèmes-là et en particulier leur outillage à travers des capteurs connectés, sont en œuvre. On installe sur ces sujets-là des sondes en 2022, j'ai envie de vous demander à quoi les relie-t-on puisqu'on apprend dans le document que les études qui définissent l'architecture de la remontée des données sont lancées en 2023 ? Donc les sondes sont installées en 2022, grand bien nous fasse... où ? Et par quel biais ? Et jusqu'où sont communiquées les données ? Sans doute imagine-t-on, pour une mise en œuvre effective en 2024, en attendant à quoi servent ces sondes ?

Bref, Il y a effectivement des effets d'affichage qui sont très nobles et on peut tous se souhaiter collectivement, quelque bord dont on fasse partie, que l'on puisse accéder à ces objectifs qui sont centraux, maintenant l'avancement des actions, le cadencement, l'ingénierie de projet autour, c'est par contre en revanche entouré d'un flou qui est assez peu rassurant.

Et je terminerai cette intervention tout de même sur les bornes de recharge électrique, les IRVE dont le déploiement, disons-le, est quand même très largement insuffisant à ce stade, avec un retard d'au moins un an pour la station Croix de Berny, cette dernière qui était annoncée comme étant opérationnelle dès janvier 2022, dans le même rapport du développement durable de 2022, et qui est annoncée dans le débat d'orientation budgétaire de 2023 comme allant ouvrir dans les jours à venir. Le chantier est en suspens depuis un an et a priori récemment, aucune équipe ne travaille sur le chantier, donc « les jours à venir », la période peut-être est relativement vaste !

Quelle est la troisième station annoncée dans le débat d'orientation budgétaire ? Et enfin quatre stations à terme sont annoncées pour la commune, toutes le long du RER, c'est très peu pour un territoire qui est si grand. Merci.

**M. ARJONA** : Moi, à ce stade j'aurais surtout envie de retenir que c'est un rapport Feel-Good parce que c'est vrai qu'on n'a pas souvent l'occasion de se faire du bien. Monsieur Mauger, vous mettez en doute la capacité de la Ville à atteindre les objectifs qui sont affichés. S'agissant du décret tertiaire, je crois savoir, je me retourne vers les services techniques, que nous sommes bien au-delà en termes de résultats de ce qui nous était imposé dans le calendrier d'avancement en termes d'économies attendues et de moindre consommation de gaz à effets de serre, etc. Et s'agissant des années à venir, nous souhaitons, nous espérons aller au-delà des obligations qui nous sont demandées dans un calendrier plus resserré. Alors je veux bien que l'on nous fasse des procès d'intention sur des objectifs futurs dont on ne sait pas, vous et moi, s'ils seront véritablement

atteints, mais s'agissant des objectifs actuels, on est déjà au-delà. Je pense que Maryse pourrait compléter très aisément ces affirmations puisqu'elle a suivi tout cela depuis plusieurs années, donc cela confine au procès d'intention.

S'agissant des parkings vélos, il se trouve que c'est un sujet qui est particulièrement maîtrisé par Perrine Précetti, et on complétera aussi les réponses concernant les prises, les bandes de recharge électrique, ce sont des sujets très techniques que, je suis désolé, je ne maîtrise pas aussi bien que ma collègue, donc si elle a l'intention de compléter, je la laisserai compléter.

21 familles ont participé à la campagne « Zéro déchet », c'est vrai que c'est assez peu, il ne vous a pas échappé que l'on a mis en place une opération pilote dans un des quartiers de la Ville puisqu'elle concerne 1.000 familles, alors je ne dis pas que c'est facile pour les 1.000 familles de participer mais là aussi on a vocation à s'améliorer. Je l'ai dit aussi, je me satisfais de ce que l'on fait, beaucoup de villes font beaucoup moins que nous, et je répondrai après à Mme Nadia Desbois sur les attaques qu'elle a pu commettre à notre endroit, on sait que l'on aura à faire face à beaucoup plus mais enfin 1.000 familles c'est déjà beaucoup plus que 21 familles sur le projet Zéro Déchet, c'est un projet pilote, on va attendre de voir le résultat de ce projet pilote pour la collecte des déchets, on forme l'espoir que cela fonctionne, sachant que -vous êtes certainement au courant- en 2028 je crois nous aurons tous l'obligation d'avoir des composteurs dans nos domiciles, et on sera de toute manière incités à participer à une meilleure gestion des déchets.

S'agissant des incitations mises en place par certaines villes visant à diminuer les déchets, là je me retourne vers des actions de type taxe fiscale ou paiement, je me retourne vers mon collègue Pierre Médan, plus grand spécialiste des finances publiques que moi, qui aura peut-être des éléments à fournir à cet endroit.

Les arbres : ce qui est vrai, c'est que pendant des années, la question de l'arbre n'en était pas une. Il y avait des projets d'aménagement, un arbre gênait, on ne se posait pas souvent la question de savoir si l'on devait le garder ou pas. Je peux vous affirmer, les yeux dans les yeux comme dirait l'autre, que dans le cadre des projets auxquels je suis amené à participer, il n'y a pas un arbre dont on ne regarde pas la validité de sa conservation dans le cadre des projets que l'on mène. Affirmer aujourd'hui que dans tous les projets d'aménagement qui existent, des arbres ne seront pas abattus, c'est faux. C'est faux. C'est vrai. Enfin c'est vrai que c'est faux....

Au Parc Heller, les projets qui nous sont proposés vont certainement conduire à abattre un certain nombre d'arbres. Notre objectif est d'en minimiser le nombre. Et ne pas oublier qu'évidemment on va en planter d'autres, alors bien sûr il faudra attendre avant que ce soit des arbres de haute tige... Mais il est vrai que Paris ne s'est pas fait en un jour, les forêts urbaines ne vont pas se faire en un jour, et je pense que le projet de la renaturation de la Bièvre mérite les efforts que l'on fait sur ce sujet.

La flotte de véhicules électriques, là aussi c'est un projet qui ne peut pas se faire de manière instantanée, la volonté est là. Un tiers de la flotte municipale est électrique, c'est moins bien que si c'était 100 %, c'est malgré tout un tiers, et aussi au-delà de la flotte, on réfléchit...

**M. MAUGER** : Mais la Ville est en infraction. Les véhicules critère 4 de la Ville continuent de circuler.

**M. ARJONA** : Eh bien on va regarder à remédier à cette infraction, je ne sais pas s'il y en a beaucoup...

**M. le Maire** : Oui parce que pour les véhicules publics, c'est autorisé. Mais on va les supprimer. Voilà. On va les remplacer tous. Mais c'est toujours autorisé, si.

**Mme DESBOIS** : J'en profite, M. Arjona, pour dire qu'il est indiqué au DOB que 20 % du parc de véhicules de la Ville seraient électrifiés. Vous indiquez un tiers.

**M. ARJONA** : Oui, ce sont mes informations.

**M. le Maire** : C'est un tiers à la fin de l'année 2023. Aujourd'hui ce n'est pas encore un tiers mais on va y arriver avant la fin de l'année.

**M. ARJONA** : Alors vous avez fait un certain nombre de propositions M. Mauger, vous avez parlé de menu végétarien je crois, je crois comprendre aussi d'inciter les commerces à éteindre leurs enseignes. Alors sur le menu végétarien, je ne vais pas m'engager pour la municipalité, ce sont des sujets qui sont suivis au niveau de mes collègues, de Sophie Sansy notamment qui participe à la confection des menus. Je ne sais pas où ça en est, si Sophie veut intervenir sur ce sujet...

**Mme SANSY** : J'interviens mais vraiment très rapidement parce que c'est un sujet que l'on a évoqué à de nombreuses reprises. Nous avons, conformément à la loi, intégré un menu végétarien par semaine, et globalement, il y a très peu de menus carnés au final : il y a une à deux fois par semaine des menus à base de protéines animales. C'est conforme à ce qui a été demandé par les nutritionnistes concernant la santé des

enfants. On en a longuement parlé et en commission, et dans d'autres occasions en conseil, on ne va pas revenir là-dessus. Donc effectivement on ne souhaite pas passer à quatre menus végétariens par semaine. Et c'est un choix très assumé de l'équipe municipale actuelle.

**M. MAUGER** : Je précise que c'est une demande d'alternative végétarienne, ce n'est pas une demande imposée. La demande des parents, c'est une alternative.

**Mme SANSY** : C'est une alternative mais dès lors que certains parents souhaitent effectivement nourrir leurs enfants de cette façon, c'est tout à fait louable mais la Ville ne souhaite pas s'engager là-dessus.

**M. ARJONA** : S'agissant des enseignes lumineuses, c'est un comportement individuel des commerces en question, on a peut-être vocation à les inciter en tant que citoyens à se poser la question, si jamais ils ne le font pas, peut-être que Marie, il y aurait une action à faire à ce niveau-là à destination des commerçants. Je partage l'objectif. Je ne devrais peut-être pas le dire mais c'est vrai qu'à titre personnel, quand je passe à la mairie le soir et que je vois des salles allumées, ça me gêne. Donc je partage entièrement l'objectif. Alors cette proposition de création de conseil de citoyens, conseil de quartier, etc., rejoint un peu les discussions que vous avez eues sur le budget participatif, etc., comités de quartier, c'est une discussion qu'il faut mener.

**M. BEN ABDALLAH** : Juste un petit mot sur les conseils citoyens : cela concerne notamment la politique de la Ville et je voudrais m'expliquer d'une manière assez claire à ce sujet : je vous rejoins Monsieur Mauger quand vous dites que le conseil citoyen du Noyer Doré est une réussite. Je vous rejoins pleinement là-dessus. Et je pense que c'est une réussite parce

que c'est un partenaire sur une politique publique avec des objectifs qui sont clairs et définis. Après, quand vous parlez de conseils citoyens de quartiers, c'est un autre sujet et finalement ça s'approche plus de la vie associative. Et à titre personnel, là je m'exprime vraiment à titre personnel, je suis assez dubitatif sur ce type d'instance parce que je ne sais pas si ça marcherait, encore une fois ce serait une question premièrement de participation citoyenne, deuxièmement d'objectifs qui sont assignés à ces conseils, parce qu'en fait, le conseil citoyen fonctionne parce que c'est un partenaire de politique publique. Il y a encore une fois des enjeux qui sont clairs et définis, et nous travaillons, en tout cas la volonté de la Ville et de Monsieur le Maire, c'est de travailler en partenariat sur ce type de sujets qui sont fondamentalement un retour à l'égalité républicaine. Un conseil de quartier, je ne sais pas ce que c'est.

**M. MAUGER** : Non mais ça prend tout son sens lorsqu'on a des projets. Par exemple j'ai cité le cas, il y a un projet de requalification du centre commercial de Pajeaud, il est bien évident qu'avoir l'avis d'un conseil citoyen qui est constitué, qui va pouvoir faire des propositions et stimuler je dirais la Ville pour mener ce projet, cela fait tout à fait sens. Il ne faut pas tomber dans une espèce de dialogue informel avec quelques citoyens qui ne sont pas forcément représentatifs de leur quartier, alors qu'un conseil a vocation justement à agir dans l'intérêt général.

**M. BEN ABDALLAH** : Alors là je vous dirais juste que nous avons les outils de participation et d'interaction avec la population, et là je parle sous la responsabilité de Monsieur Hubert, le maire-adjoint à la démocratie participative. Nous avons les outils.

**M. ARJONA** : Et enfin, il y avait le Schéma directeur des véhicules électriques, je vais maintenant m'adresser à Madame Desbois : je trouve un peu cocasse de la part du groupe Renaissance, le Gouvernement ayant été condamné sur son inaction climatique, de reprocher à la Ville son manque d'ambition, quasiment son inaction. Il faudrait faire les études mais si l'État français faisait autant pour la France qu'Antony fait pour la Ville, on serait pas mal, je pense. Et par ailleurs, de manière sérieuse la situation est grave. Je ne dirais pas qu'elle est désespérée mais la situation vis-à-vis de l'urgence climatique est grave, le réchauffement, on ne va pas y échapper. Je crois que c'est le Maire qui l'expliquait dans un des conseils municipaux, on va avoir le climat de Bagdad à l'horizon 2050, 2060, alors en 2060, je ne serai pas forcément ici mais disons que pour la vie de mes enfants et de mes petits-enfants, ce ne sera pas formidable. Est-ce que pour autant il faut être résigné ? Ce n'est pas mon caractère. Donc à mon niveau, là où je suis, j'essaie d'agir pour faire en sorte qu'on s'adapte le mieux possible, que l'on réduise le mieux possible d'ici 2030, 2040, 2050, avec les objectifs qui sont assignés, les émissions de gaz à effets de serre, et je forme l'espoir que la science nous aidera à passer ce cap qui s'annonce difficile. Mais honnêtement, que vous nous reprochiez, que vous reprochiez à la Ville son manque d'ambition, son manque d'envergure et que vous remettiez en cause les actions qui sont faites, c'est un peu cocasse. En toute amitié.

**Mme DESBOIS** : Alors excusez-moi mais je n'ai pas reproché le manque d'ambition, j'ai reproché le manque de visibilité sur la mise en œuvre. Il y a des idées, il y a la cible, il y a la manière dont on l'atteint et il

y a la manière dont on va voir là où l'on en est. C'est exactement ce que j'ai dit, rien de plus.

**M. ARJONA** : Merci pour la leçon Madame. Alors il est vrai que s'agissant du Schéma directeur électrique, je n'ai pas moi-même en possession un document récapitulant l'ensemble des actions, études, mesures qui ont été menées par les services, avec l'aide de sociétés extérieures évidemment. Cela a été dit dans le cadre d'une commission ou d'une réunion, je ne me souviens plus laquelle, l'âge aidant ma mémoire défaille, en tout cas je sais que cela a été dit et les services sont en train de travailler à la collecte de ces nombreuses informations dont je ne doute pas, connaissant votre formation, que vous arriviez à lire la source brute de l'information, mais on a vocation aussi à avoir des documents lisibles et donc les services vont œuvrer pour constituer ce document et j'imagine que dès qu'il sera constitué on vous le fera parvenir. Je ne vois pas pourquoi ce ne serait pas le cas.

Et enfin s'agissant des stations de recharge électrique et des parcs à vélos, je me tourne vers Mme Précetti.

**M. HOBEIKA** : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, j'aime bien parler à tout le monde, je ne veux pas attaquer directement mon collègue, et Mesdames Messieurs les agents : quand je regarde les actions phares de 2023, je suis un peu d'accord avec Nadia et je suis solidaire avec Nadia sur ce qu'elle a dit. En fin de compte, lorsque l'on regarde 2023, on voit qu'il n'y a pas une étude de bilan de l'empreinte carbone et il n'y a aucune planification là-dessus et vous savez très bien que cela, ça se traduit par les achats. Cela se traduit par les embauches. Cela se traduit

par la totalité de l'action de la mairie et ça mérite vraiment une planification dans le temps.

**M. ARJONA** : Oui, s'agissant du bilan carbone, sauf erreur de ma part, c'est prévu justement d'établir un bilan carbone en 2023. Je suis d'accord,

**M. HOBEIKA** : Le bilan carbone pour 2023, il n'y a pas.

**M. ARJONA** : Non, je suis d'accord.

**M. le Maire** : Non mais on parlait de sommes importantes, pour le bilan carbone, ce sera quand même un peu moins cher.

**M. HOBEIKA** : Monsieur le Maire, si vous regardez uniquement l'influence sur les achats, lorsque vous avez une empreinte carbone et que vous décidez de la faire, ça coûte cher.

**M. le Maire** : Oui d'accord mais ça n'a rien à voir avec l'isolation thermique, rien à voir.

**M. ARJONA** : M. Hobeika, deux réponses : tout à fait récemment il a été décidé de faire un bilan carbone de la Ville, on s'interroge pour le faire même au niveau des habitants, etc., mais c'est beaucoup plus compliqué, mais donc on fait un bilan de la consommation de la Ville, il est prévu qu'on le fasse cette année. Deuxièmement, s'agissant de la préoccupation dans le cadre de la commande publique, je vous l'affirme, il n'y a pas un marché de la Ville qui ne tienne pas en compte la dimension du développement durable. Cela fait partie des critères d'attribution des marchés.

**Mme PRECETTI** : Je vais dire un petit mot sur le sujet vélo, sur les IRVE, sur les mobilités en tout cas, l'impact de la voiture ayant un impact fort sur le CO2, sur le climat, pour un tiers en tout cas, pour un tiers des

impacts, donc c'est quand même un sujet important et un sujet sur lequel il faut agir. Néanmoins, vous parliez d'un abri vélos sécurisé à 48 places, d'autres suivront et vous le savez on en a déjà parlé, il n'empêche que pour l'instant, il n'est pas saturé. Donc il faut aussi agir et réagir en fonction des besoins. Il fait 58 places, il y a 45 personnes qui se sont inscrites et pour l'instant il n'est pas saturé. Vous allez me dire « c'est la poule et l'œuf »... d'accord mais peu importe, des gens font du vélo et se mettent parfois ailleurs et d'autres projets existent sur la Ville puisque sur la gare d'Antony-centre en particulier, nous sommes en train de regarder à recréer un stationnement vélos sécurisé à l'entrée du parc Sibille comme il existait il y a quelques années, qui viendra donc ajouter en masse des possibilités. Il y en a un à la Croix-de-Berny qui est prévu, il y en a un également aux Baconnets, donc Croix-de-Berny 70 places, Baconnets 60 places. Je pense qu'on est vraiment en route là-dessus si je peux dire et en tout cas pour le moment ils ne sont pas saturés.

Je dirai la même chose pour les IRVE, Mme Desbois dit « il y en a bien insuffisamment », sauf que ce n'est pas saturé. On n'a pas de problème de saturation là-dessus. Donc oui, peut-être qu'il en faudra davantage mais pour le moment en tout cas on répond aux besoins. Quant à celle de la Croix de Berny, il y a eu effectivement un souci d'énergie puisque c'est une borne qui demande beaucoup d'énergie et l'énergie n'était pas présente là, il fallait des travaux importants qui ont été retardés par le Département probablement en lien avec le tramway. Mais les travaux ont lieu toute cette semaine contrairement à ce que vous disiez, et encore aujourd'hui et donc effectivement on est très proches de son ouverture.

**M. le Maire** : Parfait. **Le débat eu a lieu**, on ne peut pas contester, et nous passons maintenant au débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2023. Monsieur Médan a la parole.

## **I - FINANCES**

### **4 - DEBAT CONCERNANT LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET 2023**

**(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)**

**M. MEDAN** : Merci monsieur le Maire, bonsoir à tous. Nous allons retrouver dans ce débat d'orientations budgétaires un certain nombre d'éléments dont nous venons de parler à l'instant. Pour poser un peu le débat, et cela me permettra de répondre aussi notamment au groupe de la majorité présidentielle, et notamment à Nadia Desbois, sur le sujet qu'elle a évoqué.

Après deux années hors normes 2020 et 2021 à cause du virus bien évidemment, on aurait pu croire que l'année 2022 serait plus paisible et allait se caractériser par un retour à une situation normale. Malheureusement ce n'est pas tout à fait le cas.

Dans le secteur de l'énergie la guerre en Ukraine a mis en évidence les choix stratégiques désastreux des derniers gouvernements, et notamment du Président Emmanuel Macron :

- Pour le gaz, les approvisionnements étaient depuis longtemps trop peu diversifiés

- Et pour l'électricité, jusqu'en janvier 2022 l'idée était qu'il fallait fermer les centrales nucléaires et construire des éoliennes.

Ce n'est seulement que quelques mois avant les élections présidentielles que le Président Macron a opéré un virage à 180° sous la pression d'un ou deux rapports sans doute d'experts qui ont dû attirer son attention, sous la pression aussi sans doute de ses concurrents à l'élection présidentielle, désormais vous avez pu constater qu'en quelques mois il n'est plus question de fermer les centrales mais qu'il faut maintenant en construire une bonne dizaine.

Donc je trouve effectivement comme Eric un peu fort de café cette façon de donner des leçons alors que quand on est dans cette situation-là, on devrait être un peu plus modeste. Je ne dis pas qu'il ne faut pas critiquer mais il faut peut-être critiquer avec un peu moins d'aplomb. Ça vous ferait du bien.

Pour Antony, cette double crise sur le gaz et l'électricité va se traduire par :

- le quasi doublement du coût de l'électricité (+ 82 %)
- et le quasi quadruplement du coût du gaz, environ 300 %, on est plus aujourd'hui autour de 270 %, tant mieux, mais ce sont évidemment deux éléments très forts qui vont impacter les budgets 2023 et les suivants.

Alors en 2022 on a noté, vous l'avez constaté, une forte reprise de nos investissements malgré une conjoncture assez défavorable, nos investissements, j'indique un peu leur tendance : en 2022 ils ont été de 42,2 M€, donc bien supérieurs à ce qu'ils ont été en 2020 et 2021 mais notre autofinancement baisse régulièrement depuis le début de la crise sanitaire et on a un autofinancement de 2022 qui va atterrir à 12,7 M€

après avoir été à des niveaux bien supérieurs, en 2019 c'était un peu exceptionnel il faut bien le reconnaître, mais en règle générale on était plutôt à 15 M€.

Les causes principales de ce ralentissement de l'autofinancement, vous les connaissez, on en a déjà parlé, je les rappelle simplement :

- Comme beaucoup de collectivités on a accumulé les difficultés liées à la crise Covid (les aides, l'arrêt des activités, dépenses en hausse, inflation...)

- On a eu aussi, et là il ne faudrait quand même pas l'oublier, une politique très volontariste sur les dépenses de personnel et cette politique volontariste, heureusement qu'on l'a eue parce qu'on connaît tous les difficultés que l'on a aujourd'hui en termes de recrutements et donc on peut imaginer ce que ce serait si l'on n'avait pas eu l'intelligence de corriger le tir à cette période-là. Donc c'est plutôt une bonne chose mais enfin, cela fait baisser notre autofinancement.

Et depuis des années, vous savez aussi que la DGF baisse et que les péréquations ont tendance à augmenter. Alors c'est parfois très vif comme hausse ou comme baisse, parfois c'est un tout petit peu plus light mais enfin, c'est comme ça depuis des années.

Malgré cette conjoncture défavorable, la situation financière de la Ville reste bonne, je dirais, reste saine.

Dans ce contexte, quelles sont les hypothèses principales du budget 2023 ?

Nous souhaitons dans la lancée de 2022, je viens de rappeler l'évolution des investissements, nous souhaitons poursuivre le programme d'investissements sur lequel nous avons été élus et nous souhaitons

poursuivre ces efforts pour que cette notion qui vous tient à cœur du bien-vivre à Antony puisse toujours être au cœur de notre action. Par conséquent, nous ne souhaitons pas, malgré les éléments conjoncturels, les difficultés, etc., nous ne souhaitons pas ralentir le programme d'investissements. Nous le maintenons, avec toujours évidemment, vous ne manquerez pas de le signaler lors du vote du budget, avec toujours des reports, eh oui parce que dans les investissements et les projets, ça ne va pas toujours au rythme espéré. Mais ce n'est pas volontaire.

Deuxième élément, en réponse au décret tertiaire dont vous avez parlé, le décret tertiaire c'était en juillet 2019, il y a toujours un peu de temps entre la loi Elan et l'application, donc cela a démarré en juillet 2019, en réponse donc à ce décret tertiaire, nous allons aussi consacrer chaque année pendant au moins 10 ans, mais sans doute plus, de gros moyens à la lutte contre le réchauffement climatique et on l'évalue à peu près à 5 M€ par an. Je reviendrai sur le décret tertiaire plus tard parce qu'en parlant du décret tertiaire tout à l'heure, Nadia Desbois, je reviendrai sur la difficulté que l'on a en claquant des doigts à appliquer un décret tertiaire qui date de 2019 sans faire des études, sans faire des analyses poussées, et comme on a beaucoup de bâtiments publics, cela prend beaucoup de temps. Je reviendrai dessus.

Le dernier élément non prévu dans notre programme, c'est un peu lié à ce que je viens de dire, ce dernier élément qui n'était pas dans notre programme initial d'investissements va mécaniquement provoquer une hausse de l'endettement.

Et pour financer les investissements liés à la transition écologique, qui sont forts, notamment pour financer la rénovation thermique des

bâtiments qui, comme vous l'avez rappelé à juste titre, est une demande et qui va être sanctionnée même par de petites amendes au début et sans doute plus fortes par la suite, nous ne pouvons pas faire autrement et nous avons envie de le faire justement aussi pour le bien-être de tous ceux qui utilisent ces bâtiments.

Donc transition écologique, rénovation thermique, explosion du coût des énergies, nous pouvons espérer que cette explosion puisse évidemment se réduire mais malgré tout elle va être là encore pendant quelque temps, nous devons effectivement envisager une augmentation de nos recettes. On en reparlera à la fin de cette présentation.

La suite des hypothèses du budget :

- Un retour à une situation quasi normale et on s'en félicite concernant les activités des services municipaux, cela veut dire que globalement les familles reviennent, les enfants reviennent dans les cantines, dans les CML, il n'y a qu'au cinéma encore où l'on ne revient pas tout à fait, il faut le temps, mais c'est mieux. Et je pense qu'une fois que l'on aura perdu les mauvaises habitudes que l'on a eues pendant deux ans, la programmation du cinéma devrait redevenir attractive comme elle l'a été pendant des années.

- Il est probable que le marché de l'immobilier pâtisse un peu de la hausse des taux d'intérêts, je vous rappelle que la BCE a annoncé quand même depuis juillet 2022 cinq hausses successives de taux d'intérêt et encore le 2 février dernier, donc on est à 3 % aujourd'hui sur le principal taux directeur de la BCE, donc c'est un élément qui, on le pense, va sans doute atténuer un peu nos recettes dans le cadre du marché immobilier ;

les banques, vous le savez, sont de plus en plus prudentes dans l'octroi des prêts. Et puis les banques ont aussi des impératifs très stricts à tenir.

- La revalorisation des bases foncières, c'est le fait de la loi de finances, elle a été fixée à 7 % pour tenir compte de l'inflation, c'est un élément qui compte bien évidemment dans le budget.

- Le maintien d'un fort niveau de dépenses sociales pour le CCAS avec des aides qui seront sans doute accordées en augmentation par rapport aux difficultés rencontrées par les habitants, mais nous voyons le budget du CCAS demain après-midi.

- Et enfin, dans les hypothèses il y a, et je vais laisser la parole à Claire Genest, l'évolution toujours très positive de la politique RH et je reprendrai la parole une fois que Claire, tu auras présenté la partie RH du DOB.

**Mme GENEST** : Merci Pierre. Effectivement un petit mot sur la politique RH parce que c'est quand même une partie importante à la fois qualitative et quantitative du budget de la Ville. Trois axes que je voulais vous partager sur cette politique RH qui reste très volontariste :

- D'abord une politique de recrutement et de fidélisation, on sait que c'est la principale difficulté aujourd'hui. On a des difficultés mais autour de nous les collectivités ont globalement plus de difficultés que nous à maintenir un turnover sous contrôle.

- Le deuxième axe, c'est la poursuite d'un dialogue social constructif. Nous avons mis en place la réforme qui vise à fusionner le Comité Technique, donc le CT et le CHSCT en une seule instance qui se réunit et qui nous permet en fait de dialoguer sur ces sujets à la fois techniques RH et d'hygiène et sécurité dans une même instance.

- Et puis un troisième axe qui est l'évolution du pilotage RH qui me tient particulièrement à cœur pour que l'on ait des chiffres qui soient les plus fiables possibles ; alors à date, on est en train de faire cette migration, ce n'est pas simple parce que nous changeons d'outil, mais on travaille donc sur ce nouvel outil SIRH qui va nous permettre de faire beaucoup de choses et notamment de suivre de manière très régulière des indicateurs que nous pourrions partager ensemble bien sûr en commission pour que l'on ait une vision j'allais dire à dates égales de l'évolution des RH.

Alors sur la politique de recrutement, qui est très volontariste, notre objectif bien sûr c'est d'être attractifs et de diversifier le recrutement :

- On a renforcé le pôle recrutement. Alors je ne sais pas si vous savez combien on fait de recrutements par an ? C'est juste énorme, on fait 160 recrutements par an, ce qui est beaucoup. Il faut recruter, il faut fidéliser, il faut « on-boarder », il faut rencontrer les gens et pouvoir les accueillir, donc le recrutement, c'est une activité qui est très chronophage, et on a renforcé le pôle recrutement. On s'est d'ailleurs dotés d'un logiciel recrutement qui nous permet de mieux « scorer » les candidatures en fonction des compétences, en fonction d'un certain nombre de critères, de l'expérience aussi, donc pour être plus efficaces.

- Nous avons aussi développé des supports de diffusion et de communication sur l'ensemble des métiers de la Ville.

- Vous avez vu certainement les campagnes d'affichage dans la Ville, un article dans le BMO sur les métiers de la Ville ;

- Nous avons fait aussi appel à des cabinets de recrutement pour nous aider sur des postes plus compliqués à recruter.

- Et puis nous avons dédié des budgets de communication pour pouvoir passer des annonces, ces budgets sont à très haut niveau et nous continuons en 2023 à les maintenir un très haut niveau d'investissement sur ce type de support. Ça, c'est vraiment le renforcement de notre capacité à communiquer sur notre offre de métiers.

- Nous avons aussi des actions dans la diversification du recrutement, des actions en faveur de l'apprentissage. Alors vous n'êtes pas sans savoir que l'apprentissage en secteur public connaît une petite baisse de régime puisque le gouvernement s'est désengagé sur le financement de l'apprentissage alors qu'il avait incité les collectivités à mettre plus de leur masse salariale sur le sujet de l'apprentissage, donc là on a une vraie incertitude sur l'apprentissage en 2023 en termes de financement, ce qui est quand même un paradoxe par rapport aux moyens considérables qui sont mis sur l'apprentissage. Alors nous avons recruté des apprentis et nous avons aussi essayé de recruter des emplois aidés qui étaient les fameux PEC avec un succès mitigé parce que l'on ne peut pas dire que la relation avec Pôle Emploi nous facilite la vie pour identifier ces PEC et pour pouvoir les faire rentrer mais néanmoins nous avons souhaité faire entrer ces emplois aidés au sein des équipes de la Ville.

- Nous travaillons aussi à anticiper les départs à la retraite. Il y a plus de 80 agents qui sont aujourd'hui concernés par un départ à la retraite ayant plus de 60 ans, donc il s'agit de les anticiper, de les accompagner aussi bien sûr et derrière d'identifier les risques que nous avons en termes de perte de capital compétences de ces départs. Et puis nous avons aussi procédé, on l'a déjà évoqué, à une revalorisation indemnitaire des métiers en tension, lorsque la Ville est déclassée parce que cela arrive, les

évolutions sont rapides, on a donc revalorisé et on a su s'adapter pour revaloriser le régime indemnitaire de certains métiers en tension afin de rester compétitifs par rapport aux autres collectivités.

- Cette politique de recrutement, bien sûr, elle va de pair avec une politique de fidélisation parce que finalement ce que l'on regarde, c'est le solde, ce sont les départs et les arrivées, et voir un petit peu comment ce solde s'installe. Donc le point majeur de cette politique de fidélisation, et ce n'est pas pour rien que je commence par cela, c'est le sujet de qualité de vie au travail que l'on a travaillé, je vous ai communiqué très régulièrement sur l'ensemble des avancées de la Ville, la mise en place du télétravail, des ateliers RSO qui permettent de se décharger sur les pratiques et de travailler davantage sur les axes que la Ville veut mettre en place pour ses agents ; la mise en place de la mutuelle bien sûr, des ateliers sportifs, et le forfait mobilité durable que l'on a mis aussi en place. Nous sommes aussi en train d'ouvrir une réflexion sur la restauration pour le personnel, et puis toute une réflexion sur l'action sociale de la Ville. Donc ce sujet de qualité de vie au travail, qui fait partie de ce que l'on appelle la « marque employeur », est un des axes prioritaires pour nous de développement de la fidélisation de nos agents.

- Le deuxième axe, c'est le développement des compétences bien entendu, alors outre le plan de développement de compétences, des formations pluriannuelles des managers, de nos directeurs et de nos chefs de service qui vont concerner 180 personnes, donc c'est quand même un gros dispositif et notamment un point que je trouve extrêmement important sur lequel j'ai particulièrement insisté, c'est la formation à l'évaluation des personnels pour pouvoir garantir que tous les collaborateurs disposent

d'une évaluation qui soit homogène sur des critères qui soient objectifs, et donc c'est un point important et c'est pour ça qu'il faut accompagner les managers dans ce type de dispositif. Surtout que l'on a un CIA à la clé qui fait quand même partie de la rémunération, qui y est lié, des ateliers RH, des ateliers de co-développement bien sûr ; et puis aujourd'hui je vous rappelle que nous avons déjà voté un CPF, un compte personnel de formation, en dédiant une partie du budget de formation à l'accompagnement des reconversions professionnelles, et donc c'est à mon avis une avancée significative pour accompagner des projets que l'on choisit, qui font sens et qui sont des projets aussi de personnes qui quittent la collectivité, donc il ne s'agit pas uniquement bien sûr de projets pour des personnes qui restent en poste. Donc on a vraiment mis en place cet outil-là.

- La mobilité et le reclassement : accompagner la mobilité choisie, retravailler sur le reclassement parce que ce sont des dispositifs pour nous très importants en termes d'ailleurs qualitatifs par rapport aux agents, en termes de projets, en termes de motivation et aussi bien sûr en termes de pilotage de la masse salariale ; et puis un certain nombre d'éléments qui nous permettent de créer cette mobilité et de donner du sens comme des dispositifs comme « Vis ma vie » qui sont en réflexion, ou la création des postes de référents périscolaires qui nous ont permis de restabiliser des postes qui sont extrêmement importants à la fois aux yeux des Antoniens et en interne pour la Ville.

- Enfin, et c'est à dessein que je mets la rémunération en dernier, la rémunération est un élément important de la marque employeur mais je le traite en dernier parce que c'est un sujet qui est souvent beaucoup trop mis

en avant, on fait énormément sur la rémunération mais la rémunération est un élément de la marque employeur mais n'est pas le seul ; nous avons pris des mesures gouvernementales qui ont été extrêmement importantes, des actions volontaristes de la Ville, ce qui fait que nous avons augmenté le budget de la masse salariale de 5,7 M€ entre 2020 et 2022, ce qui correspond en moyenne à 250 € bruts par agent et par mois. Donc voyez, il y a eu une augmentation très significative à la fois de mesures gouvernementales, le point d'indice qui a eu un coup de pouce, et puis l'ensemble de la revalorisation RIFSEEP et du CIA qui nous permettent d'augmenter et de soutenir le pouvoir d'achat des agents.

Dernier point : une présentation peut-être sur l'évolution des dépenses de personnel : encore une année de fortes dépenses de notre masse salariale puisque nous avons une augmentation prévisionnelle de 4,65 %, avec un budget de masse salariale qui passe de 50,6 M€ à 53 M€.

Les principales augmentations que j'ai déjà dessinées dans mon propos sont les suivantes :

- Des augmentations liées à l'impact année pleine des mesures gouvernementales pour + 0,94 M€, notamment le point d'indice qui s'est, je le rappelle, appliqué au mois de juillet l'année dernière et donc il y a un effet total sur l'année 2023.

- Le fameux GVT, Glissement Vieillesse Technicité, qui est en fait l'évolution naturelle de la masse salariale et qui correspond à l'augmentation de 0,36 M€, et pour le coup, nous n'avons pas la main dessus puisque c'est une évolution qui est annuelle.

- Le régime indemnitaire que nous avons mis en place,

- Le télétravail, l'ensemble des rémunérations complémentaires que nous avons mis en place,
- Le forfait mobilité, l'ensemble de ce dispositif que nous avons mis en place pour 0,5 M€
- La création de postes bien sûr puisque nous continuons à créer des postes notamment des créations de postes périscolaires pour 0,32 M€
- Et baisse des vacances de postes puisque nous avons une politique volontariste sur la baisse des vacances de postes, pour + 0,650 M€.

L'ensemble nous amène donc à une croissance de la masse salariale de 4,65 % sachant que l'année dernière, nous étions déjà entre 2021 et 2022 à 5 % de croissance de la masse salariale.

Donc voilà, on a vraiment cette politique de recruter, de fidéliser, de donner les moyens, de monter les compétences, et de donner un cadre de vie aux agents qui leur permette de s'épanouir et de dessiner des projets professionnels qui ont du sens parce que c'est cela que l'on pense être le principal driver d'une politique RH réussie. Je vous remercie.

**M. MEDAN** : Merci Claire. Et donc les orientations que tu viens d'évoquer sont déjà des orientations et maintenant on va parler des autres orientations liées aux différents services et aux différents types d'investissements que nous avons.

Rapidement un petit focus rapide sur les réalisations en cours, ensuite un focus un peu moins rapide sur justement la question de la transition énergétique ; et après on verra avec des choix qui sont toujours critiquables évidemment parce que je ne peux pas reprendre la totalité des

42 pages ce soir avec vous, donc je fais des choix de synthèse, de résumé, en essayant de mettre en évidence les points qui me semblent être les plus importants, cela ne veut pas dire que les autres sont négligeables.

Les réalisations en cours :

- Vous savez que le quartier Jean Zay avance sur tous les fronts : cela se construit, on le voit très clairement quand on passe dans les parages, la petite nouveauté c'est que nous avons la maîtrise d'œuvre de la médiathèque qui a été désignée en juillet, et donc l'année 2023 sera consacrée aux études et aux consultations des entreprises avec une médiathèque que nous souhaitons la plus moderne et la plus intelligemment construite possible, avec une livraison prévue fin 2025.

- Nous avons aussi la création de la Maison des Familles qui va voir le jour assez rapidement dans des locaux que vous connaissez aussi, situés rue de la Renaissance, elle est prévue pour dans quelques mois.

- Et l'ouverture prochaine de la Maison Médicale pour attirer évidemment de nouveaux médecins. Les travaux sont presque finis et l'inauguration devrait se faire début mars si je ne me trompe pas.

Alors nous allons faire maintenant comme dans le rapport où il est largement évoqué la question de la transition énergétique, un petit focus un peu plus long que ce que l'on faisait les autres années sur ce point qui est de plus en plus important et il est d'autant plus important, on l'a vu tout à l'heure, qu'il y a des exigences fortes qui nous sont imposées par l'État.

La transition énergétique, je le résumerai en cinq grands axes :

- Tout d'abord poursuivre les économies dans l'éclairage public,
- Réduire, c'est un élément important et parlant aussi en termes d'exemplarité d'une certaine manière, réduire fortement les

consommations d'énergie dans nos bâtiments, avec la rénovation thermique,

- Produire un volume croissant d'électricité photovoltaïque,
- Verdir les espaces publics,
- Poursuivre tous les efforts que nous avons menés en termes

de mobilité non polluante, il s'agit du plan vélo, du verdissement de la flotte des véhicules de la Ville, des installations de nouvelles bornes de recharge, etc.

- Plus particulièrement la rénovation thermique des bâtiments : alors effectivement le décret tertiaire du 23 juillet 2019 impose aux villes une réduction progressive de leur consommation énergétique (- 40 % à l'horizon 2030, - 50 % en 2040...), etc. Nous allons tenter de faire mieux et pour y répondre, nous avons été obligés, on ne pouvait pas faire autrement, de définir un Schéma directeur énergie, SDE, qui a été élaboré en 2021 et qui définit un plan d'action pluriannuel.

Vous avez parlé de la loi Elan tout à l'heure, effectivement le décret tertiaire est issu de cette loi Elan de 2018, qui fixe à tous les propriétaires ou locataires de bâtiments tertiaires de plus de 1000 m<sup>2</sup> des conditions de rénovation pour atteindre les objectifs que l'on vient de voir. La plateforme, les personnes qui sont concernées devront se déclarer dans une plateforme qui s'appelle Opérat, qui va permettre ensuite à l'État de vérifier si les objectifs sont tenus, avec éventuellement des sanctions financières qui seront envoyées aux mauvais élèves lorsqu'après la première alerte, il ne sera pas répondu à la deuxième alerte. Vous comprenez bien, et c'est là-dessus que je voudrais revenir par rapport à votre réflexion de tout à l'heure très critique sur le débat pour l'écologie et la transition, comprenez

qu'on ne peut pas se lancer dans un tel programme aussi vaste sans avoir une réflexion importante, forte. Donc c'est normal que cela prenne du temps. On ne pouvait pas faire autrement. Et ce ne sont pas des effets d'annonce, il va y avoir désormais, maintenant que la réflexion a été menée et que le nouveau dispositif que j'évoque ensuite du marché global de la performance énergétique, le MGPE, sera signé dans quelques mois, il va véritablement entrer en phase active après cette phase de réflexion et de calcul aussi, parce que tout cela est très compliqué à mettre en œuvre. Vous savez que ce MGPE va concerner les 10 groupes scolaires qui sont listés dans le document, mais malgré tout des bâtiments qui ne sont pas concernés par le MGPE vont être traités aussi et vont connaître une rénovation thermique, donc cela va au-delà de ce MGPE.

L'objectif final dont nous allons parler un petit peu, c'est d'économiser entre 50 et 65 % de la consommation énergétique de nos bâtiments. On a fait des calculs, et globalement sur une dizaine d'années, on arrive à 65 %. Alors par prudence, je mets entre 50 et 65 % parce qu'on ne sait pas ce qui se passera, mais notre objectif, c'est effectivement 65 %, et c'est atteignable, c'est ce que nous avons calculé.

Le photovoltaïque : toujours dans le schéma directeur, on a vu que 15 sites municipaux avaient un fort potentiel photovoltaïque, et donc nous allons progressivement les équiper.

Et entre les sites qui sont listés dans le MGPE et ceux qui seront traités par anticipation pour gagner du temps, c'est près de 4 M€ qui vont être consacrés à l'équipement des toitures en panneaux photovoltaïques sur 2023 et 2024. Il s'agit de l'ensemble des groupes scolaires Blanguernon et La Fontaine, et les services techniques ont

calculé qu'entre l'isolation de la toiture et l'équipement photovoltaïque, on devrait faire de bonnes économies puisque les panneaux en question devraient permettre de produire environ 110.000 kWh par an. Donc c'est quand même une belle réalisation que l'on va très vite voir arriver en 2023 - 2024. Lorsque l'ensemble des panneaux sera installé sur les bâtiments, normalement la Ville devrait produire environ 2,4 millions de kilowatts/heure par an, ce qui est loin d'être négligeable.

Concernant l'éclairage public : Depuis 15 ans, vous le savez, on en a parlé, la Ville a déjà modernisé son éclairage avec des Leds, c'est un vrai succès, la consommation a baissé de 63 %, ce qui est considérable ; on est passé de 4,7 millions de kilowatts/h en 2008 à 1,77 millions de kilowatts à fin 2022. Donc nous allons continuer cet effort, poursuivre cet effort avec un programme d'économies qui est conséquent aussi pour arriver à 0,75 millions de kilowatts/heure en 2027. Donc ça, c'était pour l'éclairage public.

Ensuite les autres leviers favorisant la transition écologique : vous les connaissez, on en a évoqué déjà certains :

- La réduction de l'artificialisation des sols (micro-forêt, végétalisation, jardins collectifs et familiaux etc.)
- La rénovation des cours d'école qui va se poursuivre
- Le réaménagement du Parc Heller, y compris la Renaturation de la Bièvre
- La poursuite du développement des mobilités durables (bornes de recharge, parcs à vélo, abris sécurisés...)
- La restructuration du réseau de bus et la mise en service du T10, ce qui n'est pas que du fait de la Ville mais on y participe
- Le verdissement du parc de véhicules de la Ville

Donc voyez, ce focus vert nous semblait très important pour deux raisons : d'une part parce qu'il montre que contrairement à ce que vous avez dit, ce ne sont pas des effets d'annonce, ce sont des éléments qui vont véritablement rentrer dans nos investissements, qui sont déjà rentrés mais qui vont y rentrer encore davantage au fil des années. Et puis la deuxième raison, c'est que pour certains d'entre eux, c'est une exigence, une exigence pour que la vie soit plus agréable et pas une exigence uniquement pour répondre aux injonctions de l'État.

Alors maintenant nous allons aborder quelques thèmes qui ne sont pas forcément dans l'ordre du document mais que j'ai remis dans un ordre personnel on va dire, qui ne traduit aucune marque d'intérêt croissant ou décroissant :

La démocratie participative et la ville intelligente.

On ne s'étendra pas sur le budget participatif, Fabien on a parlé, on a évoqué cette question en début de conseil. Vous savez qu'on organise de nombreuses consultations autour des projets d'aménagement et vous avez sur le Parc Heller pu le constater, sur la rue de l'Eglise, la rue Pajeaud, les Antoniens ont été aussi sollicités pour la nouvelle maquette du magazine « Vivre à Antony » ; et d'ailleurs la nouvelle version du magazine municipal devrait sortir en milieu d'année, très bientôt, qui tiendra compte sans doute d'un certain nombre de remarques qui ont été faites, parfois vives, le plus souvent des remarques qui montraient que le magazine était très apprécié de la part des Antoniens, et ce n'est pas parce qu'il est apprécié et très apprécié qu'on ne peut pas l'améliorer, donc c'est ce qui était recherché. D'autres consultations auront lieu chaque fois que nécessaire.

Alors toujours dans ce cadre-là, vous savez que l'événement Antonytech a eu un beau succès, on va donc le reconduire autour de l'innovation digitale pour sensibiliser le public aux nouvelles technologies, et vous en parliez au tout début, c'est vrai que parfois certaines personnes, notamment les personnes un peu âgées, ont des difficultés. Je pense qu'un effet générationnel va progressivement et naturellement faire que les gens auront de moins en moins de difficultés. Et je pense qu'il est parfois vain, en tout cas l'expérience familiale de mon côté le prouve avec les personnes de plus de 85 ans, c'est parfois difficile. On a beau expliquer 10 fois la même chose, au bout de 10 fois ils ne s'en souviennent pas plus que la première, je pense qu'il ne faut pas non plus chercher forcément à convaincre mais garder toujours effectivement un public pour accueillir ces personnes. On est d'accord sur le sujet.

La mesure de la qualité de l'air des quartiers grâce à l'application Caeli ; c'est un élément aussi qui prend en compte un souhait que la Ville a d'être attentifs à la qualité de la vie au sein d'Antony.

La poursuite du déploiement des services en ligne pour continuer à faciliter et fluidifier les démarches des habitants : prise de rendez-vous en ligne, création du service Proximité qui a connu un beau démarrage avec beaucoup de demandes et beaucoup de solutions trouvées aux demandes.

Et enfin des démarches liées au stationnement, ces démarches vont être facilitées par je dirais pour faire simple l'intelligence artificielle que l'on va pouvoir utiliser pour permettre aux personnes de trouver plus facilement une place et de savoir à quel endroit il en reste, ce qui n'est pas toujours évident quand on cherche une place.

Donc notre objectif est vraiment de favoriser la participation des citoyens aux décisions de la Ville, de développer les outils numériques permettant de répondre à leurs besoins.

Concernant l'Action sociale et la Politique de la Ville : Il serait là encore difficile et ça prendrait beaucoup de temps de tout lister ; je sais qu'il y a une commission en préparation qui va s'intéresser à la politique de la Ville, et vous aurez le plaisir ou de déplaisir de m'y retrouver d'ailleurs.

Un soutien financier accru de la Ville au CCAS, le CCAS est au cœur de la prévention grâce à de multiples événements réalisés avec les associations sur les questions liées à l'hygiène, à la santé, aux violences intra-familiales.

Nous avons la volonté de développer le service « Transport à la demande » pour les seniors avec une mise en place à partir de septembre 2022 et qui, je pense, va prendre son essor parce qu'il a rencontré un certain succès.

Soutien du CCAS à « Ma P'tite échoppe » (en hausse en 2023 pour tenir compte de l'inflation).

L'égalité femmes/hommes est également une préoccupation pour Antony, je n'y reviens pas, avec le rapport de Stéphanie Schlienger.

Toujours pour la politique de la Ville, là encore je ne connais pas les dates exactes mais le contrat va se terminer en fin d'année, donc nouvelle contractualisation qui va prendre la suite du précédent contrat de Ville 2015–2023.

La Ville continuera évidemment d'accompagner les associations, toutes les associations, d'accompagner les actions du centre culturel Ousmane Sy et le Conseil Citoyen.

En 2023, des actions ciblées seront développées tout particulièrement sur la réussite éducative, l'Insertion des jeunes, et l'accès aux droits pour tous ceux qui manquent un peu d'informations et qui pourront les trouver.

On a une fin de travaux pour le PIMMS et une demande de labellisation du PIMMS en tant que Maison France Service.

Si l'on aborde maintenant les logements sociaux qui sont aussi dans le fil de la politique de la Ville, même si l'on sépare les deux parfois de façon arbitraire, la Ville arrive progressivement au seuil des 25 % de logements sociaux : fin 2014 on en avait 20,5 % (5.320), fin 2022 nous sommes à 23 % (6.431). Vous avez les chiffres qui sont indiqués avec une très grande précision dans le rapport. Les prévisions pour les prochaines années sont :

- fin 2023 : + 113 LS
- fin 2024 : + 511 LS (dont 431 quartier Jean Zay)
- fin 2025 : + 330 LS, soit un total de 7.385 LS.

Donc on sera de plus en plus proches des 25, on les atteindra sans doute. Pour l'instant, à ma connaissance nous n'avons pas de pénalités. On en a eu une fois je crois il y a très longtemps... jamais me dit-on, donc voyez je me trompe même, il me semblait qu'on en avait eu une, une toute petite pénalité, mais même pas. S'il n'y a pas de pénalités, forcément c'est que le travail que nous faisons est reconnu et la trajectoire que nous avons prise par rapport aux logements sociaux, contrairement à vos critiques qui sont sans cesse renouvelées sur ce sujet, nous semble être la bonne.

Hauts-l'-de-Bièvre Habitat mène aussi un programme ambitieux de rénovation thermique, je n'en ai pas parlé tout à l'heure dans le focus vert

mais c'est quand même important de le dire parce qu'il y consacre aussi des sommes conséquentes (132 logements pour 3,7 M€, soit en moyenne 28.000 € par logement). C'est une belle rénovation, ce n'est pas simplement du toilettage.

Sur la voirie et le stationnement : Il y a aussi des choses très intéressantes à évoquer avec la poursuite du programme de rénovation de la voirie, avec notamment :

- . La reconstruction de l'avenue Lavoisier qui va être réalisée dans le respect des normes liées à la transition écologique, avec des îlots verts, avec un certain nombre d'éléments, ce n'est pas refaire tout simplement une rue.

- . Des études préparatoires seront menées pour la rue Mounié, la rue de l'Eglise, la rue des Rabats, et l'avenue Léon Blum. Nous sommes parfaitement conscients que ce sont des rues « stratégiques », des rues où il passe notamment pour la rue Mounié beaucoup de voitures, où il y a des commerçants, etc., donc on cherche à faire les choses le mieux possible en tenant compte aussi des avis des Antoniens.

Poursuite du programme de modernisation du stationnement urbain avec :

- La remise en service du parking du Parc Heller
- Le réaménagement du parking du personnel communal pour l'adapter à l'accueil du public le soir et le week-end
- La rénovation globale du parking du marché avec la construction d'une rampe d'accès,
- L'uniformisation des matériels de péage.

Et donc tous ces éléments vont, nous le pensons fortement, faciliter le stationnement à Antony.

Sur la prévention et la sécurité : je ne vous apprendrai rien en vous rappelant :

- La reconstruction du poste de police municipale ; il intégrera, vous le savez aussi, le Centre de Supervision Urbain le CSU. Cela avance bien, ça a mis du temps, on le sait, mais je pense qu'il va être maintenant assez vite terminé.

- L'extension du réseau de fibre optique : c'est quelque chose qui concerne la prévention, la sécurité, et qui concerne beaucoup d'autres choses. Il ne faut pas oublier que ce que nous faisons avec la fibre optique pour la vidéoprotection concerne aussi la téléphonie sous IP, la GTC, le transfert de données ... et toutes les écoles et les groupes scolaires qui sont fibrés évidemment bénéficient de la rapidité offerte par la fibre.

- La poursuite du déploiement des caméras de vidéoprotection avec un objectif de 830 caméras. Les Antoniens sont très demandeurs de caméras et donc nous en installons dans des rues qui ne sont pas encore équipées. 830 caméras en tout, c'est compter aussi les caméras qui sont dans nos équipements publics.

- La poursuite de la mise en œuvre du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) dans les écoles et dans les crèches combinant la vidéoprotection et les moyens d'alerte internes reliés au CSU. Cela aussi, c'est une bonne chose en cas de problème avec des déclenchements des alertes très rapides et efficaces.

- L'augmentation des effectifs de la police municipale et l'amélioration de ses moyens. Alors c'est difficile certes parce que tout le

monde cherche aujourd'hui des policiers municipaux mais on ne perd pas de vue cet objectif.

Concernant l'éducation : C'est un gros morceau au sens propre du budget avec :

- La reconstruction de l'école primaire Anatole France : la Ville vient de désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre. C'est un élément important et qui sera forcément coûteux en termes d'investissements

- L'école Jean Zay : ouverture en septembre 2024

- La poursuite de la végétalisation des cours d'école

- La signature du nouveau PEDT (Projet Educatif De Territoire) en 2022 : et là la Ville, au-delà de ses obligations habituelles, va affirmer encore davantage sa volonté de s'engager dans une réflexion pédagogique autour de la journée de l'enfant et créera des séquences dans cette journée pour essayer d'éviter que les enfants ne soient éventuellement trop fatigués ou que les enfants par exemple n'utilisent un peu trop les moyens numériques. Ce sont des éléments sur lesquels il est important de réfléchir aujourd'hui pour éviter que les tout-petits soient biberonnés au téléphone et aux tablettes et ensuite aux écrans et ensuite aux jeux vidéo, etc. Et alors la cerise sur le gâteau, c'est quand les jeunes ne réfléchissent plus et font faire leurs examens avec ChatGPT mais ... ils le refont parfois...

- Le programme de rénovation et de modernisation qui se poursuivra en 2023 avec :

- La rénovation thermique des groupes scolaires

- La rénovation des offices et des réfectoires (Jules Ferry)

- La construction d'un préau extérieur pour Paul Bert

- La construction d'une salle de mobilité pour Ferdinand Buisson.

Proche de l'éducation, la Jeunesse :

- Renforcement de l'offre de séjours de vacances et des classes de découverte (54 créneaux au total sur nos deux centres) C'est beaucoup, donc ça a repris avec la même intensité qu'avant la crise Covid.

- Le centre de vacances de Samoëns va aussi faire l'objet d'une étude de rénovation énergétique en vue de sa réhabilitation globale.

- Poursuite et élargissement des activités proposées par le 11 avec une nouvelle équipe : stages-jeunes, bourses, interventions hors les murs. On peut imaginer que le 11 va retrouver un dynamisme avec cette nouvelle équipe. Je dis « retrouver » mais c'est peut-être excessif parce qu'il ne l'avait jamais perdu à cause du Covid, mais je pense qu'une nouvelle équipe peut encore le dynamiser.

- Augmentation des actions d'accompagnement des jeunes (favoriser l'insertion, l'autonomie...)

- Et intérêt de la Ville à la problématique de la santé mentale des jeunes. Je pense que c'est loin d'être inutile, au début du Covid, vous savez que j'enseigne à l'université et donc je vois pas mal d'étudiants, même si ce n'est pas forcément la problématique de la Ville parce que ce ne sont pas tous des étudiants mais c'est vrai que le Covid a eu quand même des conséquences, j'allais dire des ravages, il ne faut peut-être pas exagérer non plus mais il a eu des conséquences qu'il est intéressant d'analyser et d'essayer de comprendre.

En termes de Sports :

- Reconstruction des vestiaires du stade Velpeau pour une livraison en septembre 2023
  - Reprise par la Ville des activités de SLA, cela s'est bien passé avec un maintien de l'offre antérieure et une volonté d'ajouter une offre Sport/Santé pour contribuer à renforcer cette offre.
  - Une mission va être lancée pour étudier la reconstruction du centre équestre au Parc Heller. On a évoqué le problème de la précédente solution qui n'était pas faisable, donc on va se repositionner sur une réflexion au Parc Heller.
  - Les équipements sportifs de la Ville se préparent aux prochains J.O. 2024 :
    - Le label « Terre de Jeux » a été attribué à la Ville
    - Antony a été sélectionnée en tant que centre de préparation aux JO. De nombreuses délégations étrangères et manifestations organisées au niveau des sports ont utilisé nos équipements en 2022 et il est probable que ce soit le cas en 2023, qu'il y en ait autant voire même encore plus. C'est sans doute ce que mon collègue aux sports pourra dire, enfin je ne sais pas si tu voudras intervenir là-dessus mais c'est quand même un élément en termes d'image très intéressant et qui met aussi en évidence que les efforts que nous avons faits sur le plan sportif depuis des années sont très importants pour les Antoniens, et là pour les Jeux Olympiques.
- La Culture et les Animations :
- Le Théâtre Firmin Gémier-Patrick Devedjian accueille de plus en plus de manifestations. Il a repris lui aussi, il n'était pas ouvert pendant le Covid bien sûr, et il a lui aussi été soumis à ces habitudes qui ont été

prises pendant les deux ans et donc il n'a pas ouvert dans les meilleures conditions d'une certaine manière. Et là aussi, il va rentrer en phase de croisière.

- Concernant la Médiathèque Jean Zay, le maître d'œuvre a été désigné.

- Depuis septembre 2021 le Club Scientifique est installé dans l'ancienne école Dunoyer de Segonzac et propose une multitude d'activités. Ce club scientifique marche très bien, il attire beaucoup de jeunes, et beaucoup de scientifiques qui, je crois, ont à cœur de le faire fonctionner.

- Reconduction en 2023 des événements : ma collègue qui s'occupe des événements et qui n'est pas là ce soir ne chôme pas !

- Fête de la science (tournée vers l'écologie)
- Village Nature & Environnement
- Forum des associations
- Fête du vélo
- Journée du Street Art avec le Carrousel de l'Art
- Salon des créateurs de Noël
- Carnaval chinois

Je n'ai pas tout dit, bref, il y a beaucoup d'animations, à l'approche de Noël il y en aura d'autres que je n'ai pas citées mais effectivement cela fonctionne très bien et c'est très agréable d'avoir une ville animée.

L'administration : Deux chantiers importants :

- Le remplacement du système d'information ressources humaines (SIRH). Le SIRH est l'un des deux chantiers importants dont Claire Genest vous a parlé tout à l'heure.

- La refonte du système d'information Finances (SIFI) pour améliorer le suivi financier dans les Directions opérationnelles et poursuivre la dématérialisation. Ce sujet qui m'intéresse tout particulièrement a commencé à être entrepris avec la volonté d'améliorer le suivi financier et de permettre aux différentes directions opérationnelles d'être mieux informées, de pouvoir avoir des outils qu'elles adapteront à leurs usages.

- Et évidemment poursuivre la dématérialisation qui est un impératif.

La ville reste toujours très soucieuse de la sécurité de ses systèmes d'information. Nous y sommes très attentifs, c'est un coût non négligeable, dupliquer le stockage des informations, vérifier qu'à chaque minute on n'ait pas trop de flux, il y a une observation 24/24, 7/7 par une société et un logiciel qui s'occupent de cela. On ne le voit pas, c'est quelque chose que l'on ne voit pas mais qui est très important. Vous avez tous entendu parler des blocages des hôpitaux...

- L'administration continue aussi de réfléchir au réaménagement de l'Hôtel de Ville notamment afin d'améliorer l'accueil des habitants et les conditions de travail de ses agents avec, nous en avons parlé, la possibilité aussi de décharger un petit peu l'Hôtel de Ville en mettant avec une grande cohérence dans l'immeuble de la Renaissance, à côté de la maison des familles, un certain nombre de services.

Pour conclure cette présentation, je reviendrai sur quelques éléments dont j'ai parlé au tout début qui sont les éléments suivants :

- La lutte contre le réchauffement climatique,
- La rénovation thermique des bâtiments

- L'impact de l'inflation sur toutes nos dépenses (exemple la restauration scolaire).
- L'explosion du coût des énergies

Ces deux éléments, qui n'étaient évidemment pas prévus de cette façon-là, vont conduire à une hausse de l'endettement durant les prochaines années, et cette hausse de l'endettement va nous conduire à une réflexion sur la nécessité d'augmenter nos recettes parce que si nous ne réfléchissons pas dans ces termes, il est possible que nous ayons une sorte « d'effet de ciseau » entre nos recettes et nos dépenses qui ne soit pas favorable en termes financiers et on ne peut pas l'accepter.

En revanche, on ne peut pas faire autrement que de subir et de gérer le mieux possible l'impact de l'inflation et l'explosion du coût de l'énergie. Nous n'avons pas eu de bouclier tarifaire, on a donc subi les prix comme on dit « spots » de l'énergie avec le SIPPAREC et le SIGEIF qui ont, je pense, fait du mieux possible... On a subi de plein fouet cette hausse, on est conscient que la rénovation thermique des bâtiments, je l'ai dit tout à l'heure, est une nécessité, donc il faut le faire.

La conclusion, c'est qu'il va falloir sans doute réfléchir avec toutes les pistes possibles à augmenter nos recettes.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. le Maire** : Qui souhaite intervenir ?

**M. CHARRIEAU** : Merci Monsieur le Maire. Cette présentation du DOB, du débat d'orientations budgétaires, est assez inquiétante à mon avis et surtout avec la dernière information que nous avons vue où vous annoncez déjà une augmentation des impôts, à des Antoniens qui ont quand même déjà beaucoup de difficultés, donc là cela devient vraiment

difficile. Il y a déjà une augmentation de 7,1 % de la taxe foncière pour l'ensemble des Antoniens, je ne suis pas sûr que les salaires aient augmenté pour tous les Antoniens de 7,1 % cette année. Et puis on sait très bien qu'on annonce une augmentation peut-être pas similaire mais aussi importante pour 2023 comme on en a déjà connu dans les années précédentes. Donc votre conclusion m'inquiète un petit peu par rapport aux finances des Antoniens qui ne vont pas forcément beaucoup mieux que celles de la Ville.

Après, j'ai quelques inquiétudes sur la situation financière de la Ville, même si moi qui vois d'autres communes, elle ne va pas beaucoup plus mal et même plutôt mieux que beaucoup d'autres villes, mais je constate qu'entre 2019 et 2023, nous allons perdre quasiment la moitié de notre autofinancement. C'est assez inquiétant, sachant qu'Antony est une ville qui ne s'en sort pas trop mal j'ai envie de dire par rapport à beaucoup d'autres, et sachant que c'est toute l'activité économique, enfin une bonne partie de l'activité économique qui dépend aussi de l'investissement des collectivités locales qui représentent 70 % de l'investissement public en France qui est de 50 milliards, ces 50 milliards qui vont réduire en grande partie sur les entreprises et donc sur notre pays et donc sur chacun des Français.

Donc c'est important dans ce débat d'orientations budgétaires, alors vous nous donnez des pistes sur l'ensemble des dépenses, les dépenses d'investissement permettent à notre ville de participer à l'économie et au produit intérieur brut de la France, malheureusement il y a aussi des dépenses de fonctionnement qui, elles, semblent augmenter, mais ce sont des orientations et je vous fais confiance pour pouvoir les maintenir et ne

pas aller aussi loin que ce que l'on pourrait lire ou ce que l'on pourrait interpréter dans un certain nombre de lignes, je pense par exemple aux postes qui pourraient être créés, que Madame Genest veut créer, ou du moins augmenter, je crois que c'est une centaine de postes qui sont à pourvoir, si jamais ils sont tous pourvus, les dépenses de fonctionnement augmenteront de façon beaucoup plus importante que ce qui est prévu dans vos orientations. Donc Madame Genest, soyez quand même prudente sur les dépenses de la Ville.

Je voudrais revenir sur un certain nombre de points dans ce débat : je pense que tout le travail qui sera fait sur le marché global de performance énergétique est certainement très bien puisqu'il va contribuer à l'amélioration ou à la réduction de la consommation de l'ensemble de nos bâtiments, mais c'est aussi des outils, le marché global de performance énergétique ce sont des outils qu'il faut prendre avec beaucoup de précautions. Donc moi je vous invite à redoubler dans les études avant d'y aller, ou en tout cas de bien s'entourer pour qu'on ne retombe pas dans des systèmes comme on a pu les connaître dans les PPP, les Partenariats Publics-Privés où il y a beaucoup de collectivités qui se sont laissé un peu coincer dans des choses que les entreprises contractantes avec les collectivités ont beaucoup mieux gérées et beaucoup mieux ficelées que les collectivités. Et quand on confie 48 millions sur 10 ans, c'est quand même les finances de la Ville sur un certain nombre d'années qui vont être consommées et donc faisons bien attention.

Après, quelques petits points, mais je laisserai mon collègue en révéler d'autres : Sur la place du vélo, vous voulez faire un peu plus de vélo, moi je veux dire en tant qu'Antonien : faisons attention au vélo parce

que jusqu'à présent, on a beaucoup mis de vélos partout dans Antony souvent au détriment des piétons puisqu'on risque beaucoup souvent de se faire renverser par les vélos quand on se promène à pied. Donc faisons attention et pensez aux piétons s'il vous plaît quand vous développez le vélo parce qu'ils ont été beaucoup oubliés dans les années précédentes.

J'ai une inquiétude aussi sur la rue Mounié, toujours mon souci de préserver l'économie de notre ville. Quand je lis que vous voulez faire « dans l'esprit » de la place du Marché, enfin de la place Patrick Devedjian, l'esprit c'est piéton. Donc si l'on fait notre rue Mounié piétonne, bien que vous écriviez qu'il n'y a pas de piétonnisation dans votre document, on est un peu entre les deux, entre l'esprit de la Place Devedjian qui est piétonne et puis pas piétonne, donc si vous pouvez être un petit peu plus clairs sur ce que l'on va faire, merci ; mais faire de la piétonnisation dans la rue Mounié fait porter un risque pour l'ensemble des commerçants de cette rue.

L'autre point que je voulais aborder, c'était notre endettement. Et donc je reviens un petit peu au fonctionnement, puisque même si notre endettement a été travaillé depuis un certain nombre d'années pour avoir des taux fixes, on voit bien quand même qu'il y a une vingtaine de pour cent, un peu plus de 20 % qui est en taux variables, et quand on voit l'augmentation des taux actuels, des taux variables, ce sont quand même quelques centaines de milliers d'euros qui vont venir en plus. 23 % sont en taux variables sur 125 millions, notamment sur le livret A, c'est 3,5 points de plus d'ici la fin de l'année, cela aura un impact non négligeable et donc l'endettement aura un impact non négligeable sur notre fonctionnement dans les années à venir.

**M. le Maire** : Je vais répondre tout de suite avant de passer aux autres interventions. Sur le Livret A, ce n'est quand même pas vous qui allez me dire qu'il y a des risques sur le Livret A alors que c'est le financement de base du logement social. S'il y avait des risques sur le Livret A, le logement social serait mal ! Non, il ne faut pas exagérer, il est à 3 % et il ne montera pas beaucoup plus haut. Il y a eu des risques pires effectivement avec les procédés passés mais sur le livret A, il n'y a pas de risques. De toute façon, actuellement on n'a pas vraiment le choix, c'est le Livret A ou rien. À moins que les banques reprennent progressivement les taux fixes, mais actuellement les banques ne prêtent plus que sur le Livret A.

Concernant le PPP, vous avez dit que vous vous en méfiez, le Département a choisi ce procédé pour financer quand même la Seine Musicale, alors je ne sais pas s'il s'en mord les doigts vraiment aujourd'hui, mais enfin, c'est le seul endettement qu'il ait aujourd'hui, c'est le PPP de la Seine Musicale. Mais enfin, cela dit, la Seine Musicale marche bien. C'est une belle réalisation mais effectivement elle a été financée en PPP. Cela dit, si nous avons choisi effectivement le marché public de performance énergétique, c'est aussi parce que nos services techniques n'ont pas les moyens de faire autrement. Ils n'ont pas les moyens de faire un tel investissement suivi autrement parce qu'ils manquent d'ingénieurs, vous le savez, et l'avenir dans ce domaine-là n'est pas vraiment brillant, on ne sait pas si on va en trouver beaucoup d'autres à l'avenir. Et donc le seul moyen, ce n'est pas de faire un PPP mais un marché global de performance qui ressemble un peu effectivement au PPP. Mais là-dessus, on n'a pas vraiment le choix.

Si on avait effectivement des ingénieurs à disposition comme d'autres ont, mais que le Département n'a pas non plus puisqu'il a pris aussi le PPP pour la Seine Musicale, mais comme ont d'autres structures, on le ferait. D'autres questions ?

**M. MONGARDIEN** : Par rapport au DOB, pour commencer juste une remarque de forme sur la situation de la Ville à fin 2022, il est cocasse de remarquer que le graphique qui donne le niveau d'épargne de la Ville ne présente pas le niveau d'épargne en 2022. Le niveau d'épargne s'arrête en 2021.

**M. le Maire** : Oui d'accord, effectivement, et ça manque. On aurait pu le reprendre.

**M. MEDAN** : C'est vrai qu'il a varié, il y avait un petit côté aléatoire sur quelques centaines de milliers d'euros, mais on est d'accord.

**M. MONGARDIEN** : Après, les chiffres se sont effectivement dégradés par rapport à 2021 pour s'établir à peu près à 13,8 M€ en épargne de gestion et 12,5 en épargne brute, soit une baisse d'environ 1 M€ par rapport à 2021. Nous sommes effectivement loin des records établis en 2019 qui s'élevaient à 19,2 et 18,1 M€, soit une réduction de plus de 5,5 M€ correspondant à près de 30 %. Et avec le contexte économique actuel, cela devrait encore se dégrader en 2023.

D'un point de vue de la gestion des ressources humaines, nous tenons à saluer la mise en place pour promouvoir tant en interne qu'en externe les opportunités au sein de la Ville, mais il nous paraît indispensable de renforcer la stratégie et les outils pour accompagner la gestion prévisionnelle des parcours professionnels, la GEP, qui a remplacé la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, la GPEC, terme

qui est toujours utilisé dans le DOB. Ainsi, les 8 mobilités internes sur un effectif de près de 900 Equivalents Temps Plein nous paraît encore insuffisant. Il est ainsi important de mieux anticiper et accompagner les mobilités fonctionnelles en fonction des compétences nécessaires pour la Ville, et de la formation de la pyramide des âges. Il est aussi indispensable de renforcer l'apprentissage : 11 apprentis en 2022 nous paraît trop insuffisant. Pour cela, il faut augmenter le nombre de postes d'apprentis en insistant simultanément sur l'attractivité du rôle du tuteur indispensable au succès de l'apprentissage, par exemple en activant les leviers RH dont s'est dotée la Ville au travers du CIA, ou en mettant en place une formation spécifique à la fonction Tuteur. Une campagne de communication interne/externe doit être mise en place en demandant des témoignages aux apprentis, les tuteurs actuels partageraient ainsi la richesse de leur expérience personnelle et cela favoriserait le recrutement de nouveaux apprentis et de nouveaux tuteurs.

Pour ce qui est des projections budgétaires 2023 : on assiste, comme vous l'avez indiqué, de façon simultanée à une baisse de la capacité d'autofinancement de la Ville et à une croissance soutenue des investissements de la Ville dont certains sont presque contraints par la création des nouveaux quartiers, Jean Zay, écoles, crèches, médiathèque, parkings, ou la reconstruction d'André Malraux en prévision d'Antonyville. Des constructions et des réfections sont indispensables : bâtiments de police municipale, l'école Anatole France, la rue Lavoisier, la Maison des Familles, et la nécessaire rénovation énergétique des bâtiments municipaux et des écoles de la Ville. Il paraît alors indispensable d'établir pour la première fois un plan d'investissement pluriannuel que la

municipalité a refusé jusqu'à présent, qui lui seul lui permettra de maîtriser et d'anticiper des conséquences sur demain des investissements engagés aujourd'hui, sans cela, à court ou moyen terme, pour faire face à ses engagements financiers, la municipalité sera contrainte à augmenter ses ressources financières en augmentant soit le prix des services offerts comme cela a déjà été fait en partie lors du précédent conseil municipal, soit en augmentant de façon significative les impôts locaux comme le font déjà de nombreuses communes qui n'ont plus le choix.

Une remarque maintenant dans le DOB, comme dans le rapport sur le développement durable ! la géothermie semble un peu oubliée alors qu'il existe aujourd'hui un plan au niveau national.

En conclusion, notre capacité d'autofinancement baisse de façon significative : - 20 % attendus en 2023. Notre endettement ne cesse de croître : + 7 % en 2022 et plus cette dette va nous coûter de plus en plus cher du fait de l'augmentation significative des nouveaux prêts souscrits ou à venir, entre 3 et 4 % versus 1 % jusqu'à présent. Donc oui, les finances de la Ville sont encore saines, mais face aux investissements incontournables à venir, il est devenu indispensable d'établir un plan pluriannuel d'investissement.

**M. le Maire** : Pour répondre déjà aussi sur la dégradation que vous supposez de notre résultat : d'abord la référence, les 18 millions en 2019, était une référence excessive. En 2019, il y a eu 5,5 millions de produits de droits de mutations parce qu'il y avait eu la vente d'un très grand bâtiment qui rapportait 1 M€ à lui seul. Si vous retirez déjà ce million d'euros, plus d'autres recettes qui ont été des recettes disons exceptionnelles, qui ont été obtenues en 2019, le vrai résultat de la décennie 2019, c'est plutôt 15

millions. On était à 15 à 16 millions en moyenne. Et on était même à 12 millions au début de la décennie. Donc c'est 12 à 15 en moyenne. Alors comparé à ces 15 millions de référence, nous avons décidé, à tort ou à raison mais je pense que c'est à raison, n'est-ce pas Madame Genest, nous avons décidé d'augmenter les salaires des fonctionnaires, et ce n'est pas vous, en tout cas vous n'avez jamais critiqué cette augmentation, je remarque ici, personne n'a critiqué, et en tout cas pas les fonctionnaires. Ce qui a coûté et ce qui coûte chaque année 2 millions d'euros. 1,5 million la première année, plus 500.000 depuis, ça fait 2 millions maintenant. 15 moins 2, cela fait 13.

Par ailleurs, sur le Covid, Etienne Charrieau tout à l'heure a dit à fort juste titre que le Covid et l'inflation nous causaient des problèmes. On a vu le Covid sur les frais de nettoyage : 500.000 €, l'inflation nous fait réévaluer effectivement certaines dépenses de fonctionnement, et ne parlons même pas du point d'indice qui a été réévalué, qui nous coûte quand même presque 2 M€. Donc cette baisse de l'autofinancement effectivement a des raisons.

Et puis l'informatique, l'informatique avec son changement de système nous coûte 500.000 € au moins en termes de fonctionnement. Donc tout cela effectivement explique le fait que l'on soit descendus à 13 M€ ; 12,7, pas loin de 13, et cette année, il y a l'augmentation du gaz et de l'électricité. Mais si vous retirez toutes ces causes ponctuelles de hausses des dépenses, notre résultat ne s'est pas vraiment dégradé. Il s'est dégradé à Antony, il s'est dégradé partout, parce que toutes les Villes, alors à part le Rifseep, on n'était pas obligés de monter le Rifseep des fonctionnaires, on l'a fait, mais à part cela, tout ce que l'on a subi, tout le

monde l'a subi. Et je demande à voir le résultat des autres villes pour voir s'ils s'en sont mieux tirés que nous, je n'en suis pas certain. Je ne suis pas sûr que ce soit le cas.

Donc arrêtons de dire que cela se dégrade, et que l'on va de mal en pis, nous avons une situation financière qui est parfaitement maîtrisée, et le sujet maintenant, c'est comment faire face à l'obligation que nous avons, et que nous prenons au sérieux, nous, contrairement au Gouvernement, de lutter contre le réchauffement climatique de manière efficace en investissant lourdement dans la rénovation thermique. C'est essentiellement cela, bien sûr il y a aussi d'autres dépenses d'investissements dans ce domaine-là mais c'est essentiellement la rénovation thermique des bâtiments qui coûte le plus cher.

**Mme GENEST** : J'aimerais compléter le propos et répondre à Monsieur Mongardien sur le sujet de l'apprentissage. Vous valorisez ce type de recrutement et je ne peux qu'aller dans votre sens, néanmoins nous allons être très prudents sur l'apprentissage parce que nous n'avons plus aucune visibilité sur les financements qui sont assurés par le Gouvernement. Je rappelle qu'au mois de juillet le Gouvernement a dit qu'il prenait en charge une partie du coût de l'apprentissage en secteur public avec des financements CNFPT et France Compétences et a demandé aux collectivités de réabonder sur leur masse salariale, et au mois de novembre le Gouvernement s'est retiré de ces financements. Donc aujourd'hui il ne reste plus que le CNFPT et on ne sait absolument pas quelle sera la prise en charge. Et donc comme je fais très attention aux finances de la Ville, et je souhaite absolument rassurer M. Charrieau que dans le budget que l'on fait passer, sur les 53 M€ on a déjà prévu la réduction des vacances de

postes spécifiquement sur les métiers de la Petite Enfance et donc c'est déjà prévu, c'est déjà intégré dans le budget, on sait que l'on aura toujours des vacances de postes parce qu'il y a des vacances de postes du fait du turnover qui sont incompressibles, mais on a déjà mis en place une volonté politique de réduire les vacances de postes, et dans le budget des 53 millions, on a déjà prévu une partie de réduction des vacances de postes, donc tout est sous contrôle, ne vous inquiétez pas M. Charrieau.

**M. ARJONA** : Je voudrais faire une petite réponse à M. Mongardien sur la géothermie : évidemment dans les documents que l'on produit, dans les considérations écologiques et pour préserver des arbres, on n'écrit pas tout ce que l'on fait mais il se trouve que la géothermie, on en fait, on en a fait à Jean Zay, les bâtiments sont équipés en géothermie ; à Antonypole c'est une réelle réflexion qui est en cours, on a encore un peu de temps, les travaux sont entamés pour voir comment on peut alimenter en géothermie les résidences existantes. Donc ce n'est pas un oubli, pas du tout.

**M. EDOUARD** : Ce soir on est dans une démarche de prise de parole collaborative, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je vais commencer mon intervention mais ensuite, on va la poursuivre avec une intervention d'Irène Huard.

La crise sanitaire, la crise énergétique, l'inflation, la politique gouvernementale vis-à-vis des collectivités locales vous place, nous place dans une situation financière délicate. Ne la minimisons pas. La baisse de l'autofinancement est telle que désormais vous empruntez pour rembourser des emprunts et dès maintenant les taux sont au moins de 3 % ...

**M. le Maire** : Mais non, vous dites n'importe quoi ! Vous en avez l'expérience, vous savez que ce n'est pas vrai !

**M. EDOUARD** : Mais si !

**M. le Maire** : Mais non ! Mais non !

**M. EDOUARD** : Techniquement c'est ça !

**M. le Maire** : C'est idiot !

**M. EDOUARD** : S'il vous plaît, pas d'insulte.

**M. le Maire** : Vous le savez bien !

**M. EDOUARD** : Sur vos recettes, vous affichiez jusqu'ici votre décision de ne pas augmenter les taux des impôts. Vous ne pensiez pas être amenés à utiliser cet outil, le Gouvernement a augmenté les bases de plus de 7 %, la convergence des droites est à l'œuvre. Et puis vous trouvez aussi vos recettes dans les tarifs. Rappelons que vous avez augmenté de plus de 10 % presque tous les tarifs non soumis au taux d'effort, anticipant une inflation encore croissante, et pour les tarifs soumis au taux d'effort, vous comptez que les augmentations des revenus des particuliers, faciales certes, abonderont vos rentrées.

Signalons encore une fois que la tarification actuelle au taux d'effort comporte un écueil social majeur : le tarif minimum. Cela revient à faire payer une somme significative à des familles qui n'ont qu'un très faible revenu. Ce système demande proportionnellement plus à ceux qui perçoivent le moins. Nous vous demandons donc de réviser ces tarifications en supprimant ce tarif minimum et en instaurant un taux d'effort linéaire avec une pente qui passe par l'origine.

Sur vos dépenses, je prendrai un exemple : le changement climatique. Edgar Faure disait : « C'est un grand tort d'avoir raison trop

tôt. » Vous êtes certainement à l'abri de ce risque en ce qui concerne la prise en charge du changement climatique ! Le Président de la République l'a découvert hier, et vous Monsieur le Maire, vous en avez pris conscience il y a deux ans, en tout cas c'est ce que Monsieur Médan reconnaît à demi-mots. Alors vous découvrez des mots nouveaux pour vous : « dés-imperméabilisation », « sobriété », « rénovation thermique », je peux penser qu'il était temps ! Je me souviens de l'époque où Sophie Devedjian, votre première adjointe déléguée à l'Urbanisme, avait supprimé la possibilité d'emploi des stationnements en evergreen. Désormais, vous tentez de faire oublier 15 ans de retard en des-imperméabilisant deci- delà une cour d'école, une allée de cimetière, vous redécouvrez l'eau froide. Pourquoi n'avez-vous pas inscrit dans la dernière révision du PLU l'obligation d'employer des surfaces drainantes dans tous les stationnements d'Antonyville où la pédologie le permet ?

Lors de la première édition du budget participatif, un projet d'éclairage public intelligent a été retenu. Mais aujourd'hui vous répugnez à envisager une extinction partielle de l'éclairage public en cœur de nuit.

Vous présentez un programme de rénovation énergétique de 10 écoles sur 8 à 10 ans. Est-ce un programme ambitieux ? En tout cas les données que vous présentez par écrit et par oral sous la parole de M. Médan sont contradictoires. Dans le document, vous nous dites « une réduction de 60 à 97 % » et Monsieur Médan vient de dire de 50 à 65 %. Qu'en est-il ?

Dans le document que vous nous avez transmis vendredi, vous annoncez d'ici 2032 : 2,3 ou peut-être 2,4 sur la présentation de ce soir giga Watt heure d'économie sur une consommation de 6 giga Watt heure

par an, soit 75 % de diminution. Bravo ! Mais hier, vous nous faites passer un rectificatif mentionnant que la consommation annuelle d'énergie actuelle de la Ville est de 19 giga Watt heure : trois fois plus ! C'est difficile dans ces conditions de respecter le décret Tertiaire, difficile aussi de croire en vos paroles, qu'elles soient écrites ou orales !

En commission nous vous avons suggéré d'afficher un plan de lutte contre les inondations. Vous sembliez tentés. Mais non, vous laissez les autres faire comme toujours, comme pour le bassin de rétention du Moulin de Berny où la commune de Fresnes, elle, participe au financement, mais pas Antony. Je passe la parole à Irène Huard sur d'autres sujets.

**Mme HUARD** : Merci Bruno, je vais continuer sur la question du logement sur laquelle la présentation que vous nous faites est extrêmement positive, mais nous n'avons pas la même vision effectivement que vous. Je rappellerai quand même que le territoire fait face à une très grave crise du logement, le territoire VS GP, mais c'est également le cas de l'Île-de-France, entre 2018 et 2021 on décompte sur ce territoire 4.500 habitants de plus sans logement personnel ou en précarité logement, ce qui fait une croissance de 40 %. Alors en ce qui concerne la Ville, elle est toujours en-dessous du taux de 25 % requis par la loi SRU depuis des années, et le restera alors que l'objectif du Schéma régional de logement pour l'Île de France a évolué puisque, lui, est de 30 % de logements sociaux. Donc on est déjà en-dessous de cet objectif qui pourtant devrait être réalisé.

Sous vos mandatures, la Ville a accumulé les retards de construction, pour ne parler que de la période 2020 à 2022 il manque 250

logements sur un objectif de 272 fixé par la Préfecture selon le décompte qui nous a été communiqué.

Dans vos projets, en 2022 vous recensez la réalisation de 150 logements du foyer Coallia, réalisation dont on se félicite, mais qui pallie aussi la fermeture prévue de l'Huda. Vous comptabilisez 14 logements en usufruit locatif social qui sortiront du parc dans 15 ans si je ne me trompe, le reste constitue des acquisitions de logements existants et déjà occupés si je ne me trompe pas. Pire encore, je dirais que la situation l'est sur l'ensemble du territoire puisque des logements sociaux ont été où seront détruits puisqu'après ceux de la cité universitaire à Antony, ceux du Plessis-Robinson, on a encore plus de 1.000 logements de la Butte Rouge à Châtenay qui sont aussi prévus à la démolition, et dont les habitants doivent être également relogés dans les parcs existants, et donc entrent en concurrence avec, si l'on peut dire, les « mal-logés » de la commune.

Et en face de ces besoins criants, les projets des programmes présentés par le DOB nous paraissent très insuffisants : en 2023 le conventionnement de 107 logements de l'In'li qui sont déjà occupés ne donnera pas lieu à des attributions supplémentaires pour les demandeurs Antoniens ; en 2024 les 370 logements étudiants sur la Zac Jean Zay ne sont que la reconstitution d'une partie du parc de la cité universitaire détruit en 2018. De plus ils ne répondent pas au déficit des logements familiaux qui est constaté sur la commune et qui a été souligné par le préfet des Hauts-de-Seine lui-même.

Si j'en viens aux autres logements, selon Le Particulier, le coût du foncier a progressé de 21 % sur la commune depuis cinq ans. Pour votre budget, c'est effectivement une aubaine du fait de la croissance des droits

de mutation, mais les prix deviennent évidemment inaccessibles pour les classes moyennes qui sont obligées de partir. Donc nous vous redemandons si vous comptez agir sur cette situation, si vous comptez utiliser comme nous vous le demandons, le mécanisme du foncier solidaire, et mettre en place l'encadrement des loyers ?

Concernant le programme de rénovation énergétique du patrimoine de Hauts-de-Bièvre Habitat, nous n'avons pas de visibilité sur la programmation de ces rénovations au-delà de 2023 et sur les engagements financiers de la Ville pour le soutenir alors que les locataires du parc subissent la hausse drastique des charges de chauffage. Donc nous attendons de connaître l'effort programmé par la Ville au titre de la solidarité également pour aider les Antoniens en difficultés à y faire face.

Par ailleurs, à l'occasion de ces rénovations, est-ce qu'il est prévu, c'est une question, est-il prévu d'étudier la pose de panneaux photovoltaïques également sur les toitures des résidences comme celles des Morins et de Scherrer, pour réduire cette charge ? Et ce qui nous est aussi remonté, c'est la demande de programmer en même temps la rénovation intérieure des appartements, par exemple celle des salles de bain.

Je conclus donc sur ce bilan en estimant que les objectifs qui sont présentés ne sont clairement pas à la hauteur des attentes et des enjeux de la difficulté de logement pour les Antoniens.

**M. le Maire** : Merci Mme Huard.

**M. COLIN** : Dans ce DOB, on est en milieu de mandat, vous avez parlé tout à l'heure de la question de la solidarité, j'avais envie de dire quelques réflexions car les Maires sont des producteurs de biens mais ils

sont aussi des producteurs de liens et la question du lien social est quelque chose de très important, c'est même capital pour aujourd'hui et pour demain.

Alors une petite remarque : c'est important de savoir où l'on était, d'où l'on vient, et où l'on va. Dans le programme municipal, la Ville d'Antony a un programme social je dirais ambitieux dont on ne peut que se féliciter, on est en milieu de mandat, on a eu la pandémie qui est arrivée et qui a un petit peu bloqué les choses. Alors moi, à l'endroit où je suis en tant qu'élu, quand je vois le taux d'endettement, on est à 1,11 % sur la dette, je me dis que la Ville a été bien gérée, merci Monsieur le Maire, et grâce à cette bonne gestion, on a quand même des marges de manœuvre même s'il faut être extrêmement vigilant sur l'avenir.

Je voulais sur ce sujet, qui a été peu abordé mais qui est la question sociale, puisque dans le DOB vous avez des éléments qui ont été mis en avant et abordés sur l'orientation du CCAS avec toutes les actions qui sont menées, alors je parle de la Maison de la Solidarité, je peux parler sous le contrôle de Fatima de la prévention des violences faites aux femmes, ou bien avec Anne Aubert du handicap, ou Laurent Pégorier justement avec la Maison des Solidarités, il y a un certain nombre d'élus, et aussi Rosa Maciera-Dumoulin pour le transport à la demande, il y a pas mal de projets qui sont je dirais en cours d'élaboration, sur lesquels les services et les équipes se sont investis. Monsieur le Maire s'est engagé, et je l'en remercie, à soutenir l'accompagnement de ces moyens. Je crois qu'il y a les questions de budget, il y a les questions d'investissements, il y a la question des moyens qui doivent être alloués et on est tous convaincus

qu'il faut faire attention et qu'il faut trouver des solutions, mais il y a une chose qui est certaine, et mon collègue Pierre Médan l'a évoqué en disant qu'en tant que prof d'université, il a rencontré des étudiants qui étaient concernés par le post-Covid ou par des situations stressantes de Covid, et Ioannis Vouldoukis sur le Conseil local de la santé mentale, qui travaille avec le CCAS nous en parlera, on a une vraie bombe à retardement aujourd'hui en matière de santé mentale et en matière de risques psychosociaux. Et ça, c'est de la responsabilité de tous, et je pense que dans le DOB, dans un débat d'orientations budgétaires, on peut réfléchir concernant les actions sociales qui sont nécessaires dans une ville.

C'est une vraie responsabilité qu'a la Ville d'être capable d'intervenir sur ces différents champs : le vieillissement de la population, le transport aux personnes, le handicap, l'économie sociale et solidaire, ce sont des sujets qui ont été portés et je fais confiance à notre maire et aux orientations pour qu'ensemble, je dirais dans un esprit de construction mutuelle, nous soyons capables d'avancer sur une ville sociale et solidaire.

Je tiens à remercier certains de nos collègues sur l'Ukraine, sur les associations, je pense à Maroun ou à d'autres qui se sont engagés lorsqu'il y a eu la question de l'Ukraine, toutes sensibilités confondues, les uns les autres on s'est retrouvés, n'est-ce pas Marc-Ali, avec l'engagement. De même que quand il a fallu se retrouver un soir, à 2h du matin parce qu'il y avait eu un incendie, qu'il y avait 120 pompiers et des dizaines de personnes dans la rue, Saïd était avec moi ce soir-là, il a fallu tout de suite dire « on reloge les gens » et Monsieur le Maire nous a soutenus dans nos

décisions, je dirai que j'étais heureux et fier d'être à Antony et de me dire : il s'est passé quelque chose.

Simplement c'est un petit coup de cœur que j'avais envie de vous dire, on parle de budget, de moyens, d'orientations, de débats, mais ayons en conscience que dans les trois années qui viennent la question de la solidarité va être fondamentale et qu'il y a un gros travail de lien social qui nous engage les uns les autres. Merci.

**M. le Maire** : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

**Mme REMY-LARGEAU** : Merci Monsieur Colin, vous me facilitez la tâche parce que je voulais parler d'action sociale et donc je vais pouvoir échanger à ce sujet et rebondir sur certaines choses que vous venez de dire.

Je ne vous apprend pas que le prochain CA du CCAS au cours duquel se tiendra le débat d'orientations budgétaires aura lieu mardi prochain ; dans le DOB de 2023 du CCAS, l'action sociale est évidemment davantage développée que dans la présentation qui vient de nous être faite par Monsieur Médan, toutefois certaines précisions manquent dans les deux cas et donc je vais être amenée à poser quelques questions, rassurez-vous, j'en aurai d'autres encore pour mardi.

Première question : vous parlez des suites de l'incendie de 2022, dans le DOB il est question de projet d'achat d'appartements sociaux solidaires lié à cet incendie, est-ce que vous pourrez nous en dire un petit peu plus sur ce projet ?

Deuxième question : le projet de Maison des Solidarités dont vous venez également de parler et dans laquelle se situera notamment si j'ai

bien compris le CCAS, est-ce qu'on sait déjà où se trouvera cette Maison des Solidarités et est-ce qu'il y aura des antennes dans d'autres lieux d'Antony ? Ou est-ce qu'il y aura un lieu unique ?

Troisième question : il est question aussi de la commission des aides facultatives qui se réunit tous les vendredis. Dans le DOB 2023 du CCAS que j'ai lu attentivement malgré la préparation de ce conseil d'aujourd'hui, il est question page 3 qu'il y a eu 600 aides en 2022 mais en fait le montant correspondant n'est pas noté à ma connaissance. Et comme il est question aussi de ces aides facultatives pour 2023, j'aimerais savoir s'il y a déjà une idée sur les montants... alors je sais, vous allez me dire qu'il sera donné autant que de demandé mais néanmoins je ne sais pas combien il a été donné justement en 2022 et vous avez peut-être le chiffre ?

Et quatrième et dernière question : vous dites qu'une « attention toute particulière sera apportée cette année à la montée des dépenses d'énergie des familles », question qui a déjà été maintes fois évoquée au cours de cette soirée, mais concrètement comment cette « attention toute particulière » sera menée, sera concrétisée pour les Antoniens ? Merci.

**M. COLIN** : Alors tout d'abord je vous remercie d'avoir lu avec attention le projet de DOB, le Débat d'Orientations Budgétaires, du CCAS, je vous rappelle simplement le lieu dans lequel nous sommes : Nous sommes au conseil municipal, et là nous sommes dans le DOB de la Ville. Donc on voit les orientations et c'est ce lieu de débats et d'échanges. Et c'est pour cela que j'ai évoqué cet aspect. Par contre nous serons mardi effectivement dans l'instance qui est le conseil d'administration du CCAS, qui est un lieu partenarial et je crois assez coopératif, nous aurons un

temps d'échange assez long fondé sur cette question, donc je vous renvoie, pardonnez-moi, à l'instance qui va être notre conseil d'administration du CCAS où nous allons aborder ces sujets. Sachez simplement qu'effectivement en illustration, il y a plus de personnes qui ont des demandes alimentaires, il y a des besoins en énergie, il y a de vraies situations d'urgence qui se situent sur la Ville. Je ne veux pas rentrer dans le débat technique ici parce que ce n'est pas le lieu mais ce sera avec plaisir que j'y répondrai.

**Mme REMY-LARGEAU** : Oui il y a l'aspect technique mais il y a aussi l'aspect public. C'est-à-dire que comme le CA du CCAS n'est pas public, le conseil municipal était l'occasion que les Antoniens puissent entendre certaines réponses, c'est pour cela que je n'ai pointé que quatre questions.

**M. COLIN** : Oui, sur les questions techniques, on pourra y répondre et on en parlera, sur les questions qui ont été posées comme la Maison des Solidarités, je laisse Monsieur le Maire qui pourra peut-être plus facilement que moi y répondre avec compétence.

**M. le Maire** : La Maison des Solidarités est un projet municipal déjà depuis 2020, Monsieur Pégrier va vous en dire quelques mots.

**M. PEGORIER** : En fait l'idée initiale, c'est effectivement, d'un point de vue de l'organisation, de rassembler les forces sociales de la Ville finalement un peu sous la même bannière que l'on pourrait nommer « La Maison des Solidarités de la Ville », c'est un peu l'objectif. Cela se traduit par une volonté d'avoir des lieux qui puissent accueillir à la fois les personnes qui ont besoin d'être accompagnées, et en même temps les

personnes qui souhaitent accompagner. L'objectif c'est finalement d'accueillir à la fois des bénévoles qui ont envie en fait d'agir sur la Ville et en fait on voit qu'on a le même dynamisme fort sur la Ville parce qu'on a beaucoup d'associations, on a cette chance d'avoir beaucoup d'associations qui œuvrent dans cette thématique-là ; et en même temps c'est une rencontre à la fois de gens qui souhaitent être aidés et en même temps de gens qui souhaitent pouvoir aider d'autres personnes. C'est cela le principe sur lequel on va travailler, évidemment c'est un projet, et d'ailleurs ce projet va être mené avec les acteurs de la Ville non pas simplement d'un point de vue technique mais pour dire comment on peut être plus forts ensemble sur cette volonté de dynamiser le territoire d'un point de vue social. Voilà, c'est ce projet-là.

Alors après je peux vous répondre sur vos autres questions, il y a des questions qui sont d'ordre technique mais qui intéressent aussi nos citoyens, notamment les aides facultatives comme on les appelle, c'est-à-dire que finalement le CCAS finance, alors ça concerne le CCAS mais cela concerne finalement tout le monde. Le CCAS finance des aides notamment au travers de l'énergie, il faut savoir que le CCAS reçoit de la part d'un certain nombre d'opérateurs de l'énergie des impayés, on a cela toutes les semaines ou tous les mois je pense, on envoie un courrier à chacune des personnes ou des familles plutôt et en fait on a en retour des demandes et en fonction des demandes, et d'un certain nombre de conditions, on va finalement financer tout ou partie de la note d'énergie selon un certain nombre de conditions bien sûr, mais c'est quelque chose que l'on fait très régulièrement, toutes les semaines d'ailleurs, et donc sur

lequel on n'a jamais... enfin on a toujours dit oui à pratiquement toutes les demandes qui ont été faites de la part des Antoniens.

Je crois que vous aviez quatre points, j'ai répondu à deux mais je peux poursuivre si vous voulez. Cela vous va ?

**Mme REMY-LARGEAU** : Oui, merci.

**M. PEGORIER** : D'accord. Alors à mardi, merci.

**Mme DESBOIS** : Je serai très rapide, en lien avec cette question de la Maison des Solidarités, je crois que l'on ne peut que saluer la volonté de fédérer les énergies, qu'elles soient bénévoles ou associatives, qu'elles soient de la ville ou du CCAS... Je crois qu'il faut garder aussi à l'esprit un débat que l'on avait déjà eu avec Pascal Colin et puis je crois aussi dans cette instance qui est que « solidarité » rime tout de même avec « proximité », et je le redis aujourd'hui, je crois qu'on est et que tous les Antoniens sont attachés au fait que dans le même temps on fédère et donc on rassemble en un lieu, mais il faut absolument garder des antennes à proximité parce qu'on le voit aujourd'hui, la puissance des associations au cœur du Noyer Doré, l'écoute et l'ensemble des associations qui sont au plus près des habitants, sont quand même celles qui ont aussi de manière effective le plus d'impact sur leur vie quotidienne. Merci.

**M. PEGORIER** : Oui, on partage le point, il n'y a pas de débat en fait... enfin il y a deux façons de faire : Il y a à l'organisation de la Ville qui organise... d'ailleurs en lien avec le Département parce qu'en fait on ne fait pas ce travail tout seul, heureusement, et puis dans le cadre de la politique de la Ville, avec des instances qui sont finalement dans des quartiers bien spécifiques, mais en même temps il y a tout le travail associatif, je pense

qu'il ne faut pas l'oublier, il n'est pas exsangue des missions sociales que l'on a sur la Ville, et ces associations sont partout dans la Ville, il ne faut pas l'oublier, enfin en grande partie. Donc en fait c'est ce territoire et ce maillage que l'on a à travailler encore plus, il a déjà été fait depuis de nombreuses années mais je pense que l'on peut encore l'améliorer, et ce travail de territorialisation, en fait on doit pouvoir le faire ensemble, je veux dire avec les différentes institutions. Je pense que l'on a ce souci-là en tout cas de le faire ensemble et c'est pour cela que l'on se réunit très régulièrement pour essayer d'être sûrs que finalement ce maillage, il est efficace, et donc finalement plus près des habitants.

**M. BEN ABDALLAH** : En fait, là je me permets de compléter et d'appuyer les propos de mon collègue Laurent, en fait oui, vous avez raison sur la partie politique de la Ville, encore une fois la Ville s'est engagée à avoir ce travail de proximité dans le maillage associatif mais par contre la force de la proposition et de l'idée qui est soutenue par l'exécutif proposée par Laurent, c'est sur le fond d'avoir aussi des « synergies » entre les stratégies qui sont mises en place. Parce qu'avoir quelque chose aujourd'hui, je pense que la force de la proposition, c'est justement d'avoir un réseau coordonné. Il a proposé le mot « maillage » ; c'est exactement ce dont on a besoin pour monter en puissance et avoir une capacité justement d'affiner l'offre qui sera présentée aux différentes populations. Mais ce n'est pas incompatible avec le fait d'avoir, comme disait Laurent, des acteurs de proximité, au contraire, l'engagement de Monsieur le Maire justement est de maintenir ce type d'acteurs, par exemple au Noyer Doré.

**Mme HUARD** : Moi je souhaiterais revenir sur la situation des effectifs de la Ville, et pas dans le sens de M. Charrieau qui voudrait encourager la Ville à utiliser les mêmes recettes qu'elle a déjà appliquées, c'est-à-dire ne pas recruter suffisamment pour pouvoir répondre aux besoins ; justement, on constate que les effectifs ont encore diminué de 27 personnes malgré des efforts de recrutements, vous l'avez dit, pour combler les vacances de postes qui sont dues à des démissions et à des départs en retraite. Et donc c'est quand même le fruit sans doute de la politique RH qui est très restrictive des précédentes années et qui a des conséquences dommageables pour la qualité des services rendus. On a des places de crèche fermées faute d'éducatrices ou d'éducateurs, des annulations de sorties scolaires faute de chauffeurs de bus, des personnels qui doivent faire des heures supplémentaires pour compenser les vacances de postes, des projets qui sont retardés faute d'ingénieurs des services techniques ; et vous venez de le dire vous-même Monsieur le Maire, à force d'affaiblir les compétences on en est réduit à externaliser et recourir à des marchés externes pour réaliser des opérations importantes.

Donc effectivement, dans ce contexte à nous, il nous paraît indispensable de faire les recrutements nécessaires et surtout pour éviter des situations de tension qui peuvent avoir des conséquences sur la santé des agents.

Alors effectivement avec ces recettes, on dégage de l'autofinancement pendant ces années, je dois dire que le Gouvernement vous y a aidés aussi en bloquant le point d'indice des fonctionnaires, et ceux-ci ont perdu 20 % de pouvoir d'achat, ce qui fait que les

compensations qui sont intervenues dernièrement sont encore assez limitées ; et donc cette politique, elle avait un prix pour les personnels et pour les usagers. Alors les mesures correctives arrivent, c'est peut-être un peu tard avec la revalorisation du régime indemnitaire et la transformation en postes contractuels des vacataires référents périscolaires, nous en avons souvent parlé dans cette instance aussi et on constate qu'il reste encore de nombreux vacataires à pérenniser dans leur emploi et à fidéliser.

Quant aux crises des vocations, je pense qu'on ne peut pas qu'invoquer une crise des vocations pour la Petite Enfance, mais aussi le faible niveau des salaires, l'absence de reconnaissance et les conditions de travail insuffisantes qui conduisent des salariés à remettre en cause le sens de leur travail et de l'engagement.

Vous parlez aussi à juste titre de l'attention à porter à la problématique du vieillissement au travail. Alors à ce sujet, nous vous invitons bien sûr à soutenir la lutte menée et soutenue massivement par les salariés de ce pays pour refuser le report de l'âge de la retraite à 64 ans et l'allongement de la durée de cotisations qui ne peut qu'aggraver cette problématique.

**M. le Maire** : Je pense que nous allons terminer sur cette question, je voudrais donc en conclusion vous dire, mes chers collègues, que vous avez entendu l'exposé de Pierre Médan, vous avez lu aussi naturellement les 43 pages bien tassées du rapport sur les orientations budgétaires, et ce rapport ne vous a pas surpris, je le vois bien, pour l'essentiel en effet nous poursuivons la mise en œuvre de notre programme d'embellissement de la Ville, de construction de nouveaux équipements, de construction

aussi de nouveaux quartiers comme Jean Zay et comme plus tard Antonypole ; ce programme vise aussi à améliorer quand c'est possible la qualité de nos services publics, qu'il s'agisse des crèches, des écoles, de la jeunesse, de la culture, du sport, des services sociaux, on vient d'en parler, des animations...

Pour réaliser ce programme, nous avons investi en moyenne chaque année 30 millions d'euros depuis 20 ans. Et nous avons pu mener à bien ce programme en maintenant une pression fiscale modérée et en limitant le niveau de l'endettement depuis 20 ans. En 25 ans, depuis 1998 les taux des impôts communaux n'ont augmenté en tout et pour tout que de 3 % en euro constant. Ce n'est sans doute pas ce que vous constatez quand vous considérez votre feuille d'impôts locaux, la loi de finances réévalue les bases fiscales chaque année pour corriger les effets de la hausse des prix, de l'inflation, de la dévalorisation de la monnaie, vous avez pu aussi faire des travaux dans votre maison qui ont conduit le fisc à revoir les bases, mais à base constante et en euro constant, le taux des impôts locaux à Antony n'a augmenté que de 3 % en 25 ans.

Ce programme, Pierre Médan vous l'a confirmé, nous allons le poursuivre. Mais en plus de ce programme, il y a un effort nouveau qui nous est demandé, c'est l'obligation où nous sommes tous désormais de travailler pour la transition énergétique. Pierre Médan un évoqué un effort de 5 M€ par an pendant 10 ans, il est optimiste parce qu'en fait il y aura plus. Outre le programme d'isolation thermique des écoles qui fera l'objet du marché global de performance, nous allons aussi rénover l'Hôtel de Ville et reconstruire les services techniques à Antonypole. Donc nous allons

démolir le bâtiment actuel qui est une passoire thermique et le remplacer par un bâtiment moderne qui sera passif. Nous ne sommes pas la seule collectivité à lancer un tel programme, même si nous sommes un peu en avance tout de même sur la plupart des autres communes et même sur l'État, Le Monde a présenté il y a une semaine un grand article qui chiffrait le coût de la rénovation thermique de l'ensemble des bâtiments publics à 500 milliards d'euros, pour l'essentiel à la charge des collectivités locales. Et comme beaucoup d'élus locaux s'interrogent devant un tel programme, nous on ne s'interroge pas mais beaucoup d'élus locaux s'interrogent et se posent des questions de la faisabilité d'un tel programme et il y a un tel « mur d'investissements », c'était le mot du Monde sur le sujet, le Gouvernement nous dit : « investissez » les ministres nous disent investissez ! Endettez-vous ! Alors il y a encore deux mois, je le rappelle, ils étaient prêts à nous imposer un contrat de stabilité, ils trouvaient qu'on dépensait trop, maintenant ils nous disent « investissez, endettez-vous ! ». J'en parle à mon collègue ici qui est surpris ! Le Gouvernement en fait a pris conscience du problème. Il y a un problème de financement des 500 milliards d'investissements indispensables pour le climat, il faut les dépenser, mais alors comment faire pour maintenir un équilibre des finances des communes, de notre commune, de toutes les communes, de tout le département et de l'État ? En tout cas nous, on est bien conscients qu'il faut investir et nous allons réfléchir aux solutions qui nous permettront de le faire dans les meilleures conditions pour l'équilibre de notre budget.

Après une heure et demie de débat, je pense qu'on peut dire que **le débat a eu lieu**, et nous passons maintenant au point 5 de l'ordre du jour, la parole est encore à Pierre Médan.

**5 - OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE A LA S.A. D'HABITATION A LOYER MODERE IMMOBILIERE 3F POUR UN EMPRUNT DE 1 295 000€ SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS EN VUE DE L'ACQUISITION EN VEFA DE 14 LOGEMENTS SOCIAUX SITUES AU 192-195 RUE DES RABATS A ANTONY ET ADOPTION DE LA CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS**

**(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)**

**M. Pierre MEDAN** : La Ville soutient le développement du logement social en octroyant sa garantie à des emprunts souscrits par des bailleurs sociaux. C'est le cas ici puisque la Ville souhaite garantir cette société I3F lorsqu'elle prend deux emprunts qui au total font la somme de 1.295.000 €.

En contrepartie de cette garantie d'emprunt, vous avez pu noter que cette société I3F va accorder à la Ville un droit de réservation de trois logements. Donc il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accorder à I3F la garantie à hauteur de 100 %, d'adopter la convention et de signer cette convention.

**M. MAUGER** : Je vous remercie, Monsieur Médan, de m'avoir répondu par écrit aux questions que je vous avais adressées. En lisant attentivement les documents annexés, nous nous sommes aperçus qu'il

s'agit de logements sociaux non pérennes, c'est le dispositif d'usufruit locatif social que nous avons déjà dénoncé l'année dernière lorsque Hauts-de-Bièvre Habitat avait demandé la garantie de la Ville pour acquérir l'usufruit de 14 logements sociaux. Si vous votez en faveur de cette délibération, vous aidez à nouveau un promoteur à contourner l'obligation que vous avez introduite dans la modification numéro 5 du PLU, c'est un comble ! Le PLU spécifie que la construction de tout programme de logements d'une superficie supérieure à 2.000 m<sup>2</sup> de surface de plancher est autorisé à condition qu'au moins 30 % de cette surface soient affectés à des logements locatifs sociaux. Cette obligation inscrite dans le PLU devait aider à atteindre les 25 % de logements sociaux. Pour le troisième triennal consécutif Antony échoue à remplir les objectifs qui lui ont été assignés ; sur le dernier triennal 2020/2022 vous deviez atteindre 272 logements sociaux, dont 91 très sociaux, le recensement opéré par le préfet en lien avec la Ville indique 22 logements sociaux seulement au lieu de 272 dont 13 très sociaux, au lieu de 91. Alors comme il y a trois ans, le préfet va entamer une procédure de constat de carence de notre Ville en matière de logement social. Il y a trois ans, lors de ce processus, vos arguments avaient permis d'échapper à la déclaration de carence ; méfiez-vous car il pourrait comme pour Montrouge prendre la main sur les décisions d'Urbanisme, que ce soit le droit de préemption ou la délivrance de permis de construire. En favorisant des logements non pérennes, vous fragilisez la position de la Ville face au préfet. C'est pourquoi nous voterons contre cette délibération en vous rappelant ce que pense la DRHIL qui porte une attention particulière au développement du logement locatif

social et qui précise qu'il ne doit pas constituer un effet d'aubaine pour contourner les obligations de production de l'offre locative sociale pérenne.

Nous vous demandons aussi de préciser, puisque la modification du PLU numéro 6 est en cours, que la règle des 30 % de logements sociaux concerne des logements sociaux pérennes et non pas à durée déterminée.

Merci.

**M. le Maire** : Qui souhaite encore intervenir ? Personne. Donc nous passons au vote.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 5 voix Contre.)**

## **6 - FIXATION DES TARIFS DES MEDIATHEQUES MUNICIPALES ET ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR - MODIFICATIF**

**(Rapporteur : Mme Isabelle ROLLAND)**

**Mme Isabelle ROLLAND** : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Dans cette délibération, en effet il vous est demandé de bien vouloir voter quelques modifications du règlement public des médiathèques de la Ville. Cinq modifications dans cette délibération :

Première modification : Elle concerne le tarif des impressions, on ne peut plus conserver le principe d'une carte suite à un changement du système informatique, donc on passe à un tarif à l'unité de 0,10 € la page, sachant que les 15 premières impressions mensuelles sont gratuites.

Deuxième modification : Nous transformons les amendes dues au retard, l'amende de 3 €, amende forfaitaire qui en fait s'avérait peu efficace, avec beaucoup de frais et beaucoup de temps à passer pour ce

recouvrement, donc vraiment inadaptée, et on la remplace, on vous demande de bien vouloir voter le remplacement de cette amende par une sanction qui consiste à bloquer la carte trois semaines après la date initiale du retour du document.

Troisième modification : Les tarifs de remboursement forfaitaire en cas de perte ; il y a plusieurs catégories de documents, la troisième catégorie concerne les documents les plus fragiles, les plus onéreux, et on passe cette indemnité de 40 à 35 €.

Quatrième modification : Une nouvelle possibilité d'emprunt de matériel pour favoriser l'usage des CD et DVD qui sont de moins en moins empruntés, sauf souvent de matériel, sachant qu'il existe déjà du matériel qui est prêté par la médiathèque tel que les liseuses et les lecteurs Daisy, les lecteurs Daisy étant des lecteurs pour les malvoyants.

Enfin dernière modification : L'extension de la gratuité pour les demandeurs d'emploi à minima sociaux et personnes en situation de handicap, cela existait déjà pour les Antoniens et c'est étendu aux non Antoniens.

Vous trouvez l'ensemble des dispositions de ce nouveau règlement intérieur, du règlement public des médiathèques en annexe de la délibération, vous l'aurez compris, les tarifs relèvent plus du symbole, ils rapportent très peu, il s'agit essentiellement d'adapter ce règlement aux usages de la médiathèque, c'est un ajustement. C'est vrai que la gratuité est généralement appliquée pour la plupart des services qui sont offerts par la médiathèque, qu'il s'agisse des documents ou des imprimés pour les jeunes, et puis après des tarifs très faibles, il s'agit vraiment en fait de

réduire pour la plupart les tarifs et de les ajuster à la réalité des usages de la médiathèque.

**M. EDOUARD** : Voilà une délibération qui nous paraît aller dans le bon sens, dans le sens de la responsabilisation de l'utilisateur, dispensant un large et juste accès à la culture, cette délibération vient après la non-augmentation des tarifs de médiathèque il y a deux mois. Nous constatons donc des progrès significatifs.

Cependant, car il y a un « cependant », vous nous aviez annoncé en novembre dernier en commission réfléchir à une gratuité intégrale, qui de fait tend à se généraliser dans les médiathèques communales proches. Donc votre réflexion mûrit trop lentement à notre goût, nous souhaiterions passer rapidement à cette gratuité globale.

Par ailleurs nous entendons en commission de solidarité des engagements forts à traiter le quartier de la politique de la Ville comme le reste de la commune. Cependant, Arthur Rimbaud n'a pas les mêmes horaires d'ouverture qu'Anne Fontaine. Pourtant, le nombre de jeunes du quartier n'est sans doute pas dans des conditions idéales d'études à domicile, et certainement certains pourraient bénéficier davantage de possibilités d'études en médiathèque. Les étudiants de la résidence Louise Bourgeois aussi pourraient être des usagers de créneaux plus larges.

Enfin, nous regrettons que les évolutions positives, mesurées mais réelles que je citais au début de mon intervention ne soient pas mises en œuvre en ce qui concerne les tarifs du cinéma.

**Mme CHABOT** : Nous trouvons aussi que cela va tout à fait dans le bon sens et même on pensait qu'il aurait pu y avoir cela pour l'ensemble

des étudiants, même les étudiants non domiciliés à Antony, qu'ils puissent bénéficier des tarifs des étudiants comme cela a été fait pour les handicapés, les étudiants qui étudient sur Antony pourraient profiter du même tarif que les étudiants Antoniens.

**Mme ROLLAND** : Alors je vous précise tout de même que les étudiants qui étudient à Antony ont aussi la gratuité, soit on est résident, soit on y étudie, on y est scolarisé ou étudiant, et donc cela s'étend aussi aux scolaires...

**M. le Maire** : Les étudiants qui vivent à la RUA sont des Antoniens.

**Mme ROLLAND** : Oui, il est marqué « Non Antoniens » peut-être mais je pense que cela s'applique aux étudiants qui étudient sur Antony, sachant qu'il y a peu d'étudiants qui étudient sur Antony mais en revanche cela concerne les scolaires ou les lycéens.

Par ailleurs c'est vrai que ces tarifs sont de l'ordre du symbole, maintenant cette réflexion sur une gratuité totale, c'est un sujet qui va au-delà de notre délibération d'aujourd'hui, c'est vrai qu'on y réfléchit mais pour l'instant c'est un peu tôt. Donc laissez-nous un peu de temps, cela date du mois de décembre... On veut simplifier aujourd'hui déjà ce qui existe et accroître et faciliter l'accès à la médiathèque et à toutes ses ressources, sachant qu'il faut bien noter que les médiathèques sont parmi les rares établissements où vous pouvez entrer, où rien ne vous est demandé, tout est gratuit, vous pouvez vous installer, consulter les livres, les journaux, la presse, aller sur les ordinateurs, assister à des conférences, des ateliers, et tout cela reste gratuit. Donc c'est quand même une grosse part de l'activité de la médiathèque.

**M. EDOUARD** : Et pour l'harmonisation à Anne Fontaine et à Arthur Rimbaud, au niveau des horaires, ?

**Mme ROLLAND** : Alors là cela suppose des plannings et des emplois qui pour l'instant ne sont pas prévus. On a quand même des horaires d'ouverture qui sont très larges, et si l'on veut étendre aussi ceux d'Arthur Rimbaud, cela supposerait de nouvelles embauches, et je crois qu'il faut rester raisonnable...

**M. le Maire** : On pourrait faire ceux d'Anne Fontaine pour harmoniser.

**Mme ROLLAND** : Oui mais compte tenu des fréquentations d'Anne Fontaine, cela semble difficile aussi. Donc on ne peut pas non plus étendre éternellement les horaires.

**Mme DESBOIS** : Très rapidement puisqu'on est sur le sujet des médiathèques, je voudrais simplement saluer la cordialité et le caractère vraiment sympathique et serviable des personnels des médiathèques, en particulier ceux que je connais à Arthur Rimbaud, en tout cas il y a toujours un accueil des enfants qui est impeccable, y compris quand parfois ils ont des enfants un peu laissés à eux-mêmes dans la médiathèque, c'était juste l'occasion de saluer le travail des agents dans ces structures-là qui permettent de les faire vivre au quotidien.

**Mme ROLLAND** : En tout cas je vous remercie pour vos encouragements et c'est le sens dans lequel nous travaillons.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

## **II - URBANISME - AFFAIRES FONCIERES**

### **7 - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT CULTUREL, EVENEMENTIEL ET ASSOCIATIF AU SEIN DU QUARTIER ANTONYPOLE :**

- **Validation des éléments programmatiques, de l'enveloppe financière prévisionnelle et du montant de la prime à verser aux candidats ayant remis des prestations conformes au règlement de concours,**
- **Composition du jury de concours et fixation de l'indemnité à verser aux membres à voix délibérative ayant la même qualification ou une qualification équivalente à celle requise pour les candidats siégeant au sein du jury de concours de maîtrise d'œuvre.**

**(Rapporteur : M. Aviel BENSABAT)**

(Lecture du rapport de présentation)

**M. EDOUARD** : Monsieur le Maire, sur Antonypole, votre boussole s'affole et vous nous soumettez à un drôle de jeu de piste ! Vous nous présentez des éléments partiels, parfois contradictoires. Vous nous demandez d'approuver un programme de 20 pages comportant 6 plans, avec une cohérence pour le moins douteuse, où le nouveau Malraux peine à fixer son implantation future.

- Un premier plan page 3 situe le quartier d'Antonypole par rapport aux gares de RER mais bizarrement omet la future gare du quartier.

- Le second plan page 5 situe l'actuel centre André Malraux au sein de l'offre culturelle Antonienne, dont évidemment la caserne des pompiers, sans doute en lien avec le bal du 14 juillet...
- Le troisième plan, page 5, situe le nouveau Malraux à l'angle de la rue Marcelin-Berthelot et du prolongement de l'avenue Maurice Ravel, position démentie aussitôt par
  - Le quatrième plan qui le situe face à l'avenue Léon Harmel.
  - Et enfin les cinquième et sixième plans des pages suivantes ne montrent que l'hésitation à placer le centre à côté de la forêt urbaine dont la taille de guêpe rétrécit et perd donc au passage beaucoup de son caractère continu.

J'ai bien compris que vous ne maîtrisiez pas complètement le foncier sur ce sous-secteur, mais il va bien falloir décider où placer cet équipement.

Sur les aspects bâtiments, ce qui est annoncé en termes d'enjeux environnementaux paraît adapté en ce qui concerne la gestion des bruits extérieurs, du cycle des eaux pluviales et des matériaux de construction.

Au plan fonctionnel, je n'ai pas de remarque particulière sur le plateau événementiel modulable, je m'interroge toutefois sur les spectacles et les meetings de 2.300 personnes que vous estimez vraisemblables dans cet équipement.

Concernant l'espace des pratiques amateurs, vous prévoyez quatre salles associatives spécialisées dont une pour la musique, une pour la danse, une pour les arts plastiques, et une quatrième pour le théâtre, je m'inquiète un peu pour la salle de musique qui pourrait être en étage et

donc difficile d'accès pour des instruments lourds et volumineux, d'autant qu'elle sera mutualisée entre plusieurs associations musicales. Les stockages aussi m'interrogent. En commission il nous a été dit qu'il ne serait pas privatif mais je vois mal plusieurs orchestres mélanger leurs instruments et leurs partitions avec leurs collègues. Vous nous assurez avoir établi ce schéma en concertation avec les futures associations résidentes, j'espère que c'est le cas.

Malgré les réserves que j'ai exprimées, nous allons voter pour ce projet d'équipement bien qu'il n'emporte pas pour autant forcément notre adhésion pour le projet Antonypole dans son ensemble.

**M. le Maire** : D'autres souhaitent intervenir ? Personne ! Même Madame Huard ne veut pas intervenir !

**Mme SANSY** : Je veux bien rassurer Monsieur Édouard, sachez que même lorsque l'on fait de la harpe, on ramène son instrument le soir chez soi et donc ils ne vont pas rester stockés très longtemps. Le piano peut-être pas, mais c'est la seule exception je crois.

**M. BENSABAT** : Concernant la difficulté d'accès, pour le coup il y aura des ascenseurs, et même si c'est en étage, les instruments, une fois qu'ils seront montés, resteront dans la salle prévue à cet effet. C'était la seule réserve que j'ai pu noter. Et sur les interrogations sur les spectacles et les meetings, c'est un souhait politique assumé par la municipalité de pouvoir accueillir des grands meetings de personnalités publiques sur la Ville d'Antony. Les salles nous manquent et celle-ci nous permettra de les accueillir lorsqu'un meeting sera prévu à cette occasion-là.

**M. le Maire** : Un meeting ou un concert. Quelque chose, un événement où l'on puisse accueillir plus de 800 personnes. Aujourd'hui, à Vasarely on est limités par la place, et aujourd'hui, quand on veut faire un grand événement, il faut aller à Malraux, au vieux Malraux. On n'a pas le choix. Quand on a construit Vasarely, vous étiez là et vous disiez « c'est un équipement pharaonique qu'on n'arrivera jamais à payer et qui en plus ne servira à rien parce qu'il sera beaucoup trop grand ! ». Vasarely est beaucoup trop petit. Beaucoup trop petit. Et quand on organise des manifestations importantes, des forums de rentrée, on ne peut faire cela qu'à Malraux. Le jour où Malraux sera démoli, et ça arrivera en 2025 ou 2026, le jour où Malraux sera démoli, où est-ce qu'on ira ? Il nous fallait un bâtiment pour reprendre ce que l'on fait aujourd'hui à Malraux et qu'on ne peut pas faire ailleurs. Ce sera le nouveau Malraux. Et on l'appellera encore André Malraux parce qu'André Malraux mérite que son nom se maintienne à Antony.

M. Bensabat, vous avez répondu ? Si personne d'autre ne souhaite intervenir, on passe au vote pour le projet Malraux. Qui est contre ? M. Edouard, vous n'êtes même pas contre après tout ce que vous avez dit ? ... On ne sait même pas où le trouver ! ... Quand même vous devriez être contre avec tout ce que vous avez dit... Avec toutes ces critiques...

**M. EDOUARD** : Qu'est-ce que vous ne comprenez pas quand je dis que nous voterons pour cet équipement ?

**M. le Maire** : Oui mais avec tellement de réticences que c'est comme si vous étiez contre ! On va faire le vote.

**(Vote à main levée sur les deux délibérations du projet :**

délibérations adoptées à l'unanimité des présents et représentés.)

**8 - ACQUISITION PAR LA VILLE D'UN BIEN SITUE 5  
BOULEVARD PIERRE BROSSOLETTE A ANTONY CADASTRE Q 20  
APPARTENANT A MONSIEUR ANDRE VASARHELYI**

**(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)**

(Lecture du rapport de présentation)

**M. le Maire** : Qui souhaite intervenir ?

**M. EDOUARD** : Je ne vais pas revenir en détail sur la commission, je mentionne toutefois mon incompréhension sur cette transaction qui n'est pas le fait directement du vendeur mais du tuteur du vendeur. Je mentionne mon incompréhension sur le projet ou plutôt l'absence de projet derrière ainsi que l'absence de menace sur ce pavillon. Je m'étonne de la borne basse de la fourchette des domaines sous prétexte que cela a été accepté par le tuteur du vendeur, donc je ne participerai pas à ce vote.

**M. le Maire** : D'autres souhaitent s'exprimer ? Non, on passe au vote.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 5 ne prenant pas part au vote.)**

**III - TRAVAUX – CONTRATS**

**9 - ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION  
PRECAIRE PASSEE AVEC L'ASSOCIATION « LE JARDIN DE  
L'ABREUVOIR » POUR LA GESTION DU FUTUR JARDIN POTAGER  
RUE DE L'ABREUVOIR**

**(Rapporteur : Mme Marion GODEFROY)**

**Mme Marion GODEFROY** : Bonsoir à tous. En début de séance, on a abordé le sujet du budget participatif, là je vais vous présenter un des projets qui est justement issu du budget participatif qui avait été déposé en 2021 et donc qui va arriver cette année.

Après la réalisation et la création par la Ville de jardins privatifs et coopératifs, c'est un autre style de jardin qui a été proposé et c'est un jardin appelé « jardin collectif ». Pour le remettre dans le contexte, c'était un budget issu du budget participatif qui est arrivé en troisième position avec 314 voix. Ce projet consiste à créer un jardin collectif qui sera en accès libre, un accès libre mais malgré tout il sera clos, il sera quand même clôturé, et il y aura deux accès par deux portillons pour pouvoir accéder à ce jardin. L'objectif de ce jardin est pédagogique, coopératif, pour créer du lien social, et partager des compétences. Comme vous pouvez le voir, le jardin sur lequel il va être installé est une parcelle qui se trouve au niveau de la rue de l'Abreuvoir, la superficie totale est d'un peu plus de 1.200 m<sup>2</sup>, et celle-ci va être coupée en deux parties. Sur la partie ouest où vous voyez le chemin, il y a des études de sols préalables qui ont été évidemment réalisées, ces études de sol ont montré des traces de polluants notamment dans cette partie ouest. Du coup la culture se fera en hors-sol dans des bacs, en tout il y aura 18 bacs je crois et ce sera une culture de 25 m<sup>2</sup> à peu près, avec sur les côtés la plantation de petits arbres fruitiers, et à l'entrée, au niveau des portillons, de petits arbustes pour habiller un petit peu l'espace.

C'est une association qui a été créée, une association pour l'instant de quatre personnes qui ont mené ce projet, ils habitent tous le quartier, et c'est effectivement la rencontre, le partage, la transmission de savoirs, et contribuer au maintien et au développement d'une biodiversité urbaine.

Et puis c'est également sensibiliser les jeunes et les moins jeunes aux changements climatiques en proposant des animations, des ateliers. Afin de réaliser ce projet en toute sécurité, comme je le disais tout à l'heure, nous avons réalisé en amont des études de sol avec des diagnostics qui ont été mis en exergue, qui ont montré qu'il y avait des traces de polluants, ce qui a permis d'adapter la manière dont les terrains vont être cultivés. Dans la partie ouest, ce sera hors sol et dans la partie est, il y aura la plantation de quatre arbres fruitiers qui seront complètement en accès libre pour tout le monde.

Le terrain clos fera 450 m<sup>2</sup> ; les bacs qui ont été choisis sont de forme hexagonale, ce qui rappelle un peu et permettra de rester en harmonie avec ce qui a déjà été mis dans la ville par rapport aux boîtes à livres que l'on trouve dans la ville, et il y en aura également deux dans cet espace clos. Les travaux seront réalisés par l'association Espace avec un début de travaux courant mars et une ouverture prévue courant printemps 2023, donc c'est assez imminent. Le coût de cette opération reviendra à peu près à 25.000 €, toutes taxes comprises je crois, et pour finir et pour le bien-vivre ensemble du quartier, il y a une convention qui sera signée entre la Ville et cette association. Chacune des parties s'engage à respecter certaines règles et notamment l'association a écrit une charte de bien-vivre dans ce jardin et si la Ville qui prête ce terrain pour deux ans renouvelables

voit qu'il y a un non-respect avec des dégradations, du vandalisme, un mauvais entretien de la part de l'association, la Ville pourra récupérer le terrain.

**Mme REMY-LARGEAU** : Pour faire le lien avec ce que disait Monsieur Colin tout à l'heure sur les liens, ce projet déposé pour la troisième édition du budget participatif illustre bien le souhait des Antoniens de promouvoir des projets qui ont pour objectif de recréer ou de créer du lien, lien avec la nature ou lien entre des personnes, les deux étant liés.

Comme vous l'avez indiqué, la partie ouest sera réservée à des bacs surélevés pour le potager puisqu'effectivement des études ont montré que le sol était pollué à cet endroit, et nous, nous voudrions avoir communication en fait de ces études, nous l'avons demandé en commission Urbanisme, et donc on en refait la demande ; et en lien avec cette demande, on a quelques interrogations : comme on le voit bien sur la photo, la parcelle concernée est délimitée par les murs d'enceinte d'une propriété privée sur la limite nord, qu'en est-il de l'information des propriétaires limitrophes concernant cette pollution qui a été détectée et de manière plus générale avez-vous un aperçu au-delà des petites études locales et ponctuelles de l'étendue de la pollution des sols de la Ville d'Antony ?

**Mme GODEFROY** : Votre collègue qui fait partie de votre groupe et qui fait partie du projet a les infos, il me semblait en tout cas qu'on vous les avait communiquées ; j'ai effectivement vu votre demande mais normalement nous avons dû vous les communiquer.

**M. le Maire** : M. Parisis a le dossier... Demandez-lui, si vous lui parlez, demandez-lui.

**M. MAUGER** : C'est moi qui ai fait la demande et c'est à M. Parisis que vous avez répondu. C'est bien ça ?

**Mme GODEFROY** : Pas du tout, non.

**M. le Maire** : Il avait le dossier avant !

**Mme GODEFROY** : Il l'avait déjà et comme il fait partie de votre groupe, il aurait pu vous le transmettre.

**Mme REMY-LARGEAU** : Cela a été donné à ce moment-là en fait ?

**Mme GODEFROY** : Oui, il avait les infos, j'ai bien vu votre mail et normalement ça a dû être transmis aussi aujourd'hui.

**Mme REMY-LARGEAU** : Eh bien écoutez... On va déterrer le dossier.

**M. le Maire** : Oui et faire circuler l'information au sein du groupe.

**Mme REMY-LARGEAU** : Oui mais vous savez, les transmissions simultanées c'est une chose, mais là ça fait quand même un petit moment que ce projet dure, comme on vous l'avait rappelé, cela date de 2021.

**Mme GODEFROY** : Oui mais comme M. Parisis est fondateur aussi de ce projet, j'imagine que vous communiquez et normalement il aurait pu vous les transmettre.

Et en ce qui concerne les maisons, je sais qu'on a fait plusieurs réunions publiques dans le quartier pour lever différents sujets, différentes problématiques, différentes peurs, etc., après je ne sais pas si effectivement à ce moment-là la question de la pollution a été relevée ou pas, cela, je ne sais pas. Tout ce que je sais, c'est que des travaux ont été

menés pour le raccordement avant la réalisation des travaux, le raccordement de leurs eaux usées pour rendre le terrain plus viable et plus propre.

**M. MONGARDIEN** : Principalement c'est de la pollution à quoi ?

**Mme GODEFROY** : Alors pour l'une c'est du plomb, et l'autre, je vais vous le lire parce que c'est du chinois pour moi : hydrocarbures aromatiques polycycliques.

**M. HOBEIKA** : Vraiment c'est une très bonne idée même si c'est un projet éphémère puisque la Bièvre passe par là, mais il y a un autre projet...

**M. le Maire** : Il n'y a pas encore de projet mais il peut y en avoir un à l'avenir, mais pas tout de suite.

**M. HOBEIKA** : On en a beaucoup entendu parler mais c'est un projet éphémère...

**M. le Maire** : Oui, c'est un projet éphémère comme beaucoup, nous sommes tous éphémères M. Hobeika, vous savez ! S'il n'y a pas de questions, on passe au vote.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

#### **IV - PERSONNEL**

##### **10 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**(Rapporteur : Mme Claire GENEST)**

**Mme Claire GENEST** : Rapidement, on a trois créations de postes qui correspondent à des avancements de grade avec une ouverture à des

contractuels si l'on n'arrive pas à pourvoir des emplois avec des titulaires, le traditionnel nettoyage du tableau des effectifs se fera à la prochaine session du conseil municipal. Merci.

**M. CHARRIEAU** : Juste une petite question Claire : je vois qu'il y a un poste dans le futur commissariat de police, je voulais savoir si les effectifs de la police municipale allaient un peu augmenter avec le nouveau commissariat et de combien ? Et est-ce qu'il y a des postes déjà créés au tableau des effectifs ?

**Mme GENEST** : On essaie de recruter sur la police municipale, ce qui n'est pas forcément évident, mais on essaye, on continue à le faire, on a des ambitions pour continuer à augmenter les effectifs. L'objectif c'est d'arriver à 12 personnes, pour l'instant on n'y est pas encore. Les postes sont ouverts. On y va progressivement avec les candidatures que l'on a.

**Mme HUARD** : C'est pour une explication de vote : Nous votons les modifications du tableau des effectifs en général, notamment quand il se crée de nouveaux emplois. Aujourd'hui, on a essentiellement des ouvertures de postes pour du recrutement de contractuels, je crois qu'on l'a déjà dit mais nous ne souhaitons pas que l'emploi statutaire qui est garant de l'égalité devant le recrutement de l'indépendance vis-à-vis du pouvoir politique et de la neutralité vis-à-vis des usagers, c'est le statut des fonctionnaires, soit remis en cause au fil des années et donc nous ne voterons pas cette délibération.

**Mme DESBOIS** : Je ne peux pas m'empêcher de réagir à chaque fois mais je trouve vraiment tout à fait condescendante cette approche que vous avez, excusez-moi. Un emploi contractuel est un emploi, et je pense

que l'on peut tous se satisfaire de créer des emplois qui répondent au service des Antoniens, qui répondent au service des Antoniens je répète ; et par ailleurs je ne trouve pas acceptable la manière dont vous mettez en cause potentiellement leur investissement, comme vous dites l'engagement des agents, y compris des contractuels pour une mission de service public, Madame.

**M. HUBERT** : Je partage complètement cette intervention.

**M. MAUGER** : Le problème, c'est qu'on n'est pas en train de discréditer les personnes qui prennent ces contrats-là, on est en train de dire que ce sont des contrats précaires et on voit que la Ville a recours à des CDD et les prolonge même au-delà de six ans, donc on ne veut pas cautionner ce mode de fonctionnement.

**Mme DESBOIS** : Ce n'est pas la manière dont ça a été présenté par Madame Huard.

**Mme HUARD** : Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit ou ce que je veux dire. J'ai simplement dit que nous soutenons l'emploi statutaire et que le fait d'ouvrir systématiquement aux contractuels participe selon nous de la mise en cause de ce statut. Voilà.

**Mme GENEST** : Effectivement, c'est un débat un peu redondant et j'ai l'impression que l'on tourne un peu en rond, mais juste pour dire qu'on ne peut pas à la fois dire qu'il y a des tensions dans les équipes et qu'il y a des tensions sur les organisations et ne pas vouloir recruter des contractuels qui sont potentiellement recrutables et qui peuvent nous permettre d'alléger ces tensions, donc c'est totalement contradictoire.

Et je reviens sur les propos de Monsieur Mauger, si vous faites allusion aux CDD qui deviennent des CDI au bout de quelques renouvellements, je vous ai répondu de manière très précise à ce sujet qu'il n'y avait pas uniquement un critère d'ancienneté mais des critères beaucoup plus contraignants qui font qu'il n'y a pas de procédé systématique et qu'il faut que l'on étudie cas par cas. C'est ce que l'on fait. Et donc il n'y a pas de volonté pour nous de ne pas passer en CDI des CDD consécutifs, c'est uniquement des appréciations selon des critères qui sont bien plus complexes que l'ancienneté. Merci.

**M. MAUGER** : Votre réponse, elle n'était pas si précise que ça, elle dénonçait de manière générale que dans certains cas on peut aller au-delà de six ans. Vous n'avez pas fait un bilan effectivement qui justifie que les personnes que vous maintenez au-delà de six ans peuvent l'être.

**Mme GENEST** : On regarde toutes les personnes qui peuvent être passées en CDI et qui ont les critères que je vous ai énumérés dans ma réponse, tous sont passés en CDI, on le fait régulièrement, on est vigilants à être le plus précis possible sur ces sujets-là, on regarde régulièrement qu'on ne lèse personne sur ces critères, mais on ne peut pas dire qu'il y a des gens qui soient à plus de CDD qu'ils ne devraient avoir parce qu'en fait la lecture n'est pas aussi simple et aussi évidente que ça avec uniquement un critère d'ancienneté.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 5 voix Contre.)**

## **VI - AFFAIRES DIVERSES**

## 11 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS D'ARTISANS ET DE COMMERCANTS D'ANTONY

**(Rapporteur : Mme Marie VERET)**

(Lecture du rapport de présentation.)

**M. le Maire** : M. Edouard est surpris alors que cela fait la vingtième fois que l'on présente cette délibération, non ?

**M. EDOUARD** : Cela fait 10 ans effectivement que je demande au conseil et ailleurs pourquoi les associations de commerçants d'Antony ne participent jamais à la sous-commission et aujourd'hui commission d'accessibilité. J'ai alerté Madame Véret à ce sujet l'an dernier, je ne peux pas m'imaginer que les commerçants en général et les présidents d'associations de commerçants en particulier ne considèrent pas le handicap comme un sujet. Franchement, mon intention était de ne pas voter cette délibération. J'ai fait valoir en commission la quasi-vacuité de l'article 9 de la convention qui précise les contreparties. Il n'y a presque rien. Je serais d'avis que l'on pourrait ajouter l'obligation de présence une fois par an d'un membre du conseil administration des associations à la réunion de la commission d'accessibilité. Cela ne me semble pas hors de portée qu'une association délègue soit son président soit son vice-président soit son secrétaire, ou son trésorier, enfin un membre du conseil d'administration une fois par an à une commission de la municipalité qui lui verse une subvention.

Compte tenu de l'écoute que j'ai eue à la commission, même si la délibération n'a pas été changée, je m'abstiendrai ce soir. Je répète pour Monsieur Sénant, je m'abstiendrai. C'est clair ?

**Mme VERET** : Très bien et de toute façon on en avait parlé à la commission de mardi, je me suis engagée à écrire à tous les présidents d'associations de façon à ce qu'ils puissent essayer de participer au moins sur l'année 2023, à partir de l'année 2023. Je vous ai promis de le faire, et je le ferai, Monsieur.

**Mme AUBERT** : Si je puis rajouter un petit mot : chaque fois que j'ai rencontré des présidents d'associations de commerçants, on a évoqué ce sujet. Je ne les ai pas tous rencontrés puisqu'au moment où j'en ai rencontré quelques-uns, il y avait notamment dans le centre-ville une passation, enfin il y avait une personne qui bougeait, je crois, au moment où j'ai cherché, mais ils sont tout à fait à l'écoute et ce n'est pas qu'ils ne se soucient pas de l'accessibilité, simplement effectivement cela n'a pas été prévu. Moi je ne leur ai pas demandé de s'engager à ce qu'il y ait quelqu'un qui assiste à cette commission, je leur en ai parlé, ils savent que ça a lieu ; on a eu d'autres façons d'échanger qui me paraissaient aussi fructueuses, c'était juste pour préciser cela. En tout cas je ne peux pas vous laisser dire qu'ils ne s'en soucient pas. Ça passait par d'autres moyens, mais ce n'était pas du tout de leur côté un manque d'intérêt, vraiment pas.

**M. EDOUARD** : Devant vous je répète ce que j'ai dit : je ne peux pas imaginer qu'il y ait des commerçants qui ne se préoccupent pas du handicap. Ou alors ils sont timides, ils n'osent pas venir, je ne sais pas, mais il faut faire quelque chose.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 5 Abstentions.)**

**12 - ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS NON SEDENTAIRES D'ANTONY DENOMMEE « LE MARCHÉ DES DECOUVERTES » POUR LA PROMOTION ET L'ANIMATION DU MARCHÉ D'ANTONY**

**(Rapporteur : Mme Marie VERET)**

(Lecture du rapport de présentation.)

**M. MAUGER** : Il s'agit tout de même d'une subvention de 42.320 €. Comme nous l'avons dit en commission, la convention ne comporte que très peu d'engagements, nous souhaiterions faire évoluer cette convention, en particulier on voudrait avoir des objectifs sur la question des emballages et nous ajoutons que l'association pourrait aussi par exemple faire une enquête de satisfaction annuelle auprès de ses clients. En attendant que cela évolue, nous allons nous abstenir.

**Mme VERET** : Merci, écoutez, de toute façon, comme on en a parlé mardi à notre réunion, on va en parler, on a dit que l'on allait sensibiliser en mettant des affiches sur notre marché, mais obliger un commerçant par lui-même à adhérer à votre demande, ça va être assez compliqué. Mais nous allons nous engager à mettre des affiches pour prévenir, c'est tout ce que l'on peut faire mais on ne peut pas obliger le commerçant.

**M. MAUGER** : Je n'ai pas du tout parlé d'obligation, j'ai demandé d'avancer sur la question des emballages.

**Mme VERET** : Justement. On va le faire, on va mettre des affiches, on va informer, aussi bien le commerçant que le client en mettant quelques affiches sur le marché.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 43 voix Pour et 6 Abstentions.)**

### **13 - ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF AU FONDS INTERMINISTRIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE POUR L' ANNEE 2023**

**(Rapporteur : M. Saïd AIT-OUARAZ)**

**M. Saïd AIT-OUARAZ** : Il s'agit d'adopter ce soir un programme d'actions relatif au fonds interministériel de prévention de la délinquance pour cette année. Pour rappel le fonds interministériel de prévention de la délinquance a pour vocation de financer un certain nombre de projets, d'actions de prévention de la délinquance et de la radicalisation conformément à un certain nombre d'orientations gouvernementales. Cette année, on a élaboré une programmation en lien avec ces orientations nationales qui portent sur cinq points :

- Le premier porte sur des actions de projet éducatif pour les 16/25 ans. On sollicite un montant de subvention de 1.500 € pour un coût total de cette action de 36.000 €. Il s'agit ici de réaliser pour les jeunes un certain nombre de missions temporaires contre une rémunération leur permettant de financer un certain nombre de projets.

- Le deuxième axe porte sur un projet de prévention des dérives sectaires. On sollicite une subvention de 8.000 € sur un projet coûtant

26.000 €. Dans le cadre de cette action la Ville d'Antony se fixe un certain nombre d'objectifs pour accompagner les professionnels dans un premier temps afin de continuer les sensibilisations sur ce sujet délicat, et dans un second temps de continuer le travail auprès des jeunes sur cette thématique. Il est proposé au niveau de ces jeunes un certain nombre d'actions individualisées autour d'un suivi psychologique si nécessaire et également un certain nombre d'actions de groupe.

- Le troisième point : action de prévention des violences faites aux femmes et des violences intra-familiales. Sur ce projet, on sollicite une subvention de 1.500 € sur un coût total de 5.500 €, ma collègue Stéphanie a déjà abordé ce sujet au début de notre conseil. Comme vous le savez, c'est une action extrêmement importante puisque ces violences n'épargnent aucun milieu, aucun territoire et aucune génération sur notre ville.

- Quatrième point : lutte contre la violence psychologique des jeunes. Dans le cadre de cette action on sollicite un financement de 5.000 € sur un coût total de 29.000 €.

- Et enfin, point important sur cette délibération : l'équipement en vidéoprotection. Il s'agit comme vous le savez de prévenir les atteintes aux personnes et aux biens sur notre ville et de dissuader la délinquance d'appropriation. Donc on sollicite une subvention à hauteur de 400.000 € sur un coût total de plus d'un million d'euros.

Il nous est donc proposé d'approuver ce soir cette programmation au titre du FIPD pour un montant total de 417.000 €. Je vous remercie.

**M. MONGARDIEN** : Comme j'ai déjà fait la remarque en

commission, par rapport au programme de lutte contre les violences faites aux femmes, je trouve que demander une subvention de 1.500 € qui est la plus faible de toutes les subventions demandées, je trouve que ce n'est pas un bon message à envoyer. On pourrait être un peu plus ambitieux et demander un peu plus.

**M. Saïd AIT-OUARAZ** : Alors comme vous le savez, il y a des financements croisés. Cette action mobilise un nombre de financements important et il s'agit bien sûr de sanctuariser des actions sur ce sujet, mais il y a d'autres financeurs sur cette action.

**M. EDOUARD** : Du pâté d'alouette ! La recette est simple, quatre alouettes : une pour les chantiers éducatifs, une pour la prévention des dérives sectaires, une pour la prévention des violences faites aux femmes, et une pour la lutte contre le harcèlement des jeunes. Et un cheval pour la vidéosurveillance. En effet, si les quatre premières actions sont évidemment à soutenir, les montants que vous demandez à ce titre sont modestes, je souscris à ce qui a été dit à l'instant par mon collègue M. Mongardien, 95 % de la subvention demandée va à la vidéosurveillance. Alors la vidéosurveillance est demandée par la population allez-vous me dire. Mais la population confrontée à la délinquance est parfaitement au courant, elle sait bien qu'elle se fait voler sa carte bleue place du Marché sous les caméras, qu'elle se fait agresser place des Anciens Combattants sous d'autres caméras, qu'elle se fait voler son vélo ou vandaliser sa voiture rue des Champs en face de votre mairie à proximité des caméras encore, et tout cela sans que ces délits ne soient élucidés. Alors arrêtons d'investir dans un système cher en équipements,

très chers en maintenance, vorace en ressources rares, et pas évalué du point de vue de son efficacité. Les exemples que vous présentez ne donnent pas une image complète du rôle effectif de ce système. Ayons à l'esprit que les 3.000 caméras de vidéosurveillance de Nice n'ont pas empêché la mort de 86 personnes le 14 juillet 2016.

**M. Saïd AIT-OUARAZ** : Je pense que vous n'avez pas compris en fait l'objet de ce fonds. En fait le FIPD, la nature de ce fonds vise à financer en priorité des projets de sécurisation de police municipale, et des projets d'équipements en vidéosurveillance. C'est la nature de ce fonds. Donc si vous répondez comme vous le dites à 95 % sur d'autres projets, vous n'aurez visiblement pas ces fonds. En complément, les autres sujets, les autres thèmes abordés dans cette délibération, on les finance de façon extrêmement importante sur d'autres fonds, des fonds municipaux, des fonds du Département et des fonds d'État. Donc là on parle d'un fonds très spécifique qui s'appelle le FIPD, géré par le Ministère de l'intérieur. Si j'écoute votre logique, on va demander des financements sur des choses qui ne sont pas fléchées en question, et donc l'idée serait de ne pas avoir ces financements. C'est votre souhait ? Alors vous n'avez rien compris à la sécurité des Antoniens, Monsieur Edouard !

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 40 voix Pour, 5 voix Contre, 3 Abstentions et 1 ne prenant pas part au vote, Mme SANSY.)**

**14 - ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF AUX  
SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES AU TITRE DE LA PREVENTION  
DE LA DELINQUANCE ET DE LA SECURITE POUR L'ANNEE 2023**

**(Rapporteur : M. Saïd AIT-OUARAZ)**

**M. Saïd AIT-OUARAZ** : On va continuer notre programme d'actions relatives aux subventions départementales en faveur de la prévention et de la sécurisation pour nos concitoyens, même si ça ne plaît pas à tout le monde !

Il s'agit de continuer ces actions sauf que là, on va solliciter des financements cette fois-ci auprès du Département des Hauts-de-Seine qui lui aussi assiste toutes les Villes du département, quelle que soit leur couleur politique.

**M. EDOUARD** : Une explication de vote : On votera cette délibération bien sûr parce que toutes les actions nous semblent pertinentes, même si elles ne sont pas effectivement financées à hauteur de ce que l'on pourrait attendre.

**M. le Maire** : Mais non, malheureusement.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**15 - ADOPTION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE  
RENOUVELLEMENT DU CONSEIL LOCAL DE LA SANTE MENTALE  
D'ANTONY**

**(Rapporteur : M. Ioannis VOULDOUKIS)**

**M. Ioannis VOULDOUKIS** : Merci Monsieur le Maire, chers collègues, effectivement la Ville avait décidé en 2015 de créer son Conseil local en santé mentale et une convention constitutive a alors été signée entre la Ville, son CCAS, EPS ERASME et l'UNAFAM. Par délibération du 27 septembre 2018 deux nouveaux signataires complètent cette convention, à savoir le Commissariat d'Antony et Hauts-de-Bièvre Habitat. Comme vous le savez, d'une manière globale, en France une personne sur cinq aujourd'hui est sujette à des problèmes psychiques avec un impact très important sur la santé des jeunes. « Il n'y a pas de santé sans santé mentale » rappelle toujours l'OMS. Et plus de la moitié des troubles psychiques apparaissent aujourd'hui avant 14 ans, chez les jeunes.

Pour mémoire, le Conseil local en santé mentale est une instance locale permanente de concertation, de coordination, de réflexion et de décision en vue de promouvoir la formation et l'approbation en santé mentale ; de participer aussi aux actions contre la stigmatisation et les discriminations ; de favoriser les partenariats ; et de systématiser le travail en réseau.

Il est donc proposé d'intégrer la police municipale à la cellule de veille de cette instance. Par conséquent il est demandé au conseil municipal d'adopter l'avenant numéro 1 à la convention de renouvellement du Conseil local de santé mentale d'Antony, établir les documents à cet effet et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

**Mme REMY-LARGEAU** : Je vois que Monsieur Colin sourit, mais j'aurai d'autres questions aussi à poser au CCAS.

En ce qui concerne le Conseil local de santé mentale, je vous remercie M. Vouldoukis puisqu'on a eu l'occasion aussi d'échanger à ce propos, effectivement nous nous réjouissons de l'existence d'un conseil dans le cadre de la santé mentale à Antony, et comme vous l'avez rappelé depuis 2015 ce n'est pas une obligation, donc c'est vrai qu'on apprécie que cette initiative ait été prise. Le fait d'associer la police municipale à la cellule de veille nous paraît faire tout à fait sens puisque l'idée du Conseil local c'est justement de faire travailler ensemble les différents acteurs d'un Territoire et la police municipale en fait partie.

Une proposition que je vous soumetts puisqu'il y aura un renouvellement de cette convention : c'est que d'autres acteurs pourraient également être associés ponctuellement de manière régulière et je pense notamment aux médiateurs de santé « pairs », qui sont, vous le savez peut-être ou peut-être pas, en fait des patients rétablis ou en voie de rétablissement qui aujourd'hui sont de plus en plus associés aux soins eux-mêmes mais aussi à toutes les réflexions en termes de prévention, de formation, etc., et donc progressivement ces nouveaux acteurs font leur entrée dans les hôpitaux et je m'en réjouis, et je pense qu'ils ont aussi toute leur place dans ce type de conseil.

Autre réflexion : dans la feuille de route de décembre 2020 du projet de santé mentale des Hauts-de-Seine, il est souligné le fait que 22 communes du département, en tout cas en 2020, disposent d'un Conseil local de santé mentale, ce qui fait du département des Hauts-de-Seine un département très bien doté et c'est aussi un atout puisque ces conseils locaux peuvent travailler ensemble et partager sur leurs pratiques ; mais

ce que souligne aussi cette feuille de route, c'est qu'il est difficile de faire fonctionner pleinement le dispositif sans budget de coordination dédié. Et donc j'aurai une question par rapport à cela puisque si vous avez prévu un budget dédié - c'est le CCAS qui assure la coordination, si je ne me trompe pas- est-ce qu'il y a un poste de coordinateur ? Je crois qu'il n'existe pas vraiment aujourd'hui en tant que poste clairement identifié, est-ce que c'est quelque chose qui serait envisagé ? Est-ce qu'une demande de subvention pourrait être faite dans cette perspective au niveau notamment de l'ARS ?

Et enfin dernière question : normalement, comme c'est rappelé dans la convention, enfin dans l'avenant, chaque année il doit y avoir une présentation en assemblée plénière du bilan des actions du Comité local et une définition des actions prioritaires pour l'année suivante, alors quand a eu lieu la dernière assemblée plénière ? Et peut-on avoir communication du bilan des actions qui ont été menées ?

**M. VOULDOUKIS** : Oui, le dernier COPIL a eu lieu en septembre, il y a un rapport qui est publié, oui bien sûr on vous le passera, il n'y a aucun souci, si M. Colin est d'accord parce qu'on co-préside ce COPIL. Aucun souci.

Sinon concernant les financements, vous savez à Antony et dans les Hauts-de-Seine il y a le fameux projet régional des Hauts-de-Seine, très mis en avant et c'est une réussite parce qu'il donne une visibilité sur la santé mentale, et ceci est très bénéfique pour les élus qui s'occupent du domaine santé, ce n'est pas dans les compétences municipales, donc c'est très intéressant surtout pour les élus qui s'occupent de la santé mentale actuellement.

D'autre part, ceci permet un meilleur suivi de parcours de vie des personnes qui souffrent de troubles psychiques et vous savez bien que pour être efficace, si vraiment on s'engage dans une politique efficace et pragmatique, il faut passer par une sensibilisation, passer par une formation, passer éventuellement par une sorte de position d'anticipation vis-à-vis des personnes qui souffrent. On peut demander des financements, certaines villes dans les Hauts-de-Seine en bénéficient mais pas Antony ; le IDH-2 est quand même déjà assez élevé, on dépasse les 0,7 %, donc on n'a pas droit à ce type de financement par l'ARS, on postule à chaque fois et on n'abandonne pas mais on trouvera d'autres moyens. Pour l'instant en tout cas, la Ville au sein du CCAS se débrouille très bien pour donner suite à ce projet que nous pensons utile.

Parmi ces projets utiles, comme vous le savez, 2022 c'était une année consacrée à la formation, comme je vous le disais tout à l'heure c'est important pour promouvoir une politique de santé mentale de nos jours, sur le plan communal, territorial, et d'autre part il y a un accent très particulier sur les jeunes.

Déjà, depuis le mois de décembre, le 12 décembre si ma mémoire est bonne, la Ville participe aussi au niveau des collèges de la Ville, à une sorte de mise en place d'un point d'accueil et un point comme on l'appelle « d'écoute jeunes ». Ceci est fonctionnel déjà aujourd'hui. À François Furet par exemple j'y étais la dernière fois, il y a d'excellents résultats et ceci donc est très suivi par les jeunes et par les parents des jeunes. Je pense que tous nos collèges pourraient bénéficier vraiment de cette ouverture, bien entendu j'y veille à titre personnel.

Et une autre nouvelle, le 11 s'engage aussi tous les mardis et éventuellement il y aura une sorte de consultation avec l'association Perspectives, cette consultation aura lieu pour les jeunes d'Antony et pour leurs parents. Ils pourraient passer sans prendre de rendez-vous, donc d'une manière spontanée. Merci.

**Mme DESBOIS** : Sur ce sujet-là, je vous remercie d'avoir parlé spécifiquement des jeunes, M. Vouldoukis, l'enjeu est très fort. Pendant qu'on en parle, je fais le lien aussi, vous le savez, avec tout ce qui est mis en place en ce moment non seulement au niveau de la délinquance mais en particulier au niveau du harcèlement ; vous citez les points d'écoute jeunes dans les collèges dans les actions de sensibilisation, très bien, mais au-delà de ça, ne peut-on pas imaginer, si on parvient à dédier une coordination, un budget ad hoc, d'avoir aussi des interventions à ce titre-là dans les établissements, et dès l'élémentaire, je sais qu'il y a la police municipale qui intervient parce qu'il y a du harcèlement maintenant en élémentaire, on pourrait imaginer qu'il puisse y avoir aussi un lien de fait avec les DET en termes de santé mentale et de rapports des uns et des autres et en particulier sur le phénomène du harcèlement.

Au-delà de cela, je ne peux qu'appeler de mes vœux le fait qu'on ait aussi des actions de sensibilisation plus larges du grand public sur le regard porté sur les personnes, -ces personnes parce que demain ça peut être nous- qui sont et qui peuvent être atteintes de troubles psychiques dans une période de vie difficile, et il me semble que plus on saura trouver les moyens de le faire, mais je crois qu'ils existent, au Sélect je crois qu'il y avait eu à un moment donné un film ou deux qui avaient été passés, je

crois que ce sont vraiment de superbes initiatives parce qu'encore une fois, ce n'est pas réservé qu'aux autres, et c'est un message je crois aussi de grande humanité de pouvoir travailler sur ce regard porté sur ces personnes sujettes. Merci.

**Mme REMY-LARGEAU** : Juste pour rebondir, la déstigmatisation et la sensibilisation du grand public font justement partie des missions d'un Conseil local. Effectivement il faut des moyens. Et la deuxième chose, c'est que vous parliez d'une sensibilisation qui devrait commencer dès le plus jeune âge, j'avais prévu d'intervenir tout à l'heure justement sur les délibérations liées à la violence psychologique des jeunes, je pense aussi qu'il faudrait intervenir le plus tôt possible et dès l'école primaire. Alors c'est vrai qu'il y a des interventions de la part par exemple de la police municipale, mais l'expérience que j'ai en tant que parent, c'est que les enfants en reviennent avec surtout l'idée d'aspect sanction, d'aspect punitif. Alors le message passe bien, le harcèlement est puni par la loi, mais cela ne suffit pas et je fais le lien avec le point 2.8 sur l'éducation du DOB, j'ai noté « la volonté de la Ville de s'engager dans une réflexion pédagogique autour des différents temps de l'enfant sur l'ensemble de la journée », voilà un sujet dont vous pourriez vous emparer, c'est-à-dire permettre qu'il y ait des temps comme le font très bien certains professeurs mais c'est de leur initiative et c'est très ponctuel, pouvoir avoir des temps avec les enfants où l'on travaille dans une approche de prévention, une approche positive, c'est-à-dire comment je suis en contact avec mes émotions, comment je les gère, comment j'interagis avec les autres,

comment les autres interagissent avec moi, comment je peux être en relation avec l'autre d'une manière qui soit respectueuse et non violente.

Je crois aussi que du côté de la formation des animateurs, il y aurait des choses à faire en termes de communication non-violente, en termes de gestion des conflits, et que là on désamorce beaucoup de violence potentielle. Merci.

**Mme FAURET** : Je voulais vous répondre d'abord par rapport à ce que disait M. Vouldoukis : c'est dans tous les collèges qu'il y a eu cette permanence, qu'il y a eu ces interventions de la PM, et suite à cela à la permanence mise en place au 11 puisqu'il y avait une forte demande des familles pour qu'il y ait un suivi. Ensuite par rapport au harcèlement, c'est aussi un sujet qui est abordé. Il faut savoir qu'il y a le CSCE qui s'est mis en place sur tous les collèges, les établissements de la Ville, et c'est un des sujets qui sont abordés pour mettre en place des actions. Et puisque vous parliez en élémentaire, il y a une école qui a adhéré au programme phare qui lutte contre le harcèlement à l'école. C'est mis en place sur une école, l'école Velpeau, et on pourrait le mettre en place dans d'autres écoles. Et puis vous avez certainement vu aussi dans le « Vivre à Antony » du mois de janvier toutes les actions qui ont été faites au collège Henriorges Adam qui a beaucoup travaillé sur le harcèlement. Ils ont fait plusieurs actions, il y a eu toute une journée consacrée, ayant impliqué tous les élèves du collège. Donc c'est vraiment un sujet qui est pris à cœur par l'ensemble des écoles et collèges et cela va se poursuivre.

**M. VOULDOUKIS** : Juste pour compléter les propos d'Anne : la Ville participe à cette intervention au niveau des collèges à 50 %. Il y a le projet

ERMES du Département, et l'ARS éventuellement va continuer. On veut pérenniser ce projet et aller le plus loin possible.

**Mme GALLI** : Je me permets d'intervenir, je vous remercie pour votre intervention mais je voudrais repréciser que dans la future Maison des Familles il y aura des thérapeutes, des psychologues, un médiateur familial et un conseiller conjugal, et du coup le psychologue aurait une permanence qui permettrait de travailler en complémentarité avec les autres professionnels de l'Education nationale pour recevoir des parents et des familles touchés par des difficultés liées au harcèlement ou autre.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

## **16 - DENOMINATION DE TROIS VOIES DANS LE QUARTIER JEAN ZAY**

**(Rapporteur : M. le Maire)**

**M. le Maire** : Je prends la parole pour la dénomination de trois rues du quartier Jean Zay avec projection de diapositives.

D'abord la rue qui va depuis la rue Galliéni jusqu'à la rue Léon Blum. Est-ce que vous voyez ? Je propose de l'appeler Avenue Jacques Chirac.

Ensuite les deux allées, on les appelle dans le dossier « venelles » mais c'était un terme utilisé par les services qui travaillaient sur le plan du projet, en réalité ce sont des allées, de belles allées ombragées, on pourrait les appeler Allée Joséphine Baker et Allée Françoise Dolto. Deux allées qui donnent donc sur l'Avenue Jacques Chirac. L'Avenue Jacques Chirac donnera, elle, sur la Place Simone Veil.

**Mme CHABOT** : Merci. Nous nous réjouissons de voir qu'il y a une féminisation des noms de rues puisque Mme Schlienger rappelait dans le rapport sur l'égalité hommes/femmes que seules 2 % des voies françaises portent un nom de femme, et Mme Schlienger, nous comptons sur vous pour que des avenues portent aussi des noms de femmes. On n'est pas obligés d'avoir juste les petites « venelles » ou des « allées » mais nous pouvons avoir nous aussi des avenues !

Et comme vous avez écouté nos suggestions la dernière fois, j'en ai un nouveau lot pour vous : des écrivains, on avait dit Simone de Beauvoir, à Antony on a déjà des marguerites, on a la rue des Marguerites et la Villa Marguerite, on pourrait ajouter à ce joli bouquet de marguerites Marguerite Yourcenar ou Marguerite Duras, Françoise Sagan, et une autre autrice que j'aime beaucoup : Claire Bretécher, qui mettrait à l'honneur la bande dessinée. Des chanteuses comme Édith Piaf, Barbara, et peut-être dans les scientifiques célèbres, Katia Krafft dont on ne peut pas dissocier le souvenir de son mari, Katia et Maurice Krafft grands vulcanologues, unis dans la vie mais également dans la mort. Donc voilà des idées pour les prochaines voies que nous avons sur la Zac Jean Zay.

**M. le Maire** : Sur Jean Zay, ça va être dur d'en trouver d'autres.

**M. CHARRIEAU** : Je voulais juste être un peu triste de voir que Françoise Dolto qui a quand même beaucoup œuvré pour les enfants et notamment qui a beaucoup œuvré sur Antony et dans Antony par la pouponnière d'Antony ne se retrouve qu'avec une petite venelle. Elle aurait pu avoir sa crèche.

**M. le Maire** : Vous voudriez retirer Chirac et le remplacer par Dolto ?

**M. CHARRIEAU** : Ça ne me dérange pas.

**M. le Maire** : Très bien !

**Mme REMY-LARGEAU** : Vous vous doutez bien que l'on allait intervenir aussi dans ce sens, nous avons fait nous-mêmes aussi des propositions, Cécile Rol-Tanguy et Françoise Colmez, donc cela va s'ajouter à la liste de ce qui a déjà été évoqué et vous aviez dû d'ailleurs en prendre note au dernier CM.

Alors c'est vrai que nous aussi, on est un peu, on est même plus que déçus de voir d'un côté une avenue pour Jacques Chirac et de l'autre côté ... alors vous vous en tirez un petit peu en disant « Allée » au lieu de « Venelle », mais c'est quand même bien écrit « venelle » dans la délibération...

**M. le Maire** : J'ai dit que ce n'était pas des venelles...

**Mme REMY-LARGEAU** : Donc effectivement, Mme Chabot, vous devez être satisfaite puisque vous avez Joséphine Baker mais quand même, elle aurait pu mériter mieux. Eh bien oui, on est bien d'accord. Alors, comme viendra bientôt le temps de choisir de nouveaux noms de rues, vous dites pour Jean Zay que les jeux sont faits mais heureusement il nous reste encore le quartier d'Antonypole, vous avez une deuxième chance. Et comme la dernière fois cela vous avait été demandé aussi, on voudrait bien que les Antoniens et les Antoniennes soient associés à ce choix des noms de rues et que vous mettiez en avant davantage des noms de femmes.

**M. le Maire** : Vous seriez peut-être surprise par les choix des Antoniens, méfiez-vous !

**Mme REMY-LARGEAU** : C'est pour cela qu'il faut leur proposer le choix entre des noms de femmes. Vous ne m'avez pas bien entendue...

**M. le Maire** : Vous savez, les femmes qui se sont présentées pour le moment aux élections présidentielles ont toujours été écartées. Méfiez-vous des réactions du peuple.

**Mme REMY-LARGEAU** : Nous retiendrons que vous vous méfiez du peuple Antonien !

**M. EDOUARD** : Pour Joséphine Baker et Françoise Dolto je n'ai pas de réserve car elles ont toutes les deux eu un parcours ...

**M. le Maire** : Je parie que si pour Jacques Chirac ! Ça m'aurait étonné que vous n'ayez pas d'objection...

**M. EDOUARD** : Vous avez une vivacité d'esprit, Monsieur le Maire ! Pour Jacques Chirac, il y a à boire et à manger, de la Corona et de la tête de veau...

**M. le Maire** : A boire et à manger, oui ?

**M. EDOUARD** : Chirac, c'est certes le Président qui serrait les mains des pompiers en descendant au métro à Saint-Michel après l'attentat de 95, c'est celui qui a tenté de bouger les Nations-Unies sur le climat et notre maison qui brûlait, c'est celui qui a tout fait pour éviter la deuxième guerre du Golfe et qui a réussi à l'éviter mais uniquement à la France. C'est celui qui s'est énervé dans Jérusalem occupé et qui a d'ailleurs une rue à son nom à Ramallah pour cette raison, mais c'est aussi le premier Président à avoir été condamné par la justice pour les emplois fictifs du RPR et de la Ville de Paris ... Ah si ! Pour les emplois fictifs du RPR, je pense que si ! C'est le Premier ministre aussi qui a couvert la mort de Malik Oussékine et

qui a déclenché l'assaut de la Grotte d'Ouvéa, alors oui, Chirac ce n'était certes pas Pasqua, mais ce n'était pas non plus Robert Boulin.

**M. le Maire** : On passe au vote, on va voter rue par rue si vous voulez. Non ? Un vote global ? vous préférez un vote global ?... On va faire un vote rue par rue :

- Avenue Jacques Chirac : **(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 5 voix Contre.)**
- Allée Joséphine Baker : **(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**
- Allée Françoise Dolto : **(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

#### **17 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES ORGANISMES SUIVANTS :**

- **5ème (Education, Jeunesse, Enfance et Famille), 6ème (Transition Ecologique, Environnement et Développement Durable), 8ème (Services Publics, Ville Intelligente et Démocratie Participative, Relations Internationales et Elections) et 10ème (Tranquillité Publique et Sécurité) Commissions Municipales,**
- **Commission chargée des services publics locaux,**
- **Commission chargée de l'étude des délégations de Service Public**

**(Rapporteur : M. le Maire)**

**M. le Maire** : Nous allons maintenant passer aux désignations des représentants du Conseil Municipal au sein de trois commissions

municipales en raison du départ de Madame Lajeunie, il y a quatre commissions qui ont une place à pourvoir, je suppose que Monsieur Charrieau va les reprendre, ce serait assez logique. Ça c'est le plus facile. Mais ce n'est pas fini.

Il y a aussi la commission chargée des services publics locaux et la commission chargée de l'étude des délégations de service public. Pour ces deux commissions, il faut un vote secret, ce qui va nous prendre du temps alors qu'il est déjà 1h du matin. Donc pour ce vote secret, c'est un scrutin de liste, et pour ce scrutin de liste j'ai reçu pour la majorité les candidatures pour les membres titulaires, c'est valable pour les deux commissions, de Claire Genest, Isabelle Rolland, Perrine Précetti, Laurent Pégrier, et Mathieu Courdresses. Et pour les membres suppléants : Anne Fauret, Anny Léon, Patrick Reynier, Édouard Kalonji et Marion Godefroy. Voilà la liste de la majorité. Que prévoient les oppositions ?

**M. MAUGER** : Pour ce qui concerne le groupe Antony Terre Citoyenne, pour la commission des services publics locaux nous avons la candidature de Bruno Édouard en titulaire et Irène Huard en suppléante.

Et pour la commission des délégations de service public, Irène Huard en titulaire et Bruno Édouard en suppléant.

**M. le Maire** : Concernant les autres groupes d'opposition ?

**M. MONGARDIEN** : Je me présente en titulaire pour la CDSP et la CSPL et Monsieur Charrieau en suppléant. Et ceci est valable pour les deux commissions.

**M. le Maire** : Pour la majorité, je rappelle que le bulletin est déjà imprimé. Ne vous amusez pas à rayer des noms.

**- Pour la Commission chargée des services publics locaux :  
(Vote à bulletin secret et dépouillement effectué par Mathieu Courdesses et Nadia Desbois.)**

Résultat des votes : 38 voix pour la liste de la majorité qui obtient 4 élus, 6 voix pour la liste mixte d'opposition, 5 pour la liste NUPES...

Sont élus Claire Genest, Isabelle Rolland, Perrine Précetti, Laurent Pégurier et Christophe Mongardien ; et comme suppléants Anne Fauret, Anny Léon, Patrick Reynier, Édouard Kalonji et Étienne Charrieau. Félicitations à Monsieur Mongardien et à Étienne Charrieau.

**- Pour la Commission chargée de l'étude de délégation de service public :**

**M. le Maire** : Quels sont les candidats ?

**M. MAUGER** : Pour Antony Terre Citoyenne il y a une inversion entre le titulaire et le suppléant. C'est Irène Huard en titulaire et Bruno Édouard en suppléant.

**M. le Maire** : Oui, ce n'était pas évident. Et il faut se méfier parce que comme c'est un bout de papier, cela peut s'annuler.

**(Vote à bulletin secret et dépouillement effectué par Mathieu Courdesses et Nadia Desbois.)**

Résultat des votes : 38 voix pour la liste de la majorité qui a obtenu 4 élus, et 6 voix pour la liste mixte d'opposition, 5 pour la liste NUPES...

Sont élus : Claire Genest, Isabelle Rolland, Perrine Précetti, Laurent Pégurier, Christophe Mongardien en titulaires ; et Anne Fauret, Anny Léon, Patrick Reynier, Édouard Kalonji, Étienne Charrieau en suppléants.

**18 - CREATION D'UNE MISSION D'INFORMATION ET D'EVALUATION RELATIVE A LA DEFINITION ET A LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DANS LE QUARTIER DU NOYER DORE AU TRAVERS DU CONTRAT DE VILLE ET DE SON ANNEXE 2020-2022**

**(Rapporteur : M. le Maire)**

**M. le Maire** : À la demande de neuf membres de l'opposition dont un a démissionné, il n'y en a plus que 8, mais considérant qu'à la date à laquelle elle s'est exprimée il y avait les 9, il est proposé la création d'une mission d'information et d'évaluation relative à la définition et à la mise en œuvre de la politique de la Ville. Je propose donc que nous désignions les membres de cette commission et j'ai reçu pour la majorité les candidatures de Pierre Médan, de Saïd Aït-Ouaraz, Patrick Reynier, Ugo Di Palma, Laurent Pégorier, Marc Ali Ben Abdallah, Pauline Galli et Laïla Rafik. Qui souhaite y participer pour l'opposition ?

**M. MAUGER** : Je souhaite être membre de cette commission pour notre groupe et j'assortis cette demande d'une possibilité en cas d'empêchement d'être remplacé par un membre de notre même groupe.

**M. le Maire** : Est-ce que c'est légal, M. Gaulon ?

**Mme DESBOIS** : On soutient cette demande.

**M. le Maire** : Je suis d'accord, je suis d'accord parce que même si ce n'est pas normal, je pense qu'on peut quand même l'admettre. Pour faire fonctionner la commission, il vaut mieux quand même pouvoir être interchangeables.

**M. MAUGER** : Merci.

**M. le Maire** : D'accord. Donc on nomme des membres officiels mais ensuite ils peuvent se faire représenter aux réunions. D'accord ? Donc Monsieur Mauger pour la liste Antony Terre Citoyenne, pour la liste Antony en Mouvement : Monsieur Mongardien, et pour la liste Antony Ensemble : Mme Sall qui est absente aujourd'hui... les absents ont toujours tort donc on inscrit Madame Sall ?

**M. HOBEIKA** : A quelle heure sont les réunions ?

**M. le Maire** : Les réunions ont lieu le soir, à 18h. M. Hobeika est candidat à la place de Mme Sall.

Donc je propose que nous votions sur ces bases : Pierre Médan, Saïd Aït-Ouaraz, Patrick Reynier, Ugo Di Palma, Laurent Pégurier, Marc Ali Ben Abdallah, Pauline Galli, Laïla Rafik et David Mauger, Christophe Mongardien ainsi que Maroun Hobeika. Qui est-ce qui est contre cette liste ?

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**M. le Maire** : Donc vous êtes tous élus. Et dans six mois, le rapport, n'est-ce pas Marc-Ali ?

## **19 - DECLARATION DU CONSEIL MUNICIPAL A L'OCCASION DU 60ème ANNIVERSAIRE DU TRAITE DE L'ELYSEE**

**(Rapporteur : M. Fabien HUBERT)**

**M. Fabien HUBERT** : Il vous est proposé, sur l'invitation qui nous a été faite par l'Association française du conseil des communes et régions

d'Europe, qui est la branche française de la plus grosse association européenne de communes, à l'occasion du 60ème anniversaire de la signature du Traité de l'Élysée qui a inauguré l'ère de coopération formidable et sans précédent entre la France et l'Allemagne, de renouveler avec force les liens qui nous unissent à notre commune jumelle allemande de Reinickendorf à l'occasion de ce 60ème anniversaire, notre jumelage était un peu plus jeune, il a juste 57 ans, il a été noué trois ans après ce traité, et donc l'occasion est saisie à l'invitation de l'AFCCRE de réaffirmer notre amitié pour la commune de Reinickendorf en particulier et pour l'amitié franco-allemande en général, il est important de réaffirmer ces liens d'amitié et de paix dans le contexte actuel de guerre européenne.

**Mme CHABOT** : Juste une question : est-ce que la Ville a prévu de faire quelque chose à l'occasion de la journée de l'Europe le 9 mai prochain, comme il y a souvent eu à l'occasion de la journée de l'Europe, des choses faites pour la célébrer ?

**M. le Maire** : Très certainement.

**M. HUBERT** : Oui, il me semble que Rosa Dumoulin a prévu à l'occasion du conseil des Européens et de la journée des Européens de célébrer cela.

**M. le Maire** : Oui, de toute façon on fait une fête de l'Europe au mois de juin. Mais on peut aussi en faire une spécialement le jour de la fête de ce traité.

**M. EDOUARD** : Sur le fond on n'a pas de problème avec cette déclaration, puisque c'est une déclaration. Juridiquement ce n'est pas une

délibération, ce n'est pas un vœu, donc ça n'existe pas dans le code général des collectivités territoriales...

**M. le Maire** : Si.

**M. EDOUARD** : Non.

**M. le Maire** : Le conseil municipal peut s'exprimer...

**M. EDOUARD** : Oui mais il ne peut pas faire une déclaration, il peut faire un vœu...

**M. le Maire** : Si, il peut faire une déclaration s'il le veut, ce n'est pas interdit.

**M. EDOUARD** : Votre service juridique nous a dit que...

**M. le Maire** : Le mien m'a dit que c'était possible.

**M. EDOUARD** : Alors il faut qu'ils se parlent.

**M. le Maire** : Ah oui, mais vous savez, déjà dans votre opposition on ne se parle pas, alors ...

**M. EDOUARD** : C'est pareil chez vous ? Pas de chance ! Donc il y a ce problème juridique, la jurisprudence en tout cas ne condamne pas ces déclarations mais rappelle que les communes n'ont aucune compétence internationale.

D'autre part le texte de cette délibération me semble ambigu. En tout cas il peut être lu dans une optique belliciste ; très clairement il y a quand même des phrases un peu ambiguës et il n'y a à aucun moment le mot « Paix » à toutes les occasions où l'on parle de l'Ukraine. Donc on ne prendra pas part au vote.

**M. HUBERT** : Juste pour rebondir sur ce que vous dites sur le caractère belliciste, vous avez cette lecture, moi j'ai relu attentivement et

je n'y vois absolument pas ce caractère. Vous vous fondez là-dessus, on en a débattu en commission sur des termes dans lesquels vous voyez une connotation guerrière comme « engagement », « mobilisation », franchement... c'est votre interprétation.

**M. EDOUARD** : Non, ce n'est pas une interprétation, je dis qu'on ne lit pas d'engagement pour la paix par exemple.

**M. HUBERT** : Vous m'avez dit en commission que le terme « engagement » était connoté guerrier et militaire, ce qui n'est pas le cas, et « mobilisation » non plus, on peut se mobiliser pour une multitude de causes, on peut se mobiliser pour des causes humanitaires, il n'y a pas de caractère guerrier à ces termes.

**M. EDOUARD** : Oui, c'est bon, j'ai suivi quelques cours de grammaire...

**M. HUBERT** : Oui, je sais mais ce sont des remarques que vous m'avez faites en commission, donc je me fonde là-dessus pour rebondir, et je ne suis pas d'accord.

**M. EDOUARD** : On ne sera pas d'accord, bonne nuit !

**Mme GALLI** : Je reprends la parole exceptionnellement. Dans le texte il est écrit « il constitue également une opportunité de réflexion pour préparer la paix » et juste au-dessus, « le 60ème anniversaire du Traité de l'Elysée représente un témoignage de paix » ; et je voudrais rajouter aussi qu'il y a eu le 23 janvier dernier pour les 60 ans du traité franco-allemand une réunion du jumelage franco-allemand qui a fait une très bonne présentation à trois voix de l'état des relations et de l'amitié franco-allemande et qui portait sur la relation plutôt axée sur la paix et le

développement de la Paix en Europe ; comme quoi le traité de l'Élysée était vraiment à la base de la paix en Europe. Donc moi j'ai du mal à comprendre le côté belliqueux de ce texte comme ça.

**M. EDOUARD** : Ce n'est pas la paix entre la France et l'Allemagne qui est insérée complètement dans la réalité depuis les années 60, c'est la paix en Ukraine dont je parlais.

**M. HUBERT** : Non mais la guerre en Ukraine est citée à titre de contexte mais ce n'est pas l'objet du texte. L'objet du texte, c'est la célébration de l'amitié franco-allemande. Vous allez un peu loin dans votre analyse. La remarque de Pauline me permet d'ajouter que le groupe de jumelage franco-allemand a été consulté, on lui a demandé son avis et il soutient cette déclaration.

**M. EDOUARD** : Si j'étais sénateur ou député, je voterais cette déclaration, mais là on est hors...

**M. le Maire** : Mais vous n'êtes pas sénateur, malheureusement !

Alors écoutez, chers collègues, ce que je vais vous dire ne va sans doute pas vous convaincre, vous allez voir :

« L'Allemagne a été pour la France l'ennemi héréditaire à partir de 1870, le Traité de l'Élysée du 22 janvier 1963, c'est-à-dire presque 100 ans plus tard, y a mis fin. Depuis cette date, la France et l'Allemagne sont les pivots de l'Europe et malgré les crises, malgré les divergences de vues et les divergences d'intérêts, elles le sont encore. Dans la conjoncture difficile où se trouve l'Europe en ce moment avec la guerre en Ukraine, avec la crise énergétique, nous devons préserver à tout prix l'alliance franco-allemande. C'est pourquoi nous allons voter, nous, cette déclaration. Et

c'est pourquoi aussi nous allons rejeter le vœu que vous avez présenté à la suite qui demande implicitement notre sortie des accords européens. »

Donc je vous propose, mes chers amis, de voter la déclaration.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 46 voix Pour et 3 ne prenant pas part au vote.)**

## **VI - DOSSIERS PRESENTES PAR L'OPPOSITION MUNICIPALE**

### **20 - VŒU RELATIF A LA HAUSSE DES COUTS DE L'ENERGIE : POUR FAIRE BAISSER LE COUT DE L'ENERGIE, SORTONS LE GAZ ET L'ELECTRICITE DES LOIS DU MARCHÉ :**

**M. le Maire** : Nous passons maintenant non pas à une délibération mais au vœu présenté par la liste Antony Terre Citoyenne, donc je vous propose de présenter votre vœu. En sachant déjà ce que nous allons faire.

**Mme HUARD** : Vous l'avez lu, je vais donc peut-être le résumer, ou plutôt je vais le lire :

« L'inflation qui obère en premier lieu le pouvoir d'achat des ménages modestes touche aussi les collectivités locales, en effet la spéculation autour de l'énergie a des répercussions fortes sur les finances des collectivités et aussi de notre Ville. Les collectivités ne peuvent se fournir au tarif réglementé et affrontent les tarifs qui explosent sur le marché concurrentiel. Pour la Ville d'Antony, en 2023 le prix contractuel de l'électricité sera doublé et celui du gaz sera quadruplé, ce qui réduira les moyens que la Ville pourrait consacrer à assurer des services de qualité aux citoyens et la contraindra à s'endetter davantage pour financer des investissements indispensables notamment en matière d'économie

d'énergie et de rénovation thermique. Le budget énergétique communal devrait ainsi augmenter de 2,6 M€, d'autant que les dispositifs de compensation du choc énergétique et inflationniste mis en place par le gouvernement en direction des collectivités sont loin d'être suffisants : diminution en valeur de l'enveloppe des dotations globales de fonctionnement, création d'un pont vert qui n'accompagnera que les investissements nouveaux et dont près d'un tiers des crédits sont issus de recyclages d'anciennes sommes déjà existantes, ou bien un filet de sécurité aux dispositions très restrictives dont Antony ne pourrait pas bénéficier.

De nombreuses entreprises et artisans sont également lourdement impactés par l'inflation énergétique, ce qui ne peut que nuire à l'emploi et au dynamisme économique de notre Ville. De nombreux foyers modestes seront dans l'incapacité de faire face à de telles hausses et devront recourir aux aides sociales.

Loin de faire baisser les prix de l'énergie, l'ouverture au marché concurrentiel et ses mécanismes de fixation des prix de marché ont conduit à une hausse démesurée des tarifs qui est répercutée sur le tarif réglementé de vente, TRV. Sans le bouclier tarifaire qui limite temporairement la hausse à 15 %, le TRV doublerait au 1er février 2023 selon la proposition de la commission de régulation de l'énergie. Le fonctionnement actuel du marché de l'électricité conduit à une situation ubuesque où les fournisseurs alternatifs ne produisent pas mais achètent l'électricité à bas prix à EDF pour la revendre à prix de marché à leurs clients. En parallèle le budget de l'État est ponctionné pour compenser

l'augmentation des tarifs pour le consommateur avec l'application du bouclier tarifaire.

Constatant que l'ouverture au marché ne permet pas d'assurer la fourniture d'énergie au meilleur coût et dans l'intérêt général, le conseil municipal d'Antony réuni le 9 février 2023 demande au Président de la République Emmanuel Macron et au Gouvernement d'agir pour sortir l'énergie du marché concurrentiel et la confier à un pôle public de production et de distribution, de fixer le tarif réglementé en fonction des coûts de production du mixte énergétique de EDF, de faire bénéficier les collectivités du tarif réglementé pour ne plus être soumises au marché, de reconnaître l'électricité et le gaz comme étant de première nécessité et interdire les coupures pour les foyers en difficultés, instaurer une gratuité des premiers kilowatts heure et une tarification progressive des consommations. »

Et à la défense de ce vœu, j'ajouterai que l'Assemblée nationale vient de se prononcer pour la proposition de loi présentée par le parti socialiste et donc pour une renationalisation d'EDF qui répond à cette problématique d'assurer l'énergie à meilleur coût pour l'ensemble des citoyens y compris les collectivités territoriales.

Donc je pense que nous sommes pleinement dans les besoins de nos citoyens et dans les dispositions pour leur assurer le meilleur tarif de l'énergie.

**M. le Maire** : Qui souhaite s'exprimer ? Personne.

Moi je vais vous dire simplement : Comme je l'ai déjà dit tout à l'heure, vous voulez sortir l'énergie du marché concurrentiel, le confier à un

pôle public de production et de distribution, et distribuer celle-ci au coût du nucléaire. En gros c'est ça. Donc nous gardons le nucléaire pour nous, nous sortons de l'Europe bien sûr, nous gardons le nucléaire pour nous et on le distribue, il y a à peu près ce qu'il faut pour la France mais pas plus. Et par contre le gaz, lui, vous ne pouvez pas le produire, vous dites un pôle de production, peut-être, mais le gaz, vous n'allez pas le produire. Et donc ce gaz, vous allez l'acheter sur le marché, donc sortir du marché pour le gaz, je ne sais pas comment vous allez faire.

**Mme HUARD** : Si nous sommes dans cette situation, c'est parce que justement on a abandonné l'approvisionnement à long terme, les contrats de longue durée avec les pays producteurs et que l'on a justement confié... on s'est reposé sur le marché international et le marché concurrentiel alors que nous avions en France des contrats de long terme avec les pays producteurs qui assuraient...

**M. le Maire** : Oui avec les Russes notamment...

**Mme HUARD** : Avec l'Algérie, la Norvège, avec tout un tas de pays qui donc assuraient qu'on avait du gaz aussi à des coûts de production concurrentiels, et permettant d'ailleurs à ces pays de planifier aussi leurs ressources.

**M. le Maire** : Les prix concurrentiels, c'est uniquement les Russes parce que les autres prix...

**Mme HUARD** : Non...

**M. le Maire** : Si, pour les autres producteurs de gaz, le gaz vient forcément en bateau, il faut qu'il soit liquéfié, et donc il vaut quatre fois plus que le gaz russe. C'est comme ça.

**Mme HUARD** : Mais il y a des gazoducs, et donc c'est bien l'ouverture à la concurrence, que ce soit sur l'énergie, que ce soit sur l'électricité ou que ce soit sur le gaz, qui a produit la situation que nous connaissons et dont tout le monde reconnaît qu'elle est absolument catastrophique. Donc nous avions un système qui permettait de planifier effectivement les besoins énergétiques et de répondre à la demande, aujourd'hui il a été mis en pièces et nous constatons que pour les citoyens, mais aussi pour la Ville, aussi pour les collectivités, aussi pour les artisans, aussi pour les entreprises, c'est une catastrophe. Voilà. Nous pensons qu'effectivement il serait souhaitable que l'ensemble des forces organisées, des collectivités, prennent position et pèsent dans ce sens. Et je constate que cette position est quand même assez bien partagée puisqu'elle a pu être adoptée d'une certaine façon aujourd'hui à l'Assemblée nationale contre effectivement la position du groupe majoritaire mais en dehors de ça, elle a reçu l'assentiment de tous.

**M. le Maire** : Donc vous voulez quitter les accords européens, nous, nous voulons les conserver. Vous avez la position de la NUPES et du Rassemblement National, c'est comme ça, mais pas nous. Donc nous allons voter contre votre vœu.

**M. MAUGER** : Tout à l'heure vous avez caricaturé notre position en parlant de sortie de l'Union Européenne, ce qui n'est absolument pas le cas, on a l'exemple du Portugal et de l'Espagne qui sont sortis du système tarifaire européen et qui sont toujours dans l'Union Européenne. Et cela leur réussit plutôt bien, au bénéfice des citoyens portugais et espagnols.

**Mme SANSY** : Ils n'étaient pas exactement dans la même situation que la France. Vous regarderez de près quel était le contexte effectivement de cette sortie. Ce n'est pas du tout la même situation et ce n'était pas du tout les mêmes engagements politiques que nous.

**M. MAUGER** : Chaque pays a ses systèmes de production d'énergie qui reposent en partie évidemment sur les importations.

**Mme SANSY** : Oui mais le respect du droit en découle. Et les engagements pris en découlent.

**M. MAUGER** : La situation n'est pas exactement la même en Espagne, au Portugal et en France, mais n'empêche que la proposition que l'on fait ce n'est pas sortir de l'Union Européenne, il ne faut pas caricaturer les choses.

**M. le Maire** : C'est sortir des accords avec l'Allemagne et avec les pays européens. L'Espagne est de toute façon à part, mais nous on n'est pas à part, on est au milieu. C'est comme ça. Donc nous, nous ne pouvons pas accepter de rompre avec l'Allemagne.

**Mme HUARD** : Je crois qu'on ne tombera pas effectivement d'accord mais cette proposition n'est absolument pas contradictoire avec le fait de conserver des relations énergétiques et des échanges énergétiques avec les pays européens.

**M. le Maire** : Si. Nous allons voter contre.

Est-ce que M. Parisis vous suit dans ce vœu ? Ça m'étonne. En général les écolos, ils sont européens.

**(Vote à main levée : vœu rejeté par 44 voix Contre et 5 voix Pour.)**

**Questions orales :**

**M. le Maire :** Est-ce qu'il y a des questions ? Madame Huard a sa question orale sur l'US Métro, je vais répondre à votre question. La Présidente de l'US Métro me l'a expliqué, elle éprouve beaucoup de difficultés aujourd'hui avec le Comité Central d'Entreprise de la RATP qui est dirigé, je crois m'a-t-elle dit, par l'UNSA. Vous devez en savoir plus que moi sur le sujet.

**Mme HUARD :** C'est sûr qu'il n'est pas dirigé par la CGT.

**M. le Maire :** Oui, qui n'est plus dirigé par la CGT mais qui est dirigé par l'UNSA. Et l'UNSA veut la peau de l'US Métro, c'est ce qu'elle m'a dit. Cela correspond aussi à vos renseignements ?

**Mme HUARD :** Je vous ai dit que le Comité d'Entreprise de la RATP subit les répercussions d'une certaine façon des baisses de financement aussi de la part de l'entreprise RATP et effectivement, après, sa politique consiste à la répercuter aujourd'hui sur l'US Métro, ça je suis d'accord avec vous.

**M. le Maire :** Elle veut la peau de l'US Métro parce que l'argent, il y en a quand même assez encore pour l'ensemble de ses œuvres, il y a encore assez d'argent pour concilier le sport avec tout le reste. Mais il veut la peau de l'US Métro. Et la Présidente de l'US Métro en est parfaitement consciente.

Alors quelle est notre position sur le sujet ? D'abord premièrement, il est hors de question que les terrains de sport, les 10 hectares sportifs de l'US Métro, perdent leur spécificité sportive. Nous avons inscrit dans le PLU

et nous allons l'inscrire encore plus fort dans le PLUI, et nous l'avons même inscrit dans le SCoT, que le terrain de l'US Métro devra garder, nous allons l'inscrire dans le SDRIF qui est en train d'être révisé, que les terrains de l'US Métro doivent rester des terrains sportifs quel qu'en soit le propriétaire.

Deuxièmement, la RATP effectivement qui est propriétaire des terrains, ce n'est pas le comité d'entreprise, c'est la RATP qui est propriétaire des terrains, a souhaité vendre une partie du terrain, 3,5 ha c'est-à-dire le tiers du terrain, à un club extérieur qui a de l'argent parce qu'il vend lui-même un terrain qui est à Châtenay-Malabry pour financer le reste de l'espace. Alors il est clair que si le comité d'entreprise de la RATP veut la peau de l'US Métro, il est possible que pour financer les espaces sportifs du terrain de l'US Métro, la RATP y renonce, et par conséquent la vente du tiers du terrain de l'US Métro ne profite pas vraiment au sport. Il est possible que l'argent parte ailleurs, mais en tout cas, nous exigeons, nous, parce que le PLU l'impose de toute façon, que le terrain qui sera vendu au club, ce terrain-là reste un terrain sportif, et conformément au PLU, qu'il n'y ait pas plus de 10 % de construction par rapport à la surface. C'est la règle. Sur l'ensemble de ce terrain, ça restera la règle sur le terrain qui sera vendu à l'UCPO.

De plus, l'US Métro, le club US Métro, si les syndicats de la RATP l'abandonnent et lui retirent son financement, la Ville d'Antony va intervenir pour les clubs qui jouent à Antony, qui font du sport à Antony, et nous allons les subventionner comme des clubs Antoniens. Donc nous allons les soutenir, parce qu'effectivement la majorité de leurs athlètes aujourd'hui sont des Antoniens. Il y a très peu de sportifs qui viennent, il y en a quand

même, ça existe, qui viennent de l'extérieur ou de très loin, ou alors ils viennent de communes proches, ils ne viennent pas maintenant du fin fond de l'Île-de-France comme c'était le cas autrefois. Quand c'était le seul équipement sportif de la RATP, ils venaient de loin pour y jouer. Maintenant il y a des clubs de sports partout, et les sportifs de la RATP ne viennent pas forcément jouer sur les terrains de l'US Métro. Donc la Ville Antony va considérer que l'US Métro est un club Antonien et fera comme elle le fait pour les autres clubs d'Antony. Voilà ma réponse.

Cela restera un terrain sportif, il est hors de question de changer le PLU et d'autoriser la RATP à le vendre à des promoteurs pour des opérations juteuses comme disaient vos prédécesseurs, c'est hors de question bien sûr, l'US Métro restera un terrain sportif et si ces terrains sont vendus par la RATP à d'autres que l'UCPO, eh bien là aussi on veillera à ce qu'ils restent des terrains sportifs.

**Mme HUARD** : Vous confirmez que la vente n'est pas encore faite ?

**M. le Maire** : Non, elle n'est pas faite, mais la Ville ne s'y oppose pas dans la mesure où le terrain restera sportif.

**Mme PRECETTI** : Si je peux me permettre, c'est exactement la réponse que je vous ai faite, elle était peut-être très courte...

**M. le Maire** : Y a-t-il d'autres questions ?

**Mme REMY-LARGEAU** : Une question et je serai brève : il y a un an jour pour jour Monsieur le Maire, à notre demande vous nous aviez accordé un rendez-vous pour parler de la situation du Centre de santé de la Croix-Rouge. Un an plus tard où en sommes-nous ?

**M. le Maire** : Le Centre de la Croix-Rouge est en mauvaise santé comme vous le savez, la Croix-Rouge effectivement a échoué dans son projet de le vendre au groupe Ramsay, le groupe Ramsay a renoncé, ne voulant pas supporter les dettes de la Croix-Rouge, les 35 millions de dettes de la Croix-Rouge qui voulait les lui transmettre. Visiblement, si effectivement Ramsay était parti sans dettes, peut-être qu'il aurait accepté, mais là, devoir rembourser toutes les dettes de la Croix-Rouge, ce n'était pas possible pour lui, donc il a renoncé. La Croix-Rouge nous a promis qu'elle allait relancer, mais pour le moment elle n'a rien fait. C'est clair. Et l'activité est toujours aussi atone sur le quartier. Mais c'est le cas aussi à Meudon, et à Boulogne, c'est le cas dans toutes les Hauts-de-Seine. Voilà pour le moment. Mais nous allons essayer de rencontrer, Monsieur Vouldoukis d'ailleurs a prévu de les rencontrer, les services aussi essaient de rencontrer les responsables de la Croix-Rouge mais c'est très difficile parce qu'ils n'ont rien fait et on sent bien qu'ils ont l'intention de ne rien faire.

Pas d'autres questions ? Je vous remercie.

(La séance est levée à 1h45.)